Cuc
FRC
6874

PIÈCES

TROUVÉES DANS LES PAPIERS

DE ROBESPIERRE

ET COMPLICES;

Imprimées en exécution du décret du 3 Vendémiaire.

AFFAIRE CHABOT.
FAÇTION PROLY.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
BRUMAIRE, L'AN III.

MtW13968

PIÈCES

TROUVÉES DANS LES PAPIERS

DE ROBESPIERRE ET COMPLICES.

AFFAIRE CHABOT.

N°. Ier.

Déclaration faite au comité de sûreté générale, le 25 brumaire, l'an II de la République, par Chabot & Bazire, députés à la Convention nationale.

Je soussigné, représentant du peuple, déclare, pour le salut de la liberté publique, ce qui suit:

Dans le mois d'août dernier, autant que je puis m'en souvenir, les citoyens Delaunai & Julien (de Toulouse) me proposèrent un repas à la campagne, avec des filles. Je fus étonné d'avoir dîné chez le citoyen baron de Batz, ex-constituant. Il me fit beaucoup de caresses, & auroit desiré que je fusse souvent le voir: je n'y ai pas reparu. Quelques jours après, un homme que je n'ai pas revu depuis, me proposa 200,000 liv. pour faire la motion de mettre le scellé chez tous les banquiers. La proposition fut rejetée par moi avec l'indignation qu'elle méritoit; mais la motion fut faite cinq ou six jours après par un membre que je ne connois pas, sur la pétition de Dufourni. Les négocians, marchands & autres porteurs de lettres de change sur les banquiers, vinrent se plaindre à la commission des finances & au co-

mité de sûreté générale. En leur nom, je fis décréter que les scellés seroient levés & les banquiers arrêtés chez eux, avec un gendarme, pour suivre leurs opérations. Le lendemain, Hébert me dénonça à la France entière comme un homme corrompu, & les femmes soi-disant révolutionnaires firent chorus avec les agens de la faction de Batz & compagnie. Dufourni, l'Huillier & autres me dénoncèrent aux Jacobins; Dufourni dit même qu'on avoit acheté ce rapport. Je l'interpellai de dire ce que j'avois reçu pour ce rapport, & qui m'avoit payé. Il fut forcé de dire: Ce n'est pas de Chabot que je parle; si je l'avois su vendu, je le lui aurois reproché; il n'est qu'égaré: mais il y en a d'autres. Interpellé de les citer, il ne répondit rien. Eh bien! lui dis-je, j'ai annoncé à la Convention & à la France entière que l'on m'a offert de l'argent pour faire la motion de Dufourni, & voilà pourquoi je la combats. Quelques jours après, Delaunai me dit que je m'étois pressé de faire mon rapport, en rapport que nous aurions gagné quelque demi-million, si ce rapport avoit été retardé de quelques jours; que tout n'étoit cependant pas perdu; que le baron de Batz travailloit un mémoire pour l'Huillier, pour le faire changer, & qu'alors que le rapport seroit maintenu nous aurions des assignats. Je compris qu'il se formoit une faction de corrupteurs & corrompus. Je crus que l'intérêt de la République exigeoit que je parusse en être, même en exposant ma réputation. Je fis quelques observations à Delaunai, sur la fausseté & l'odieux de cette conduite. Il me répondit que nous n'aurions que les intérêts de la hausse & de la baisse du dépôt, & que cette hausse & baisse auroient lieu sur les capitaux déposés; que ce commerce, d'ailleurs licite, seroit fait par un de ses amis, nommé Benoît, son compatriote. La spéculation manqua par le rejet du projet dont ils espéroient leur fortune. Delaunai me dit alors que tout n'étoit pas perdu; que l'on spéculeroit sur la compagnie des Indes. Le petit baron de Batz, me dit-il, travaille deux projets de décrets: nous ferons peur d'abord à la compagnie, & les actions baisseront; la compagnie déposera un certain nombre de ses actions, & nous ferons décréter un projet qui, relevant ces actions, nous laissera un grand profit: nous ne paroîtrons en rien; c'est mon ami

THE NEWBERRY
LIBRARY

Benoît qui se charge de toute l'opération. Mais enfin, lui dis-je, vous avez l'air de voleurs de grand chemin. Non, me répondit-il, c'est le petit baron de Batz & Benoît qui feront tout; nous n'aurons que le profit de leurs spéculations sur un décret qui doit donner des millions à la République; nous partagerons avec Julien (de Toulouse), Thuriot, Basire & toi: Cambon & Ramel travaillent avec d'autres personnes. Tout ce que je te demande, lui dis-je, c'est de ne pas oublier les intérêts de ta patrie, en cherchant les tiens. Danton & Lacroix, & Fabre-d'Eglantine, m'ajouta-t-il, spéculent d'une autre manière. Je soupçonnai dès ce moment, plus fort que jamais, que le système étoit de corrompre les plus chauds patriotes, & de les calomnier, quand on ne pouvoit les corrompre. Dès ce moment, je lui inspirai la plus grande confiance. J'étois encore membre du comité de sûreté générale, quoiqu'y travaillant peu depuis le 31 mai, parce que je ne croyois plus qu'il s'élevât de nouvelle faction ennemie de la liberté. Quelques actes de foiblesse, de la part de certains membres, autorisèrent la faction des diffamateurs, partie essentielle & complémentaire de celle des corrupteurs, à demander le renouvellement de ce comité: il fut fait par l'Assemblée. Je prévis que ce renouvellement ne plairoit pas, & je ne voulus pas accepter; Basire s'en retira comme moi. Danton proposa un mode de renouvellement; cependant David convint qu'on me passoit à moi-même d'en être; qu'on n'avoit à me reprocher d'autre tort que de recevoir de belles solliciteuses. Panis donna sa démission, pour ne pas travailler avec des hommes qui n'avoient pas sa confiance; je lui en fis des reproches: mais enfin le comité fut renouvelé au gré des jacobins révolutionnaires. Je crois qu'ils m'y auroient vu sans beaucoup de peine; que j'y aurois fait un grand bien, & que j'aurois bientôt déjoué ce nouveau complot. Delaunai & Benoît me dirent que ce comité alloit poursuivre tous les membres de l'ancien; qu'il les faisoit surveiller; que c'étoit de David, leur ami, qu'ils tenoient ce dessein. Je crus, dès ce moment, que je devois me séparer des conspirateurs, pour ne pas périr victime de mon dévouement à la chose publique, comme un de ses ennemis. L'on mit les scellés chez Julien, & Delaunai m'annonça que le même

fort m'attendoit, ainsi que Basire. J'en fus instruit à huit heures du soir, &, cependant, les scellés ne furent appofés qu'à onze. Comme je ne garde jamais aucun papier, & que j'avois dit que cette mesure seroit utile pour moi, je passai la nuit à attendre les commissaires. Julien vint, à une heure après minuit, m'annoncer son aventure, en m'assurant qu'il n'y avoit rien contre lui. Il vouloit se cacher chez moi. Je l'engageai à rentrer dans sa maison, s'il étoit innocent, & à sortir de chez moi, s'il étoit coupable. Il m'observa qu'on pourroit l'arrêter. Tant mieux, répliquai-je; la Convention te vengera, si tu es innocent. Il se rendit chez lui, où il trouva des gardes qui ne le perdirent pas de vue. Il vint s'en plaindre, à dix heures, avec Delaunai. Je lui dis qu'il devoit attaquer juridiquement ceux qui avoient donné l'ordre de le garder à vue, & qu'un homme innocent ne devoit jamais plier devant ses ennemis, ni les épargner. Je compris qu'il n'étoit pas pur, par la résistance qu'il fit de mes propositions de pousser cette affaire. J'ai appris, depuis, qu'on lui avoit trouvé des billets d'assurance qui laissoient du louche sur sa moralité. Ce fut alors que je dis à Basire: Delaunai & Julien courent à l'opprobre ou au supplice; je crains que leur probité n'ait reçu quelque échec, & je t'avoue que le tripotage de Delaunai avec de Batz & un certain Benoît m'affecte; mais nous ne pouvons plus les suivre: c'est au comité de sûreté générale actuel à déjouer ce complot. Cependant l'affaire de Julien n'eut pas de suite. Alors ils reprirent la compagnie des Indes, & me sollicitèrent d'entrer dans leurs vues. Je savois que David vivoit étroitement avec Delaunai (d'Angers) & avec sa maîtresse, que je connois pour une intrigante, ainsi que la femme d'Hébert. J'avois vu deux branches dans la faction. Je me persuadai que David & la femme d'Hébert étoient de la branche diffamatrice, & la demoiselle Descoing, Delaunai & Benoît, de la branche corruptrice. J'avois été tenté, il y a deux ans, par la demoiselle Descoing, à qui je donnai congé au premier instant que je m'en aperçus. Les scellés étoient levés chez tous les banquiers, excepté chez Boid. Je l'appris par un citoyen qui avoit une lettre de change acceptée sur cette maison. J'en parlai à Robespierre, qui me dit que Boid, que je ne connoissois pas, étoit un conspirateur. Comme les por-

teurs des lettres acceptées ne l'étoient pas tous, je fus trouver l'Huillier, pour m'en plaindre. L'ordre fut donné de les lever, quand le baron de Batz eut parlé à l'Huillier. J'en conclus que de Batz avoit spéculé sur les scelles de Boid, & j'en fus convaincu quand j'appris de Delaunai qu'il voyoit souvent la maîtresse de Boid, que je ne connois pas, & avec laquelle Delaunai croyoit que j'avois mangé une fois. A cette époque, on circonvenoit ma gouvernante & toutes les personnes avec qui j'avois quelque relation; on offrit même une rente viagère de 1,200 liv. à ma gouvernante. Je la priai de prendre son parti. Elle m'avoit donné du mal, & je craignis qu'enfin elle ne se laissât séduire par l'appât de la fortune. Elle se déclara grosse. Mes beaux-frères lui firent offrir un établissement, parce qu'ils pensoient à me donner leur sœur, sans que je m'en fusse jamais douté, ne l'ayant pas vue encore. Je la demandai pour un de mes amis & parent, qui en étoit devenu amoureux fou; on me répondit que, si je ne l'épousois, personne ne l'auroit en France, fût-ce le plus riche & le premier ci-devant prince du sang, quand il seroit patriote. Je consultai mes amis & Basire en particulier: il me dit que mon mariage feroit taire bien des calomnies. Mes beaux-frères avoient été blessés à la journée du dix; ils étoient jacobins & ne vivoient qu'avec les députés jacobins, avec Bentabole, Simon (de Strasbourg), Richard, moi & quelques autres. Il étoit assez public qu'ils avoient apporté en France plusieurs cent mille livres. Je leur avois vu des effets de grosse valeur, & notamment un effet de 6,400 liv. sterlings sur le trésor public d'Amérique, qu'ils vouloient négocier pour acheter du bien des émigrés pour près de deux millions. Je ne crus pas devoir refuser, pourvu que la sœur me plût, & qu'elle ne fût point dégoûtée de moi. J'en devins amoureux, & elle le fut de moi. Je lui fis, ainsi qu'à mes beaux-frères, toutes les observations sur ma fortune & celle de mes parens; ils me répondirent que, si j'avois plus que ma pension ecclésiastique, ils ne m'associeroient pas à leur fortune & à leur famille, parce que cela prouveroit que je suis un fripon & un contre-révolutionnaire. Je ne voulus pas recevoir la dot de ma femme; elle resta entre leurs mains, & le mariage fut conclu. Je portai mon contrat

aux Jacobins ; Delaunai me dit alors : Je suis enchanté de ce mariage avantageux, parce que nous pourrons faire passer sur la tête de ta femme ou de tes frères, le fruit de nos spéculations financières. Je n'en ferai rien, lui répliquai-je. Cependant Dufourni fit des observations malignes sur ce mariage ; il avoit été applaudi pendant quinze jours ; la veille de la célébration fut le premier jour des calomnies. J'en ai ri, & j'ai prié les Jacobins & la Convention de faire des recherches sur ma fortune & celle de ma femme. L'intrigue se renoue ; on cherche à me circonvenir. Je lutte quelque temps, pour savoir si je dois exposer ma réputation au salut de ma patrie. Panis me blâma de mon mariage, en me disant que mes beaux-frères étoient étrangers. Faites-les guillotiner, lui dis-je, s'ils sont coupables ; enfermer, s'ils sont suspects ; mais levez les scellés pour que j'aie les papiers nécessaires à mon mariage. Quand le contrat est passé & les bans publiés, je ne puis pas reculer, sans me faire calomnier davantage, & sans jeter du louche sur des patriotes aussi purs & aussi ardens que moi. La levée des scellés, lui dis-je au comité, pourra même m'ouvrir les yeux, s'ils sont suspects. Loin de-là, elle me confirma qu'ils étoient plus patriotes que moi, & que leurs ouvrages en allemand, supérieurs en force à leurs ouvrages français, les avoient fait condamner à être pendus en effigie à Vienne, & leurs biens immeubles confisqués. Je bravai la calomnie ; mais je résolus dès-lors d'exposer ma tête pour sauver mon pays, en paroissant entrer dans le complot de corruption de Delaunai. Comme les conspirateurs m'avoient dit que Panis & David étoient des leurs, & que je voyois David vivre avec la maîtresse de Delaunai ; comme on m'avoit dit que c'étoit eux qui dirigeoient le comité, je ne vins pas en faire ma déclaration : mon dessein fut de ne rien recevoir qu'en avertissant le comité révolutionnaire de ma section de venir saisir les corrupteurs & leurs assignats ; je crus que cette précaution me suffiroit pour ma justification. Delaunai fait donc son rapport sur la compagnie des Indes : après l'avoir effrayée par une motion d'ordre très-menaçante, Fabre d'Eglantine lui crache sur l'amorce par un amendement qui fut renvoyé, avec le reste du projet, à la rédaction du comité réuni à Fabre. Delaunai & Benoît viennent alors me trouver, & me disent qu'il faut que je

parle à Fabre; que s'il a spéculé en sens contraire, il sera défrayé; & il est convenu que l'on me remettra 100,000 liv. en assignats pour lui. Ils me chargent de lui présenter le projet de décret signé par la commission : ils auroient voulu que je signasse le premier; j'ai toujours signé le dernier ou l'avant-dernier. Je dis à Fabre d'y faire toutes les corrections qu'il voudroit, & il s'est conduit comme un homme infiniment probe dans cette affaire. Je me suis convaincu, par sa manière, qu'il ne spéculoit ni pour ni contre, & qu'il vouloit faire justice aux pauvres porteurs d'effets de la compagnie, mais faire regorger les agioteurs qui avoient frustré la Nation. Je lui ai porté la dernière rédaction, & il l'a signée le premier; dès-lors, je n'ai plus eu de crainte; mais le décret n'est pas expédié, & je n'en signerai jamais l'expédition qu'après avoir épuisé la matière, & fini par la confiscation entière des effets des fripons de toutes les compagnies. Ils me portent les 100,000 liv. pour Fabre. Benoît me porta d'abord 30 ou 34 mille liv.; le lendemain Delaunai en porta une portion complétant 60,000 liv. & Benoît porta le reste, c'est-à-dire 40,000 liv., le surlendemain. Ils auroient voulu que je remisse successivement chaque dépôt; je n'en voulus rien faire : ils me demandent ensuite si j'ai remis le tout; je réponds que je n'ai pas trouvé Fabre, & que je l'ai envoyé à sa portière, bien cachetée. Il faut qu'il l'ait reçu, me dit Delaunai, car j'ai observé qu'il te caresse depuis. Cependant je mis la somme entière sous enveloppe, avec une note explicative dessus, datée & signée du jour de la dernière remise; je l'adressai par une autre enveloppe, au comité, en cas de mort, comme un paquet essentiel à lui remettre. Je crus que cette précaution couvroit assez ma mémoire : j'aurois pu la placer dans le commerce, la passer sur ma femme, sur mes frères, & la seule conservation du dépôt, intacte, prouvoit que je ne l'avois pas employé à corrompre Fabre, ni à mon profit. Benoît vint, quelques jours après, portant une somme de transfert d'effets de la compagnie des Indes, avec le nom en blanc. Il vouloit me remettre ma portion; je refusai : je voulois des témoins, & avertir le comité de la section pour qu'on saisît le tout. Je leur dis donc qu'il falloit en faire part à Basire, à force de prières, & en promettant

de lui faire accepter une portion ; que j'en faitois mon affaire. Quoiqu'il eût été sourd à leurs sollicitations, ils l'acceptèrent ; mais ils me dirent que Julien les désoloit pour avoir sa portion. Je feignis de me fâcher contre les prétentions de Julien, & je leur dis qu'il n'avoit pas, comme nous, exposé sa popularité, puisqu'il l'avoit perdue ; qu'il ne falloit lui donner que le cinquième d'une portion, & partager les quatre autres cinquièmes à de bons enfans qui en avoient plus besoin que lui ; convenu : mais on vouloit faire des portions particulières.

Ils m'ont offert de passer ces actions sur la tête de ma femme, ou de mes frères, ou de quelqu'ami : j'ai refusé, sous prétexte que la fortune des étrangers n'étoit point assurée. Ils ont voulu me les remettre, pour les passer sous tel nom que je voudrois : j'ai refusé, parce que je craignois qu'on ne vînt faire la visite chez moi, & que l'on ne me demandât à qui sont ces actions, & à connoître ce nom supposé. Ils m'ont dit alors : Le baron va s'en charger comme de la portion de Delaunai, & il vous cédera son bien de Charonne & de l'Allier ; j'ai répondu qu'alors ce seroit montrer vraiment la corde, & donner lieu aux calomnies répandues sans fondement. Ils m'ont engagé à le placer sur la tête de ma femme, dont la fortune est connue. Mais, leur ai-je répondu, j'ai rendu à mes beaux-frères les 175,000 livres, & ils m'ont rendu leur obligation, depuis que j'ai vu qu'ils continuoient à faire la dépense du ménage, parce que je ne veux pas tirer deux moutures d'un même sac. — On trouvera 175,000 liv. en obligations, & cinquante à soixante mille écus en biens-fonds. — Ce seroit montrer la corde, d'autant que le bien des étrangers même n'est pas très-sûr. Ni celui des Français, ont-ils répliqué : voilà pourquoi Delaunai aura un prête-nom, comme le baron de Batz en a un pour Charonne ; la contre-révolution paroît assurée ; la loi du *maximum*, que l'on a fait forcée, va vous laisser dans toute espèce de dénuement. Je me suis apperçu, leur ai-je répliqué, que quelque contre-révolutionnaire y avoit trempé. — Vous manquerez de subsistances ; la Convention sera dissoute ; l'on va envoyer les soixante-treize à la guillotine ; après cela, les appelans ; après cela, Danton, Lacroix, &c. &c. Vous aurez votre tour, si vous ne sortez de la Répu-

blique ; Robespierre sera peut-être le dernier dont on prouvera la corruption ; mais il est entouré d'un homme qui a sa confiance, & dont la corruption sera aisée à prouver. Il y en a beaucoup qui sont entrés dans des marchés de bled, Billaud de Varenne lui-même ; enfin le défaut d'énergie & de pureté fera dissoudre la Convention : nous allons, si vous voulez, vous négocier ces actions, & vous les placer sur telle banque étrangère que vous voudrez. Non, non, ai-je réplique ; je veux périr ici avec la liberté. — Mais enfin Robespierre est prévenu contre vous, & veut vous faire envoyer au tribunal révolutionnaire. — Que me reproche-t-il ? — D'avoir protégé Boid ? Je ne le connois pas : j'ai protégé un pauvre négociant qui faisoit faillite, si Boid ne le payoit. — Vous avez sollicité Lhuillier pour lui. — Non, mais pour faire payer les lettres acceptées qui appartenoient aux Français patriotes. — Mais enfin Robespierre, Billaud de Varenne, David, Panis, le père Ducheſne, Dufourni, les femmes révolutionnaires vous en veulent. — Qu'importe ! je suis ferme & pur jusqu'ici, & je laisse entre vos mains les 500,000 liv. que vous voulez nous distribuer, jusqu'à ce que nous les partagions en présence les uns des autres, afin que nous ne nous accusions pas plutôt l'un que l'autre de friponnerie, & il faut que ce partage se fasse chez moi, à heure indiquée ; après quoi, je ne crains rien. Je brûlerai, s'il le faut, ma portion ; j'irai au tribunal révolutionnaire ; je m'y défendrai, & je me défendrai à la Convention, avant qu'on porte un décret d'accusation contre moi. — Mais n'avez-vous rien à vous reprocher, comme membre du comité de sûreté générale ? — Je n'ai pas signé un arrêté pour mettre personne en liberté : & que l'on examine tous ceux qui sont signés de moi, je les défie de les critiquer ; j'ai été sévère quelquefois, toujours juste, & jamais indulgent, encore moins foible. — Mais le père Ducheſne détruit votre popularité, & Brissot aussi, l'année dernière. — Si Hébert n'avoit pas de meilleurs motifs, il périra, & je resterai. — Oui, mais on décrete sans entendre. — Sans doute, ceux que le peuple accuse, mais non ceux qui sont accusés par un journaliste. — Mais vous aurez des dénonciations contre vous, de la part de vos ennemis, & il n'est presque pas de membre de la Convention contre lequel il n'y en ait : l'armée révolution-

naire, les bureaux de la guerre, la majorité des Jacobins dissoudront la Convention. J'ai entendu, me disoit Benoît, désigner les têtes qui devoient périr sur l'échafaud; la vôtre est du nombre. — N'importe, je ne veux pas partir; j'ai affronté l'échafaud pour Carra, je l'affronterai pour ma patrie avec plus de courage. — Mais le peuple n'aura pas de pain, & l'Angleterre lui en offrira; on ramasse ici l'or, & un ambitieux le distribuera au peuple, qui se jettera entre les bras de ceux qui lui donneront du pain & de l'or. — Cela n'est pas vrai; &, quand cela seroit arrivé à Paris, les départemens ne seroient pas, pour cela, en contre-révolution. — Mais enfin, quand on verra qu'on guillotine tous les députés, qui voudra l'être? Moi & ceux qui me ressemblent; avec le desir de faire le bonheur du peuple: de l'énergie & le courage de l'échafaud, on fait trembler tous les contre-révolutionnaires. Le lendemain de cette conversation, Osselin est décrété, sans être entendu, sur un rapport qui auroit pu laisser Osselin dans ma position de complicité factice, aux yeux de ceux qui auroient cru à sa probité. J'avoue que je ne le décrétai, en ma conscience, que pour le fait de la loi du *maximum* & celle des émigrés, dont il s'étoit ambitieusement emparé: je fais rendre le décret du 20. Le soir, les Jacobins déclament contre Thuriot, Basire & moi. L'on vient me dire, dans mon lit, qu'il a été arrêté de se porter en masse pour demander, contre nous trois, le décret d'accusation: je donne les 6,000 livres qui me sont reconnues, dis-je à celui qui m'annonçoit cette nouvelle; pour qu'Hébert, Dufourni & autres précipitent ainsi leurs manœuvres; sans doute on ne rendra pas le décret sur la motion de ces messieurs. Eh bien! je dévoilerai le complot dont je tiens le fil: non, je ne crois pas l'affaire assez mûre pour leurs desseins; mais je desire qu'ils y mordent, & ils en auront les dents agacées. Je fus que les Jacobins avoient été moins rigoureux, quoiqu'ils l'eussent été un peu trop. Je parlai après les pétitionnaires & mes deux collègues, & je dis que je ne rétractois pas une ligne de ce que j'avois dit, parce que je ne transigeois pas avec les principes; mais que j'accusois l'un de mes accusateurs du crime qu'il me reprochoit, d'arrêter la marche révolutionnaire; que, comme lui, je n'avois pas demandé le pouvoir exécutif constitu-

tionnel, parce que mon ambition auroit été fruſtrée comme la ſienne, & que je me réſervois de les accuſer d'autres choſes; que je les exhortois à éplucher ma conduite & à ne pas m'épargner, parce que je ne les épargnerois pas moi-même. Je fus aux Jacobins pour demander des commiſſaires pour dévoiler ce complot, n'ayant pas confiance au comité de ſûreté générale; je ne pus pas avoir la parole, & je crois que ce fut un bonheur: mais la rage d'Hebert & de la faction, qui refuſa des commiſſaires à Thuriot, me confirma dans l'idée que j'avois eue de la conjuration. Ma ſœur avoit été préſente à cette ſcène, dans la tribune des femmes, & après, elle y entendit, ſans être connue, le complot de nous envoyer à l'échafaud ſous huit jours. Elle me dit en ſortant: Je connois ta vertu, mais je crois que ton courage t'égare. Tu es penſif: es-tu coupable? parle; je te poignarde: ce ſoir on va t'arrêter peut-être; &, quoique je te viſſe monter à l'échafaud ſans verſer une larme, lorſque tu y périras pour le principe de la liberté, je ne veux pas que tu y ailles comme un conſpirateur; laiſſe-nous au moins, pour héritage, la mémoire d'un homme juſte & vertueux. Je fus ſaiſi: les notes du paquet ne me ſuffiſoient pas. — L'on dira que c'eſt fait après coup: mais faut-il brûler ce commencement de preuve du complot de corruption & de diffamation? Pour ſauver mon pays, ne dois-je pas périr, même avec opprobre? Quand j'irois au tribunal révolutionnaire, & que les juges me cruſſent coupable, au moins l'on y verra le ſyſtême de cette corruption, & la mort de Baſire & de moi ſervira encore la liberté. — De Baſire! mais il a refuſé d'entrer dans la conſpiration; il a fait dire aux banquiers de n'acheter aucun décret, & de ſe laiſſer plutôt dépouiller par la nation, que de donner une obole à des fripons..... Cette idée me ſaiſit. S'il y eſt, c'eſt parce que j'ai voulu l'avoir pour témoin, afin qu'il me reprochât ma lâcheté avec fureur, & qu'à ce ſigne, le commiſſaire de la ſection entrât pour nous ſaiſir. Ai-je droit de le dévouer ainſi à l'opprobre de l'échafaud, parce que j'ai pris, l'année dernière, celui de le dévouer à la mort? Non, il faut brûler le paquet, quand ma femme ſera endormie. Elle pleuroit. L'idée me vient alors d'aller aux commodités. J'attache le paquet avec une ficelle. Si l'on vient me ſaiſir, l'on me per-

mettra de passer à la garde-robe ; je lâcherai le cordon. La nuit se passa à consoler ma femme & à méditer les moyens de sauver ma patrie de ce complot. Je me résolus à aller trouver Robespierre, & à lui faire part de ce que je méditois. Robespierre répondit à la confiance qu'il m'avoit toujours inspirée, & me dit de venir faire part de ce plan aux membres du comité qui auroient ma confiance ; que, s'ils n'avoient pas le courage de me donner un sauf-conduit pour suivre la trame & remonter au-delà de Batz, il m'en feroit donner un par le comité de salut public. J'obéis à cet ordre. Robespierre me dit : Sauriez-vous si Proly est du complot ? Non ; mais je sais que Benoît a voulu me sonder sur ma façon de penser sur Proly & celle de mes beaux-frères sur le compte du même homme, & que, sur mes réponses évasives, il m'en a fait plusieurs fois l'éloge ; qu'il m'a même demandé de le voir, ce que j'ai refusé. Il m'a demandé à voir le ci-devant baron de Batz : j'ai refusé, sous prétexte qu'il étoit poursuivi comme complice du dessein d'enlever la ci-devant reine ; sur quoi je dois dire que la ci-devant duchesse de Rochechouard m'a dit qu'Hébert, son ami, avoit demandé à la commune la translation d'Antoinette, de la Conciergerie au Temple, par un intérêt qu'il lui portoit.

Pour m'engager à voir de Batz, Benoît me dit : Je sais que Robespierre déteste Cambon & veut le perdre, parce qu'à lui seul il gouverne nos finances & qu'il y fait la contre-révolution ; qu'il a acheté du papier étranger, lorsque le décret contraire a été rendu, & qu'il ira à la guillotine pour ce seul fait : il faut que vous vous en empariez avec Fabre, qui maintenant sera des nôtres, puisqu'il a reçu 100,000 livres ; le baron fera vos rapports, comme il a fait ceux de Delaunai. J'aime votre caractère ; j'ai vu avec plaisir la manière ferme avec laquelle vous avez parlé. Delaunai est une putain au premier venu ; on ne peut plus en rien faire : nous le laisserions perdre, si je n'étois pas son ami & son compatriote ; mais je vais lui faire donner sa démission & lui faire peur. Vous gouvernerez les finances avec Fabre, & nous ferons une fortune immense. Je vous porterai demain un mémoire sur les finances, qui vous fera honneur devant le peuple. — Je ne sais pas lire l'écriture des autres. — On vous la dictera.

— Je ne sais plus écrire, excepté quelques lettres à ma mère. — Mais le baron de Batz a un mémoire sur la dilapidation des finances pendant l'Assemblée constituante : vous y verrez 8 millions dépensés sur la simple signature de Necker, pour opposer le club de 89 à celui des Jacobins. Alors je me résolus à le voir ; mais je le prévins que je ne lui répondois pas de le voir arrêter chez moi. Il vint en effet ; mais, comme Choudieu & autres patriotes dînoient chez moi, sitôt qu'ils descendirent, de Batz & Benoît partirent par l'escalier dérobé de mon cabinet.

Benoît & Delaunai ont voulu sauver Vergniaud, Ducos & Viguier ; ce dernier, comme compatriote & bon enfant. Ils m'ont dit qu'ils sacrifieroient 500,000 livres pour les sauver ; je leur ai toujours dit que Vergniaud étoit insauvable & même les autres. Mon beau-frère l'aîné leur a dit : Si Chabot étoit juge, & qu'il sauvât aucun de ceux qui ont voulu sauver le tyran, je le chasserois de chez moi comme un conspirateur ou comme un homme foible ; il ne me seroit plus rien. Il n'en est pas des conspirations comme des autres crimes : ceux qui servent le parti par bêtise, comme ceux qui le servent par corruption, sont également criminels devant la patrie, lorsqu'ils acceptent les premières places. Ils n'ont plus parlé de rien devant mon beau-frère, & m'ont toujours demandé dans mon cabinet ; mais cette phrase leur a fait regarder mon beau-frère comme un fou, ou un buveur de sang humain.

J'ai vu, dans les différentes conversations que j'ai eues avec Benoît, que leur système étoit de corrompre & de diffamer, soit qu'on résiste, soit qu'on se laisse corrompre : & cela seul auroit soutenu ma vertu, quand l'amour de la patrie auroit pu s'altérer un instant dans mon cœur ; ce qui n'arrivera jamais. Il m'a dit : Danton a été des nôtres & nous a abandonnés, & nous le conduirons à la guillotine : il en est de même de Panis, de Robert, de Lacroix & de vous, si vous nous quittez. Alors, j'ai dû craindre qu'en les dévoilant, ils ne m'accusassent d'avoir reçu autre chose ; mais j'ai espéré que, ne me trouvant des fonds nulle part, leur récrimination ne feroit pas fortune : d'ailleurs, j'ai toujours tenu à l'idée de sauver mon pays, même en m'exposant à la calomnie. J'ai appris de Benoît qu'il avoit été

envoyé, par Lebrun & Briſſot, en Angleterre, huit à quinze jours avant le jugement du tyran. J'ai vu qu'il y avoit appris l'art de la corruption & de la duplicité la plus audacieuſe. Il me diſoit un jour: Je ne ſais pas pourquoi en France on refuſe de faire fortune, lorſqu'on le peut, en faiſant rendre un bon décret; en Angleterre, ils s'en vantent en plein parlement. J'ai cru voir qu'ils travailloient d'accord avec Pitt: & voilà pourquoi j'ai voté pour le décret contre les Anglais, quoique ſimplement révolutionnaire dans un ſeul côté, & contraire à la juſtice ſous tous les autres. Mais j'ai vu ſur-tout que leur but eſt la diſſolution de la Convention, & tous ceux qui travaillent à la miner, à la corrompre, ou à diffamer ſes membres qui ont rendu quelque ſervice à la choſe publique, me paroiſſent dans ce complot.

Rédigé, tant chez moi qu'au comité de ſûreté générale, le 25 brumaire, depuis une heure juſqu'à 7 du nouveau ſtyle, l'an 2 de la République françaiſe.

Signé, François Chabot.

Déclaration du citoyen Baſire.

Ce 26 brumaire à 9 heures du matin, je ſouſſigné, Claude Baſire, député à la Convention nationale, déclare au comité de ſûreté générale que, lorſque la faction de Briſſot étoit encore en force, mais que cependant le comité de ſalut public ſe trouvoit compoſé de montagnards, le citoyen Delaunai me dit, dans le jardin des Feuillans, que la Montagne n'avoit ni énergie, ni grandes vues, & que c'étoit l'effet de la misère dans laquelle ſe trouvoit la plus grande partie de ſes membres; que le ſeul moyen de lui imprimer un caractère digne d'elle, étoit d'élever tous ceux qui la compoſent au deſſus du beſoin qui rétrécit l'eſprit, & qu'au bout du compte, il ſeroit bien injuſte de reprocher aux députés de faire leurs propres affaires, en faiſant celles de la République; que c'étoit l'avis de Danton; que ſi je voulois me trouver à dîner chez lui, nous en raiſonnerions enſemble; que je pourrois les ſervir, en prenant, ſur la fortune de mes collègues, des renſeignemens que je lui fournirois,

nirois, & il finit par m'indiquer un jour pour le repas proposé.

Je le quittai, très-étonné de tout ce que je venois d'entendre, fis, en balbutiant, une promesse de m'y trouver, & ne m'y trouvai point.

Long-temps après, la révolution du 31 mai étant consommée, Delaunai me parla d'un projet de mettre les compagnies financières, les banquiers, & généralement tous les agioteurs, à la raison; de forcer la hausse des assignats, & de faire merveilleusement les affaires de la République, en faisant celles de beaucoup de patriotes de la Convention nationale. Il me dit cela fort sommairement, & Julien de Toulouse, avec lequel j'eus une conversation immédiatement après, entra dans de plus grands détails.

Le plan de Delaunai, qu'il me développa, consistoit:

1°. A procurer à beaucoup de patriotes une fortune considérable.

2°. *A la réaliser*; &, sur ce que je demandai ce que l'on entendoit par ce mot, Julien me répondit que cela signifioit, dans le langage de l'association, *la convertir en papiers sur l'étranger, en livres sterlings & en guinées.*

Pour faire fortune, il me dit que l'on comptoit faire baisser tous les effets des compagnies financières, &, sur-tout, de la compagnie des Indes, par des moyens de tactique fort adroits; profiter de cette baisse éphémère pour en acquérir une très-grande quantité; s'en faire même donner par les banquiers intéressés à la conservation des compagnies; provoquer ensuite une hausse subite de leurs effets, par des décrets avantageux, & amasser, de cette manière, des fonds considérables. Sur ce que je lui demandai avec quels fonds l'on pourroit commencer cette affaire & acquérir des billets lors de la baisse; il me répondit que ces fonds ne manqueroient point, que Delaunai sauroit bien où les trouver, & que même il avoit refusé de se prêter à un arrangement proposé par d'Espagnac, qui réclamoit quatre millions, & qui, si on les lui eût fait obtenir, les auroit abandonnés, sans intérêts, pendant un certain temps.

Pour *réaliser* la fortune acquise, ainsi que je viens de le dire, l'on se faisoit fort d'obliger toutes les compagnies, les banquiers, &c., à faire tous leurs paiemens les plus pro-

chains, en papiers sur l'étranger, en livres sterlings & en guinées, pour en inonder la place, & profiter de leur avilissement, pour opérer la conversion des fonds.

Sur ce que je demandai à Julien comment il pensoit que nous pourrions servir l'association & mériter une part aux bénéfices, il me répondit que, tandis que Delaunai prépareroit des mémoires sur les vices d'organisation des compagnies, pour les effrayer sur leur existence collective, les décréditer dans l'opinion, faire baisser leurs effets; il importoit encore, pour les amener plus infailliblement & plus promptement à ses fins, dans les conférences où on leur proposeroit des sacrifices, de faire peur à chacun des administrateurs du comité de sûreté générale, dont lui Julien, Chabot & moi, nous étions membres, & qu'on le menaceroit de dénonciations personnelles; que, d'ailleurs, Chabot & lui étoient, en même temps, membres de la commission de l'agiotage, où ils pourroient rendre de grands services à l'association; que, quant à moi, l'on ne me demandoit autre chose que de laisser faire, & que Delaunai nous feroit fidellement à tous notre part du bénéfice.

Depuis, l'on se rappelle que Julien dénonça, sans preuves, à la Convention Nationale, la compagnie des Indes, pour avoir, disoit-il, prêté au ci-devant roi des sommes considérables, destinées à la contre-révolution; dénonciation qui effraya prodigieusement la compagnie, & qui n'avoit pas d'autre objet: on la fit renvoyer à un comité, qui ne put y donner aucune suite.

C'est dans ce temps que Julien, auquel je demandai s'il pouvoit prouver ce fait là, me dit qu'il n'étoit pas nécessaire de rien prouver dans cette affaire; que le coup étoit porté; qu'il suffisoit que cela produisit une opinion défavorable à la compagnie, & qu'elle en conçût elle-même quelque terreur; que Delaunai, de son côté, préparoit un mémoire foudroyant contre elle, qui n'étoit pas pour la Convention, mais seulement pour les conférences particulières avec les banquiers qui en seroient fort effrayés, & qu'il en avoit un autre beaucoup plus doux pour l'Assemblée; que les affaires de l'association alloient bien; que les gens de finance donnoient tout ce qu'on vouloit; que les courtiers & agens jouoient à merveille; que notre for-

tune se faisoit, & que Delaunai ne tarderoit pas à nous faire un premier partage.

Delaunai, que je voyois quelquefois, & que j'écoutois toujours, pour savoir où l'on nous menoit, me disoit à peu près la même chose.

L'on peut se rappeler que la compagnie des Indes, ainsi travaillée, vit ses billets tomber de 4500 à 650 livres. On peut suivre ce que ces billets sont devenus dans le commerce, & calculer l'effet des décrets provoqués par les associés, sur ces variations subites. L'on peut réfléchir à la prodigieuse émission qui eut lieu, à cette époque, sur la place, des papiers sur l'étranger, des livres sterlings, des guinées, &c., & méditer sur tous ces événemens, pour voir comment ils se rapportent avec les plans indiqués, & comment tout cela résulte de leurs discours & de leurs motions à l'Assemblée.

Je n'en dirai pas davantage sur le plan en général : je n'ai eu là-dessus que des conversations peu suivies avec Delaunai & Julien de Toulouse.

Je fus, un jour, engagé par Julien à aller dîner à la campagne : c'étoit chez un ci-devant baron de Batz, ancien constituant, où se trouvoient Chabot, une dame Beaufort, Laharpe, le nommé Duroy, banquier, le nommé Benoît, que l'on me dit être d'Angers, ami de Delaunai & grand spéculateur en finances. On ne parla point d'affaires pendant le repas. Benoît, Delaunai, de Batz, sortirent avec Duroy, après le dîner, pour se promener ensemble dans le jardin. Chabot, Julien & moi, revînmes aussi-tôt à Paris.

J'étois fort embarrassé au milieu de tant d'intrigues. Je ne voulois point être complice de Delaunai & de Julien; je désirois cependant suivre leurs opérations pour les juger, & fixer mon opinion sur leurs faits.

Il ne m'étoit pas possible de les dénoncer : je n'avois pas de preuves suffisantes; je prévoyois qu'il me seroit très-difficile d'en avoir. Il m'eût été impossible de combattre leurs opinions sur les finances à la Convention nationale, d'abord, parce qu'en général ces opinions paroissoient allier l'intérêt général à leur intérêt particulier, & ensuite, parce qu'ils étoient très-instruits en pareille matière, & que je conviens, de bonne foi, que j'y suis fort ignorant.

Je causai avec eux, de loin en loin, & quand l'occasion s'en présentoit, avec un air distrait & préoccupé, pour ne pas les perdre de vue; & Julien de Toulouse est celui qui m'en parloit le plus fréquemment, en homme qui veut bien décidément profiter de cela pour faire sa fortune.

Chabot, auquel j'en parlai une fois, me parut être beaucoup plus avant que moi dans toute cette affaire, & me fit entrevoir le projet qu'il avoit formé d'observer & de déjouer; mais cela ne paroissoit pas très-praticable.

Incertain sur le parti que je devois prendre, & après bien des réflexions, je me déterminai à faire prévenir les banquiers qui m'avoient été nommés, que, si l'on vouloit se servir de mon nom pour les effrayer mal à propos, il étoit bon qu'ils se pénétrassent bien de l'idée que je suis un honnête homme, & que, si on leur faisoit des demandes d'argent pour quelque affaire que ce pût être, ils devoient penser que de semblables demandes ne se font que par des fripons, & qu'il n'est pas sûr de traiter d'affaire avec de pareilles gens.

Cet avis fut donné au citoyen Sabathier, par une femme que je nommerai quand il le faudra, & au citoyen Duroy, par une autre que je ferai connoître au besoin.

Duroy, fatigué des persécutions de Benoît, agent de Delaunai, qui lui présentoit des projets de décrets contradictoires, en lui disant: « Si vous donnez tant, voilà celui » qui passera; si vous refusez ce que je vous demande, » ce sera celui-là », se leva un jour fort en colère, & dit qu'il savoit à quoi s'en tenir, & que je lui avois fait passer l'avis de ne faire aucun arrangement avec les associés. Benoît s'en plaignit à Delaunai, qui n'eut rien de plus pressé que de le dire à Julien, dont je reçus des plaintes fort amères, & avec qui je crus devoir alors me tenir sur la négative, pour ne pas perdre les moyens de suivre cette affaire.

Les confidences devinrent dès-lors moins fréquentes, moins étendues; on ne m'en parloit plus de la même manière: cependant, Julien m'annonçoit quelquefois que les opérations se continuoient, que cela n'alloit point mal; que le moment du partage n'étoit même pas éloigné; &, enfin, il me dit un jour que je pouvois compter sur une somme de

100,000 liv. pour ma portion, réſultante d'une conſignation de 500,000 liv. en fonds fournis par les banquiers, pour obtenir quelques modifications aux décrets concernant la compagnie des Indes.

Je me rappelle qu'à cette époque il étoit queſtion du rhum de Robert, à laquelle Delaunai prenoit quelque intérêt; il m'arrêta dans la cour du comité de ſûreté générale, & après m'en avoir parlé quelques inſtans, il ſe plaignit à moi de ce que Danton les abandonnoit, ainſi que Thuriot, qui s'étoient, diſoit-il, évidemment arrangés particulièrement avec les banquiers; mais que cela ne l'empêcheroit pas de conduire l'affaire à bien, & que je pouvois être tranquille.

Quelque temps après le 2 juin, lorſque l'on commençoit à vouloir diviſer les patriotes de la Montagne, Hérault, membre du comité de ſalut-public, me tira un jour à l'écart dans la ſalle des pétitionnaires. Il me demanda ſi je connoiſſois quelque choſe dans les plans de diviſion. J'entrai avec lui en grande converſation ſur cette matière; je lui dis tout ce que je viens de conſigner dans cette déclaration, ſur les agioteurs de la Convention & ſur les propoſitions qui m'avoient été faites. Il en a paru ſurpris, me dit que je l'avois fort éclairé; qu'on lui avoit propoſé de ſe charger de préſenter un projet de décret ſur les finances; qu'il voyoit bien que cela tenoit à des tripotages auſſi criminels que mépriſables, & qu'il ne le feroit point. Il m'engagea à entrer avec lui en conférence avec l'Huillier du département de Paris; mais comme je ne connoiſſois point l'Huillier aſſez particulièrement, je m'y refuſai.

Il y a plus de deux mois, étant à dîner chez le citoyen Laligant Morillon, où ſe trouvoient les citoyens Ginguené, Aumont, ſecrétaire du miniſtre de la juſtice, & Martinière de Granville, en déplorant nos funeſtes diviſions, je m'ouvris avec eux, dans les épanchemens de l'amitié, de toutes ces honteuſes combinaiſons; ils peuvent s'en rappeler.

Depuis quelque temps, on me parle d'un dîner chez Delaunai, qui a pour objet le partage des 500,000 liv.; Julien m'a ſouvent engagé à y aller: Delaunai m'a donné ſon adreſſe par écrit, pour m'y rendre; je m'y ſuis toujours refuſé ſous divers prétextes qui ont pu faire penſer, en les

rapprochant du propos tenu à Benoît par Duroy, que je ne partageois pas les principes des associés dont, au surplus, je ne connois pas tous les noms.

Du reste, je n'ai fait aucun acte qui pût servir l'association; je ne me rappelle pas avoir signé un seul mandat d'arrêt contre un banquier, pour cet objet.

Je fus très-surpris un jour de ce que Julien de Toulouse en avoit signé un lui seul, en mon absence, contre le nommé Grenu, banquier, que l'on ne vouloit qu'effrayer.

Signé, BASIRE, *deputé de la Côte-d'Or.*

No. II.

Du secret du Luxembourg, le 4 frimaire, an II.

François Chabot, à ses collègues membres des comités de salut public & de sûreté générale.

CITOYENS MES COLLÈGUES,

Ce que j'avois prévu n'étoit donc pas une chimère ! vous m'avez enchaîné, en donnant une nouvelle activité à mes calomniateurs; car ma détention au secret peut justifier, aux yeux d'un grand nombre, toutes les atrocités qu'on pourra imaginer contre moi. Eh bien ! je reprends tout mon courage, & peut-être me redonnera-t-il la santé que j'ai perdue dans ma prison. C'est à présent que je sens une vertu nouvelle; je souffre pour avoir voulu sauver la liberté, & je me sens le courage de mourir pour elle. Je laisserai à votre justice à venger ma mémoire, puisque vous avez cru devoir jeter un nuage sur ma réputation, pour déjouer un complot affreux qui se tramoit contre la représentation nationale.

La lecture de *la grande colère du Père Duchêne* contre le frocard Chabot, &c., jette un grand jour sur les premiers renseignemens que j'avois eus de ses liaisons médiates ou immédiates avec Delaunai & les autres chefs de la conjuration; il se déchaîne contre Basire & contre moi, seuls

dénonciateurs du complot. Il ne peut pas se dispenser de dire un mot de Julien de Toulouse, mais en rappelant qu'il a été un sans-culotte, ce que ne dira pas Vadier, ni ses concitoyens les sans-culottes de Toulouse; mais il ne dit pas un mot de Delaunai, son ami, qui l'appeloit *une puissance à sa disposition*; &, cependant, il doit vous être démontré que c'étoit le chef des deux partis.

J'ai beau me demander pourquoi vous nous avez refusé de compléter la preuve de cette double conjuration; pourquoi vous incarcérez les dénonciateurs avec les coupables; pourquoi nous sommes sacrifiés à toute la fureur des ennemis de la patrie, que nous avons voulu vous faire saisir, après les avoir fait jaser, devant des témoins, sur toutes les branches de la conjuration, & sur tous les complices; pourquoi vous nous laissez encore au secret; pourquoi vous nous avez désignés comme dénonciateurs, lorsque la conjuration ne vous étoit pas assez connue pour en faire un rapport concluant; mais je suis sûr que vous voulez sauver la patrie, & le sublime rapport de Billaud-Varenne suffiroit pour m'en convaincre. Je me réjouis de ce progrès des principes que j'avois fait imprimer au mois de juin dernier, & que j'avois professés à la fin du mois d'août 1792. J'espère que cette unité de gouvernement sauvera la République des factions qui commençoient à se montrer, & qui auroient fini par la perdre. Alors, je meurs content; mais, de grace, sauvez ma mémoire qui est le seul héritage qui me soit demandé par une mère & une sœur auxquelles vous décerneriez toutes les couronnes de la vertu & du civisme, si vous les connoissiez. Ne souffrez pas que de lâches partisans des calomnies anglaises contre les représentans du peuple français me fassent passer pour un calomniateur & un conspirateur, lorsque j'ai voulu repousser les calomnies répandues contre nous, & dejouer la plus affreuse conspiration du cabinet britannique contre la liberté. Mettez-nous à même de nous défendre par des mémoires justificatifs, & en nous donnant la liberté nécessaire pour suivre la trace du complot dont nous ne vous avons donné que les commencemens des preuves. Examinez notre conduite, rien de plus juste; mon mariage, sur-tout, dont les conspirateurs attendoient ma tendance à la corruption, ou

un moyen plus sûr de me diffamer. Basire & moi sommes forts de notre conscience ; nous sommes encore plus sans-culottes que M. Hébert qui nous persécute. Nous connoissons votre justice, & nous espérons que vous ne nous punirez pas des mauvais effets d'une précipitation que nous avions redoutée, ni de notre dévouement à la sainte cause que nous avons toujours défendue. Qu'on interroge tous les agens de la corruption; quelqu'intéressés qu'ils soient à perdre leurs dénonciateurs, nous sommes sûrs de les confondre, pourvu que vous nous donniez la liberté nécessaire pour les poursuivre. Faites-nous garder à vue ; nous sommes trop intéressés dans cette affaire pour fuir, comme Julien, la lumière. Nous demandons même qu'elle se fasse sur tous les points de notre vie politique, & nous défions l'univers d'y trouver une tache réelle ; nous n'avons jusqu'ici fait le bien que pour l'amour de notre patrie & le desir d'une réputation intacte. La mort, vous le savez, ne nous a jamais effrayés. Ne croyez donc pas que nous ayons recours à une fuite qui couvriroit nos noms d'un opprobre pour lequel nous ne sommes pas faits.

Signé, François Chabot.

No. III.

Du secret du Luxembourg, le 4 frimaire, an II.

Robespierre,

J'adresse au comité de salut public le journal du père Duchêne, avec quelques observations. Toi qui chéris les patriotes, daigne te souvenir que tu m'as compté dans leur liste ; que j'ai toujours marché derrière toi dans le chemin de la vertu & de l'amour de l'humanité ; ne m'abandonne pas à la fureur de mes ennemis qui sont les tiens, n'en doute pas. N'oublie pas sur-tout que je suis malade, au secret, pour avoir ponctuellement exécuté tes ordres.

Signé, François Chabot.

No. IV.

Du secret du Luxembourg, le 4 frimaire, an II.

Chabot, au comité de salut public.

Citoyens mes Collègues,

Je m'honore sans doute de souffrir pour la liberté, car je crois que mon arrestation peut lui être utile; mais paroître coupable de conspiration contre elle, lorsque j'ai voulu en déjouer une des plus dangereuses, c'est ce que mon ame n'est pas capable de supporter sans inquiétude. Vous m'avez mis, avec Basire, dans l'impossibilité de démontrer notre innocence, au moins présumée par notre démarche généreuse; vous nous avez mis dans l'impossibilité cruelle de parer aux coups que nos ennemis vont nous porter, & vous nous avez multiplié ces ennemis; leur rage contre nous date du refus que nous avons fait de mettre en liberté les fédéralistes de Toulouse; les femmes révolutionnaires nous ont annoncé qu'elles nous poursuivroient jusqu'à l'échafaud, si nous ne les renvoyions à leur poste à Toulouse, & nous sommes déja au secret par leurs coupables manœuvres. Hébert, Varlet, Jacques Roux, Leclerc d'Oise, sont leurs instigateurs ou leurs échos. Nous laisserez-vous plus long-temps à la merci de ces ennemis qui sont ceux de la patrie? Je vous en conjure, au nom de l'humanité & de la liberté que nous avons servies & que nous pouvons servir encore, ne nous laissez pas pourrir dans un cachot qui n'est fait que pour les conspirateurs que nous vous avons dénoncés. Epluchez notre conduite, rien de plus juste; mais ne nous condamnez pas sur le témoignage des prêtres auxquels j'ai refusé de laisser souiller mon mariage, des femmes que j'ai dénoncées comme contre-révolutionnaires, & de leurs protecteurs que j'ai démasqués.

Signé, François Chabot.

No. V.

Du secret du Luxembourg, le 5 frimaire, l'an II.

François Chabot, à ses collègues membres des comités de salut public & de sûreté générale de la Convention.

Citoyens mes Collègues,

Dans la dénonciation que je vous ai faite, il y a des articles aisés à prouver, tel que celui de la corruption, puisque je vous ai remis 100 mille livres qui y étoient destinées, & que je vous offrois de vous en faire saisir cinq fois autant en effets de la compagnie des Indes, qui doivent avoir été trouvés chez Benoît, à raison de 700 livres chaque action, si je ne me trompe; car, refusant ma portion, & voulant faire saisir le tout, je n'avois nul intérêt à compter le nombre des actions ni la valeur pour laquelle on les avoit prises. Je crois seulement me souvenir qu'il y avoit des transferts de treize actions, signés par un financier, dont le nom me reviendroit, si on me le nommoit; le rapport seul de Delaunai suffiroit encore pour compléter cette preuve, ainsi que les négociations dont je fus chargé auprès de Fabre, qui me rendra sans doute la justice de dire que je ne me suis conduit dans cette affaire avec la loyauté d'un ami de la patrie & des principes, puisque je lui ai dit d'y faire toutes les corrections convenables. Il sera peut-être aisé de prouver les liaisons de la femme d'Hébert avec la maîtresse de Delaunai, & notre collègue Foreſtier peut témoigner dans cet article; car c'est lui qui m'a dit qu'elles avoient dîné ensemble, & Delaunai m'a dit souvent que la femme d'Hébert alloit déjeûner souvent avec la demoiselle Descoing, ainsi que David.

Or les intrigues de la Descoing sont assez connues; mais la corruption d'Hébert n'est pas si aisée à prouver, quoique Delaunai & Benoît m'aient souvent parlé de sa corruptibilité en toutes lettres. Mais le plan de dissolution de la Convention ne sera pas aisé à prouver contre Benoît & de Batz; car ils pourront toujours me dire qu'ils ne m'en ont parlé que comme une de leurs craintes, & par amitié pour moi, pour me faire prendre le parti d'emporter la fortune de ma femme, & ma portion de leurs friponneries.

Mais ce qu'ils m'ont dit de Danton, de Fabre, de Bavière, d'Hérault-Séchelles, de Panis, de Billaud-Varenne, d'un ami de Robespierre, par lequel ils prétendoient lui avoir fait parvenir un

plan de finance qu'il commençoit à concevoir, de Cambon & autres, de Vouland & du comité de sûreté générale; tout cela, ils pourront le nier, parce que vous ne m'avez pas donné le temps de le leur faire répéter devant témoins : je crois donc, quand vous aurez pris toutes les informations nécessaires, qu'il seroit bon que nous confrontions ensemble, pour ne présenter que les objets dont vous auriez acquis les preuves, sauf à me laisser encore en état d'arrestation jusqu'à ce que le complot fût entièrement dévoilé. J'ai déjà fait le sacrifice de ma liberté & de ma vie pour assurer la liberté de ma patrie : je vous prie cependant de ne pas oublier que c'étoit sans consulter Basire que j'avois demandé qu'il partageât avec nous, afin de le rendre témoin dans cette affaire, & que leur résistance m'a démontré qu'ils avoient trouvé l'affaire incorruptible; que je ne lui en ai parlé que le surlendemain de ma première dénonciation, c'est-à-dire, le 26 brumaire; qu'alors il m'a dit avoir été tenté par Delaunai & Julien, & que je l'ai engagé à vous en faire la déclaration. Il seroit cruel de perpétuer son état d'arrestation au secret, parce que j'aurois compté sur sa probité & son dévouement à la cause du peuple.

Quant à Dufourni, il mange souvent avec la femme d'un émigré qui est à Londres, chez un certain Sambat, peintre, rue Taitbout, n°. 36. Ce fait sera aisé à prouver, & cette femme a été dénoncée aux Jacobins par Collot-d'Herbois. Il s'y rend aussi un riche Bernois, aristocrate, d'après l'aveu même de Sambat, ancien secrétaire de Mirabeau, en Prusse & en Hollande, & par conséquent suspect d'intrigues, & du même genre que celles de la baronne d'Alders. Je déclare, au surplus, n'avoir aucune correspondance avec ceux qui peuvent être d'ailleurs dans ce complot.

Benoît m'a dit deux fois, si je ne me trompe : *Pitt a essayé la contre-révolution par la morale & la modération.*

Il a vu que cela ne réussissoit pas: eh bien! il l'a faite par le moyen contraire. Observez qu'il m'en a parlé avant l'affaire des prêtres constitutionnels; il m'a fait le plus pompeux éloge de Semonville; il auroit voulu que je visse sa femme, ce que j'ai toujours refusé, & lorsque je lui ai dit que mon beau-frère connoissoit Constantinople, il m'a recommandé de ne pas lui parler de Semonville.

Voilà, citoyens mes collègues, des objets que j'ai cru devoir vous mettre sous les yeux. Je souffre, mais ce n'est que pour ma Patrie, & pour la plus vertueuse des mères, le modèle des épouses & des citoyennes, pour laquelle je n'aurois aucune sollicitude, si ma sœur étoit auprès d'elle, ou si elle avoit moins de 80 ans.

Signé, François Chabot.

No. VI.

Au secret du Luxembourg, le tridi 23 frimaire, l'an II.

ROBESPIERRE,

Ton énergie a sauvé encore une fois la République ; c'est la seule consolation que j'ai eue dans ma prison : mais on a été bien long à me faire passer tes discours à la Convention & aux Jacobins ; il n'y a que huit jours que je les ai reçus. Le journal du soir de Feuillant, étoit, jusques là, ma seule lecture, & je t'avoue qu'il a produit souvent dans mon ame les plus cruels déchiremens. Je vous écrivois, les premiers jours, collectivement & individuellement, sans recevoir de votre part aucun mot de consolation, lorsque je souffrois pour la liberté. J'ai pris alors le parti de faire dire à ma sœur de vous voir. Je lui ai écrit une partie de mes peines ; j'ai appris que tu en étois fâché, j'ai cessé de lui écrire : mais pourquoi me fais-tu un crime de m'accrocher à ce que j'ai de plus cher, lorsque je croyois être abandonné de tous mes amis ; lorsque je me voyois confondu avec les vils scélérats que j'avois démasqués ; lorsqu'au dire des conspirateurs, le rapport de notre affaire étoit entre les mains de mon plus cruel ennemi ; lorsque ce que je voyois dans le journal du soir devoit plutôt m'alarmer sur le sort de la patrie & sur le mien, que porter quelque consolation dans mon ame ? Le premier jour de notre arrestation, Delaunai m'envoya des fruits & me fit offrir des liqueurs ; je refusai, parce que je n'aime pas les présens des traîtres. Le surlendemain, il me fait demander que signifie ma dénonciation & les 100,000 livres que j'ai remises. Je lui fais répondre que je n'ai rien à lui dire. Cependant, on portoit tous les jours à Delaunai de prétendus billets de compte de traiteur, de limonadier, d'apothicaire & d'autres fournisseurs, & j'ai appris alors que la demoiselle Descoings n'étoit pas arrêtée, & hier encore on lui a envoyé des billets semblables, & j'ai appris qu'outre l'écriture apparente, il y avoit une écriture qui ne paroissoit, qu'avec quelque préparation, au feu, & les administrateurs de police m'ont

dit que de Barz & Benoît d'Angers n'étoient pas arrêtés, & je connois leur astuce & leur scélératesse, & c'est toujours la demoiselle Descoings qui lui écrit; & lorsque Vouland annonça qu'on avoit voulu le corrompre pour 6,000 liv., Delaunai me dit: Si j'étois à la place de cette fille, assurée de périr sur l'échafaud, je dirois que j'avois au refois donné une pareille somme à Vouland, & qu'il m'a dénoncée aujourd'hui, parce que je n'ai pas voulu lui donner 20,000 liv. qu'il me demandoit. J'ai dit ce fait à Vouland, & je suis bien fâché de ne l'avoir pas mis dans ma déclaration; mais Vouland ne le niera pas, & Jagot & Moyse Bayle étoient présens, je crois, quand je le lui dis. En conséquence, je demandai qu'avant de rien entreprendre, on interrogeât Delaunai, en faisant semblant de vouloir me poursuivre; qu'on lui demandât s'il savoit combien j'avois reçu dans cette affaire, afin de faire constater qu'il étoit à sa connoissance que je n'avois reçu que 100,000 livres, parce que je le savois capable de me calomnier pour une plus forte somme, quand il me connoîtroit pour son dénonciateur. Je ne pouvois pas mieux faire que de m'offrir pour me faire arrêter avec eux; j'étois sûr alors de compléter la preuve de mon innocence & de leur scélératesse: vous en avez jugé autrement. Je ne murmure pas de ma longue détention; mais les gens de la maison du Luxembourg ont remarqué hier que les commissaires paroissoient plus amis de Delaunai que de Basire & de moi. Ils ont vu Delaunai pendant deux heures & demie, & ont refusé de nous voir. Delaunai, après cette entrevue, avoit l'air plus satisfait qu'à l'ordinaire, & il dit que les commissaires reviendroient. Aujourd'hui, qu'il n'avoit pas fini ses déclarations, & qu'il en avoit pour deux jours j'ai lu, dans le maintien du concierge, que Delaunai nous dénonçoit à son tour. Je l'avois prévu; c'est à la preuve que je l'attends. Si je m'étois lié avec lui avant mon mariage, je m'attendrois qu'il diroit: Nous lui avons donné 100,000 écus, il a donné 200,000 liv. à sa femme, & a porté le reste au comité. J'aurois beau dire: je ne suis pas assez bête d'acheter une femme, lorsque j'en ai mille à mon service, *gratis*. Les calomnies des agens de la faction ont fait assez de progrès pour égarer le peuple cet égard. Lorsque j'ai vu Danton au moment de suc-

comber aux Jacobins, s'il n'avoit été soutenu par ton bras respecté, je dois m'attendre à tout. Heureusement, l'affaire de la compagnie des Indes a commencé après mon mariage, & je défie tout l'univers de prouver que j'aie autre chose que le bien de ma femme, que je n'ai pas même touché, par respect pour les décrets même suspendus, & toutes leurs autres spéculations ont échoué. Mais il est constant que toutes mes liaisons avec Delaunai datent de là, & que je les ai traversés dans toutes les opérations. Tu sens que la fuite de Julien nous est très-préjudiciable, parce qu'il auroit rectifié les calomnies des autres, & sur-tout de Delaunai; mais tu dois sentir aussi qu'il importe à Pitt & à toute sa clique de perdre ceux qui ont déjoué son dernier complot, & qu'ils ne manqueront pas de bâtir un corps de délit contre nous, & d'acheter même de faux témoins pour nous perdre, au moins dans l'opinion, s'ils ne le peuvent autrement. Les femmes révolutionnaires, les hébertistes, les pittistes, les aristocrates, les fédéralistes, les royalistes, sont nos ennemis naturels, & notre dernière dénonciation a dû redoubler leur rage contre nous. Nous abandonneras-tu à tous ces ennemis? Non, tu aimes trop ta patrie, & tu sais combien il importe de défendre ceux qui l'ont servie avec quelque courage. Mais donne-moi un mot de consolation, je t'en prie. Le système de Delaunai est, comme des premiers agens de cette faction, de calomnier ceux qu'on n'a pu corrompre: juge s'ils seront fidèles à ce principe, lorsque nous avons dénoncé la corruption. Ne nous abandonne pas aux préventions des commissaires, s'il est vrai que les réponses d'un conspirateur aient pu leur en donner contre les dénonciateurs. Nous demandons à être entendus & confrontés, même avec Delaunai, sur tous les griefs qu'il peut nous avoir cotés. Lorsqu'on lui accorde cette grace, on ne sauroit nous la refuser. Ce n'est pas que la mort ait rien d'effrayant pour nous; mais nous ne voulons pas que nos familles aient à rougir de notre mémoire, au moment même où nous nous sommes dévoués pour sauver la liberté.

Signé, François Chabot.

P. S. J'avois demandé à voir les commissaires, pour leur faire observer qu'une certaine demoiselle Rousseau, riche

de 500,000 liv., fille d'un ancien intendant de la maison de Penthièvre, avec laquelle Delaunai devoit se marier, pourroit donner quelques renseignemens sur la conspiration.

Je les avois demandés pour faire expliquer Delaunai sur la fuite de Boid; tantôt il m'a dit, avec Benoît, qu'ils lui avoient conseillé de se remettre en prison, d'après le décret des étrangers; tantôt, qu'ils lui avoient conseillé de fuir; tantôt, qu'il étoit parti avec une mission du gouvernement, pour aller réaliser 87 millions de papier que la nation perdoit; tantôt, qu'il étoit parti sur un corsaire de, &c. J'aurois voulu que l'on le fît expliquer clairement sur cet objet.

Quant à moi, voici ma réponse à toutes les calomnies qu'ils pourroient faire contre moi.

A l'affaire des banquiers, j'ai dénoncé que l'on vouloit me donner 200,000 liv. que j'avois refusées. Quelqu'un vint me demander ce que les banquiers deviendroient, & offrir de faire des sacrifices. Je lui répondis qu'il ne falloit en faire qu'à la patrie, & que les hommes vertueux ne vendoient pas leurs opinions; qu'on n'achetoit que les fripons, qui périroient tôt ou tard. Tu as été témoin de mon aversion pour les Anglais, à la discussion sur les étrangers. Ainsi, je combattois le système de la faction: donc je n'ai pas été payé avant mon mariage, ni pendant mon mariage. L'affaire de la compagnie des Indes est venue postérieurement; j'ai porté ce qu'on m'avoit remis pour cet objet, & offert de faire saisir ce qu'on m'offroit de plus; j'ai refusé quatre millions du ministre d'Espagne: donc je suis incorrompu. On ne m'accusera pas d'avoir calomnié les patriotes: donc je ne suis en aucune manière de la faction.

Quant à mon mariage, qui est le grand champ de bataille de mes calomniateurs, je n'ai reçu que ce qui m'étoit nécessaire pour les frais de la noce, car je n'avois pas le sou; demandez le à Forestier & à Camboulas, qui n'est certainement pas mon ami. Si mes beaux-frères m'y font quelque avantage, en cas de mort de ma femme sans enfans, & que ces avantages offusquent, j'y renonce; mais je déclare que je n'aurois pas été assez fou pour placer sur une étrangère de l'argent, si j'en avois eu. Je suis pur, je te le jure par la liberté.

Signé, François Chabot.

No. VII.

Du secret du Luxembourg, le 24 frimaire, an II.

ROBESPIERRE,

Voilà dix heures & demie d'interrogatoire de Delaunai, car tu sens bien que je compte les minutes, & Delaunai n'a pas fini!!! Je ne doute pas que les instructions qu'il a reçues du dehors, comme je te l'ai marqué hier, ne lui aient recommandé de traîner l'affaire en longueur, de charger ses dénonciateurs, afin d'obliger les comités à recommencer l'instruction, & de venger Pitt de l'audace révolutionnaire de ceux qui ont déjoué jusqu'ici tous ses complots. On parle d'une autre insurrection, du renouvellement des comités qui peuvent conduire le vaisseau de l'Etat au port: je n'inculpe pas les membres qui ont fait cette dernière motion, au moins imprudente; je sais combien les députés sont obsédés par des projeteurs habiles dans l'art de tromper; mais je vois, dans la longueur de notre rapport, un moyen de réaliser le plan des conspirateurs. Hébert gagne tous les jours aux Jacobins, lors même qu'il a la lâcheté de poursuivre deux malheureux, victimes, si l'on veut, de quelques erreurs, mais non d'aucune lâcheté ni d'aucune trahison. Il faut être bien vil pour s'appesantir sur un ennemi qui ne peut pas se défendre, parce que le salut de la patrie a commandé de lui lier les mains.

On m'a intercepté les communications avec tout ce que j'ai de plus cher après la patrie, une mère vertueuse de quatre-vingts ans passés, une sœur inappréciable, & une jeune femme de seize ans; je n'en murmure pas: que la patrie soit sauvée, & je suis content. Ton énergie aux jacobins me soulage de toutes mes peines; & quand je vois exclure de la société ceux que j'avois toujours soupçonnés, & qui s'étoient liés avec nos ennemis & les ennemis de toute divinité, seul baume dans l'oppression de l'homme juste, j'adore la providence qui veille sur les destinées de la République. Cependant, je ne te cache pas mes inquiétudes sur les retards apportés

apportés au rapport de notre affaire, qui me paroît claire aujourd'hui, d'après tout ce que je lis. Je te conjure de ne pas laisser sommeiller ceux qui en sont chargés. Je t'embrasse bien fraternellement.

Signé, FRANÇOIS CHABOT.

No. VIII.

Au secret du Luxembourg, le sextidi 26 frimaire, l'an II.

ROBESPIERRE,

C'est d'après ton conseil que je crus devoir taire quelques faits dans ma déclaration, qui, cependant, serviroient aujourd'hui à mettre les deux comités en garde contre les manœuvres de la faction.

En voici un, en particulier, qui est bien essentiel.

De Batz fut dénoncé pour avoir offert un million à ceux qui enleveroient Marie-Antoinette. Il trouva les moyens de faire arrêter ses dénonciateurs, & de rester libre lui-même, en disant que c'étoient eux-mêmes qui étoient venus lui proposer cet enlèvement, moyennant un million, qu'il avoit refusé. *Ce n'est pas tout :* la police lance, cependant, à la fin, un mandat d'arrêt contre lui; il trouve le moyen de s'y soustraire, & de vivre cependant dans Paris avec Benoît, Delaunai, Lhuillier, procureur-général syndic, & autres. Pendant cet incognito, il députe, vers *Alquier* & vers moi, une certaine femme *Janson*, qui, plusieurs fois, avoit tenté de me séduire pour d'autres objets; ils engagent Alquier à dire que de Batz lui avoit dénoncé ce complot: la femme Janson vouloit que je disse qu'Alquier me l'avoit dit; je lui répondis : Je n'ai pas fait de mensonge, même en religion; j'ai été dévot quand j'ai cru, & jamais hypocrite quand mes yeux se sont ouverts; je ne commencerai pas à trente-six ans par un mensonge si atroce. Cependant, on engage Alquier à m'en parler. Je lui fis sentir qu'il se compromettoit; que, si de Batz lui avoit dénoncé ce fait, ce que je ne croyois pas, il étoit complice de l'avoir laissé ignorer au comité, & que, dans le cas contraire, c'étoit

une infamie de sa part. Je crains qu'ils n'aient fait émigrer *Alquier*, comme ils vouloient me faire émigrer moi-même. Mais, si Alquier est cité, il ne niera pas ce fait, non plus que la femme Janson, en fuite sans doute avec eux, malheureusement pour moi.

Je t'ai dit que, lorsque Vouland dénonça 6,000 liv. avec lesquelles on vouloit le corrompre, Delaunai me dit : « A la » place de cette femme, assuré de périr, je dirois au tri» bunal ou à la Convention : *J'avois déja obtenu de Vou» land un semblable service, pour 6,000 liv. ; aujourd'hui il » m'en demandoit 20,000 ; &, parce que je n'ai pu ou » voulu lui donner que 6,000 liv., il me dénonce & m'en» voie à l'échafaud* ». J'ai dit ce fait à Vouland, avant de faire ma déclaration ; je crois que Jagot étoit présent : mais, *toujours fidèle à tes leçons, je n'ai pas voulu le mettre dans ma déclaration écrite.* J'ai bien d'autres faits que je crains autant de dire que de taire : si je les tais, je m'ôte un vigoureux moyen de défense contre les calomnies & les faux témoignages que ma qualité de dénonciateur appelle contre moi de leur part ; si je les dis, je fers une partie de la conspiration, qui est de diffamer ceux qu'ils n'ont pu corrompre. Je vais cependant en déposer un dans ton sein : Delaunai m'avoit dit qu'*Amar* étoit de son bord, & mon ennemi juré ; je savois qu'Amar étoit au-dessus de la corruption, & que son caractère dur devoit le rendre peu maniable à la faction ; cependant, lorsque je parlai de ma déclaration à Jagot, Vouland & Moyse Bayle, ils parurent désirer qu'Amar ne fût pas du secret. Je voulus qu'il en fût, parce que je crois à son incorruption, quoique je craignisse à son égarement sur mon compte & sur l'état des choses, & je t'avoue que sa qualité de mon ennemi personnel influa sur mes désirs dans cette circonstance. Je t'en dirai autant de toi-même ; car la faction ne cessoit de me dire que tu m'avois voué une haine mortelle, pour t'avoir demandé qu'on fît payer, chez Boid, les lettres acceptées. Je connoissois ton incorruptibilité, même par les aveux de la faction. C'est donc à toi que je m'ouvris ; tu avois seul ma confiance. Eh bien ! Delaunai a dit au concierge que, si je l'avois dénoncé, il sauroit m'en faire repentir ; que le rapporteur étoit son ami & mon ennemi ; qu'il alloit me dé-

noncer, à son tour, pour avoir reçu de l'argent des banquiers en spéculation opposée à la sienne, pour avoir reçu de la faction plus de 100,000 liv., & que mon mariage lui donnoit de la marge. Je t'ai écrit qu'il étoit plus joyeux qu'à l'ordinaire; que j'avois découvert ses relations avec la femme Defcoings, qui lui marquoit, même de sa prison, la marche qu'il devoit tenir; hier encore il dit au concierge: « Je tiens Chabot: Amar m'a annoncé qu'il étoit griève-» ment inculpé dans le procès de la Dubarry, & puis je » l'ai habillé de pied en cap, dans ma déclaration ». Je te déclare, par ce qu'il y a de plus sacré pour un homme libre, que je n'ai jamais connu, ni directement, ni indirectement, la Dubarry ni ses agens, & je suis étonné qu'on les ait fait mourir sans me les confronter, lorsqu'on vouloit tirer de leurs déclarations calomnieuses des moyens juridiques de m'assassiner. Je te déclare que je n'ai jamais eu des liaisons avec les banquiers; que, si j'ai mangé avec quelqu'un d'entre eux dans les maisons où Camille Desmoulins m'a introduit malgré moi le plus souvent, je n'ai jamais parlé finances avec eux; que, si j'en ai parlé chez Simon, j'ignorois qu'il fût banquier, lorsque j'en ai parlé; que, lorsque quelqu'un m'a parlé de ma fortune, j'ai toujours répondu que j'étois content de la mienne, & qu'on n'achetoit que les fripons; que, si j'avois voulu me vendre, il y a long-temps que je serois riche, &c. &c. Que l'on me confronte avec tous ceux qui disent m'avoir remis ou fait remettre quelque somme autre que les trois dépôts remis par Benoît à Delaunai, formant la somme totale de 100,000 liv., je me fais fort de les confondre. Il n'en est pas moins vrai que les comités m'ont ôté plusieurs moyens de prouver mon innocence. Si Julien de Toulouse étoit pris, je serois sûr du triomphe, par les contradictions nécessaires de ses dires avec ceux de Delaunai & les deux principaux agens de la conspiration. Si l'on m'avoit donné vingt-quatre heures, comme je les demandois, j'aurois fait jaser la faction devant des témoins, & j'aurois établi que je n'avois reçu que 100,000 liv. pour Fabre, & refusé 50,000 écus pour moi. J'avois d'ailleurs demandé qu'on interrogeât Delaunai sur mon compte, avant de me porter son dénonciateur, quoique je susse qu'on faisoit courir le bruit ca-

lomnieux que j'avois donné 200,000 liv. à ma femme, tant j'étois sûr de ma pureté & de la force de la vérité sur les cœurs même les plus pervers. Je sais que l'on dirige une instruction contre moi, pour diminuer l'intérêt de la grande affaire, en calomniant celui qui l'a le premier dénoncée. Il ne faut pas accuser le concierge de m'avoir dit la moindre chose à cet égard; mais il faut qu'il soit interrogé sur ce que Delaunai lui a dit; je le tiens d'une personne sûre à qui il a défendu de m'en donner le moindre avis. Quant aux relations de Delaunai avec la femme Descoings, voici comme je l'ai su: on vint me porter un prétendu compte de fournisseur pour Delaunai, me prenant pour lui. J'étois auprès de mon feu; je lus ce compte, & je vis, outre l'écriture, un autre caractère lisible, en approchant du feu le billet. Eh bien! je fus assez stupide pour ne pas finir de le lire, & pour l'envoyer à sa destination; & j'ai su qu'il lui arrivoit souvent de pareils billets de prétendus comptes. Robespierre, Delaunai s'est vanté de me conduire à l'échafaud avec lui; m'y laisseras-tu monter pour avoir voulu déjouer le plus infernal des complots, & pour avoir tû, d'après tes observations, une foule de faits qui pouvoient assurer le triomphe de mon innocence, & parce que les comités m'ont refusé les moyens de compléter la preuve de cette innocence? Mourir ne m'est rien: je sais que j'ai contribué, par ma dénonciation, à sauver la liberté; & la mort est bien glorieuse, quand on y va par cette route; mais la mort des conspirateurs!! pour le plus courageux ennemi des conspirations!!! Cette pensée me dessèche, & je suis étonné de vivre, depuis que les propos & la gaieté plus qu'extraordinaire de Delaunai me l'ont fait concevoir. Lorsque je déposois contre les Brissotins, Vergniaud me dit que mon tour n'étoit pas loin, & la faction que j'ai dénoncée étoit liée avec ce conspirateur & vouloit le sauver!!! N'est-ce donc pas assez de me faire coucher dans le lit de Sillery, dont l'ombre m'agite toutes les nuits!!! Si ma mort vous est utile pour assurer la liberté à mes enfans & à mes neveux, parlez, & donnez-moi les moyens de l'embrasser; mais, de grace, ne chargez pas un bourreau de m'en porter le coup! sur-tout respectez la vieillesse de la plus vertueuse des mères, qui m'a inspiré le courage de

mourir pour ma patrie, mais non sur les échafauds dressés par la liberté !! On me reproche mon mariage !! on me reprochoit de n'être pas marié, & l'on avoit raison, avec le tempérament que la Providence m'a donné !!! Me destinoit-on donc de toutes parts l'infamie ? Il y avoit un moyen, me dit-on, c'étoit de me marier avec une Française !!! Mais pourquoi ne pas me le dire les premiers jours de la publication des bans ? Pourquoi attendre la veille du mariage ? Mais ce n'est pas l'étrangère, c'est sa fortune que l'on me reproche !! Sa fortune !! dans le fait, elle n'en a pas ; elle est vraiment sans-culotte ; car si la nation s'empare du bien de ses frères, où prendrai-je cette fortune ? Si je la lui avois donnée, comme on me calomnie, l'aurois-je remise à ses frères ? Ne l'aurois-je pas fait établir sur un bien-fonds ou sur le trésor national ? Disons le mot : la faction est plus forte que la vertu qu'elle veut assassiner juridiquement. O Providence ! veux-tu me punir des écarts de ma jeunesse ? je baise respectueusement ta main ; mais je te recommande puissamment les derniers jours d'une mère que tu formas puissamment à la vertu ; console-la en lui donnant la conviction de mon innocence, que tu connois, dans le procès que les ennemis de ma patrie me suscitent.

Signé, François Chabot.

No. IX.

Au secret du Luxembourg, le 28 frimaire, l'an II.

Robespierre,

Lis jusqu'au bout, je t'en prie, sur-tout le *postscriptum* ; je viens te demander un service digne de ton cœur ; c'est de me donner des nouvelles de ma femme & de ma sœur : elles venoient tous les jours chez le concierge, demander comment je me portois ; elles n'y viennent plus depuis huit jours. Je ne sais que penser sur leur compte. Quoi ! seroit-il possible que pour avoir voulu déjouer un complot affreux, & par un excès de confiance en toi, tout ce qui m'appar-

tient, de près ou de loin, fût plongé dans le malheur? Quel est donc mon crime, grand dieu? De quoi m'accuse-t-on? De m'être allié avec des étrangers; mais ils ne l'étoient pas lorsque j'ai commis cette imprudence; car c'est le *nec plus ultrà* de mon crime. Est-ce d'avoir reçu plus que cent mille livres; mais n'ai-je pas offert de s'en assurer avant de me prôner pour dénonciateur? D'ailleurs, supposons que j'eusse reçu cent mille écus, & que je n'eusse porté que cent mille livres: l'on me croit-on assez bête pour n'avoir pas senti que je me compromettrois, si, comme Simon, je retenois une partie du dépôt, lorsque j'étois de faire arrêter les coupables avec moi, qu'on auroit pu interroger séparément? n'aije pas dit même que ces cent mille livres m'embarrassoient? un fou de plus ne m'auroit-il pas au moins troublé la conscience assez pour m'engager à achever de vuider mes poches? On dira peut-être: Vous aviez donné deux cent mille livres à vos beaux-frères. Je suppose qu'on me croie assez fou pour donner ainsi de l'argent à des hommes qui ne possèdent encore en France aucun immeuble, quoiqu'ils aient fait des soumissions pour trois maisons d'émigrés & deux métairies, ou maisons de campagne. J'avois prévu que la patrie me commanderoit un jour la séparation d'avec eux, & je m'étois reservé, dans ce cas, ou plutôt mes beaux-frères m'avoient offert & accordé le droit de retirer à volonté cette somme & leur obligation, ainsi que le contrat est à volonté & à ordre. J'aurois donc dit: Je ne veux pas mourir sur l'échafaud; rendez-moi cette somme d'iniquité, que j'aille la porter au comité de sûreté générale; je gagnerai la vie de ma femme, si elle veut me suivre; sinon, je l'abandonne pour la patrie. Mais je déclare, sur ce qu'il y a de plus sacré, que je ne possède au monde que mes meubles, évalués à 6,000 livres, & coûtant 2,800 livres en 1791; car il faut observer que je n'ai acheté en 1793 qu'une douzaine de chemises que j'ai partagées avec ma gouvernante. Au sortir de la séance où le décret sur les étrangers fut rendu, je fus à la police demander une chambre avec un poêle pour mes frères & mon neveu, dans telle prison qu'on voudroit, pourvu que l'aîné, qui est podagre, pût être servi par le cadet & son neveu. Je fus demander au comité de la section de la République, de venir les y cor-

duire avec moi ; on me renvoya au lendemain ; & au lieu de venir les chercher, le commissaire vint nous annoncer la suspension du décret. Ai-je sollicité cette suspension ? J'en appelle aux comités. Dans le temps que l'on discutoit cette question, mes beaux-frères me dirent : Je crains qu'un décret à cet égard ne soit plus nuisible qu'utile à la République française ; car c'est un décret prohibitif de la désertion des satellites des ennemis de la France. Il y a déjà un décret contre les gens suspects : que le comité de salut public écrive secrètement à tous les comités révolutionnaires de mettre dans cette classe tous les étrangers dans le sens du projet de décret. Est-ce là le langage des contre-révolutionnaires ? Ils travailloient à des ouvrages contre les erreurs de Chaumette & d'Hébert. N'a-t-on pas vu, depuis, que ces hommes publics alloient plus loin que le peuple ne le vouloit ? Que l'on interroge tous les amis qui sont venus pour être témoins de mon bonheur avec la meilleure petite femme qui existe. Mais enfin ils sont tous en prison ; leur fortune en porte-feuille est entre les mains de la nation ; s'ils sont suspects, qu'on les retienne ; s'ils sont contre-révolutionnaires, qu'on les punisse ; si la fortune de ma femme offusque, vous la tenez, & je n'en demande rien ; si vous croyez que je doive la quitter, le divorce est dans la loi, & j'userai de ce droit, en mourant à ses pieds, pour expier tous les chagrins que je lui donne : mais, de grace, ne me traitez pas de contre-révolutionnaire ni de fripon ; car je ne suis ni l'un ni l'autre, & mes parens m'auroient renié, si j'avois quelque reproche à me faire à cet égard. Que ne peux-tu connoître leur vertu ! tu jugerois peut-être de la mienne ; au lieu de faire le procès aux fripons que j'ai dénoncés, on me le fait à moi. Delaunai se vante qu'Amar lui a dit que c'étoit contre moi que la procédure se dirigeoit, & qu'il lui a cité des témoins, morts ou vivans, qui me chargeoient. Que l'on interroge le concierge là-dessus, quoique je jure qu'il ne m'en a pas ouvert la bouche. Je sais bien que Delaunai est un coquin, un imposteur, un fripon, qui accuse un des juges, mon rapporteur, d'une infamie dont il est incapable ; mais au moins tient-il cette marche de ceux à qui j'ai voulu faire le procès, que l'on tourne contre moi : les billets de compte n'avoient pas

d'autre but. Tous les banquiers, tous les fripons, tous les contre-révolutionnaires, qui savent que je les ai dénoncés, ont beau jeu de jeter sur moi leur crime & celui des autres. Il cite des témoins morts ou en fuite, ou des complices; je citois, moi, des témoins vivans & présens, que j'offrois de faire prendre. Eh bien! l'on profite de la fuite des complices, pour tout jeter sur moi. Ils ont plus beau jeu que moi, sans doute; Jagot en convenoit hier avec moi. Je ne puis avoir que des présomptions en ma faveur, que mon mariage atténue, pour mon malheur. Ils ont de faux témoins dont ma dénonciation doit avoir exaspéré tous les sentimens. Ah! si ma mère avoit été recevoir la récompense due à ses vertus, si un père de quatre-vingt-cinq ans pouvoit partager ce bonheur, je ne craindrois pas même l'échafaud, que mon dévouement pour la liberté, dirigé par l'imprudence, peut m'avoir préparé; je serois sûr qu'il expieroit toutes les fautes de ma jeunesse, & d'aller rejoindre des parens que j'adore, après avoir montré à ma patrie le piège que ses ennemis lui tendoient *par l'exagération, ne l'ayant pu perdre par le modérantisme*; mais la force des événemens m'a réduit au point de désirer de n'avoir ni père ni mère, ou d'en avoir de moins dignes de mon amour. L'état de ma sœur m'affecte, sans doute; je l'avois appelée en témoignage du bonheur de mon hymen; elle en a joui huit jours, pour me voir séparé d'elle pour toujours; mais elle connoît ma vertu, je connois la sienne: je meurs content de mon sort, parce que je sais qu'elle a le courage & les vertus d'une républicaine de la première force. Tout ce que je te demande, c'est de m'en donner des nouvelles, ainsi que de ma femme, & de leur permettre d'en aller prendre chez toi. Dis-leur que le courage ne me manque pas plus que la conscience de la pureté de mon cœur & de mes actions; mais que j'appelle inutilement la mort à mon secours; que je les aimerai jusqu'au tombeau.

Signé, François Chabot.

Au reste, j'ai dû croire que le procès se dirigeroit contre moi, 1°. d'après le billet adressé à Delaunai avec de l'encre qui ne paroît qu'au feu, & qui m'est tombé entre les mains; 2°. par les rigueurs indécentes que l'on a exercées

lors de mon arrestation, tandis que le même homme, Ozanne, a laissé échapper Julien, & peut-être prévenu Benoît & de Batz; 3°. parce que, lorsque je demandois s'il y avoit des ordres pour en arrêter d'autres, on me dit brusquement que non. Delaunai étoit cependant arrivé ici avant moi; eh bien! le concierge me nia qu'il y en eût d'autres que moi : j'ai été deux jours à l'ignorer. Les administrateurs de police qui sont venus ici, ont toujours honoré Delaunai d'une prédilection qu'il ne mérite pas en ma conscience; ils m'ont dit que l'on me faisoit le procès pour mon mariage, & que j'avois mauvais jeu, Benoît & de Batz étant en fuite. Hébert n'a parlé que de Basire, de Julien un peu, & de moi beaucoup, pour préparer ce triomphe de Delaunai & notre honte; je me trompe, la mienne; car les instructions de Delaunai portoient de ménager Basire; & lorsqu'il est sorti, un ami d'Hébert lui a fait proposer de séparer sa cause de la mienne, parce que c'étoit sur moi que tout fondoit. L'auroit-on fait sortir pour ourdir cet affreux complot? Je ne veux pas le croire; mais au moins l'a-t-on tenté lors de sa sortie? qu'on l'interroge là-dessus. Comment le savez-vous? Mes parens ni mes amis ne me l'ont dit ni écrit; mais je l'ai entendu, car je suis aux écoutes de ce qui se dit au-dessus, au-dessous & à côté de moi.

N°. X.

Au secret du Luxembourg, le 29 frimaire, an II.

ROBESPIERRE,

Enfin il est donc vrai que la Providence veille sur le sort de la vertu! La fuite des complices de Delaunai me donnoit bien du chagrin; mais il s'est trouvé une pièce dont j'ignorois l'existence, qui démontre seule & mon innocence & le crime dont j'avois accusé Delaunai & ses complices; & l'absurdité de ses récriminations contre moi est si évidente, que les commissaires dédaignent souvent d'écrire mes réponses, me trouvant assez justifié par l'inculpation même. Je commence à respirer; mais je m'étonne que les comités,

nantis de cette pièce, qui est la preuve matérielle de son crime & de son audace, aient tant tardé à faire le rapport, au moins de la première partie de la conjuration, & de nous interroger. J'avois un secret sur le cœur, qui, peut-être, dévoilé aux premiers jours de mon arrestation, auroit déjoué une partie des intrigues par lesquelles on a voulu sauver Delaunai & me perdre. Mais la Providence veilloit pour moi, au moment même où je m'en croyois abandonné. La pièce dont je t'ai parlé, est un décret expédié de l'écriture de Benoit, interligné par Delaunai qui prétendoit n'avoir pas de relations avec lui, & dans lequel il a eu la témérité de faire trois signatures de sa main, sur-tout la mienne qui est la plus mal faite de toutes. Je ne me plains plus des rigueurs exercées contre moi; mon innocence n'en sera que mieux reconnue, mais je t'avoue que j'ai trouvé bien dure la rigueur envers moi. Si, comme je l'espère, *notre secret fait avec notre interrogatoire, je suis content.* Cependant, je crois que l'intérêt public commanderoit que notre rapport précédât, de quelques jours, la rentrée du parlement britannique. Toutefois, tout ce que je vois dans les journaux, me confirme que vous sauvez la chose publique, & je m'en rapporte sur votre sagesse. Je te prie de faire dire à ma femme & à ma sœur que je me porte bien, & de me faire donner de leurs nouvelles.

Signé, François Chabot.

N°. XI.

Du secret du Luxembourg, le 30 frimaire, l'an II.

ROBESPIERRE,

Certes, je ne m'attendois pas que notre dénoncé fût si absurde dans ses récriminations; il m'accuse d'avoir reçu cinq ou six cent mille liv. pour sauver les Brissotins; il faut convenir que j'aurois bien mal gagné mon argent; il cite des témoins morts ou absens; c'est très-commode. Je sais bien qu'ils m'ont dit qu'il y avoit 500,000 liv. déposées

pour cette œuvre ténébreuse ; mais ils ne m'ont pas même offert ma part, connoissant mes dispositions hostiles contre tous les accusés, & sur-tout celles de mes beaux-frères contre Ducos, auteur de la Chronique & collaborateur de tous les Brissotins, & de Delaunai qui en est un rejeton échappé à la vengeance nationale ; mais le fait de cette inculpation acquiert de la vraisemblance dans son roman. J'ai donné un repas aux jurés chargés de juger la faction, afin de les corrompre. Malheureusement, *Antonelle est le seul juré dans cette affaire qui ait mangé chez moi, & c'étoit après l'exécution des Brissotins.* Prieur, son ami, & Vilatte, qui y ont mangé pendant l'instruction, appartenoient à une autre faction, & ils peuvent dire ce que pensoit toute ma famille au sujet de ce procès. Je dois dire, avec vérité, que mes beaux-frères étoient plus enragés que moi contre cette faction liberticide, sur tout contre Ducos & Vergniaud ; ils ont fait quelquefois l'éloge des talens qu'il employoit à sa défense, mais pour mieux faire ressortir les preuves de son crime. J'ai des témoins que j'ai cités, que mes beaux-frères ont dit à Delaunai & à Benoît : Si Chabot étoit juré dans cette affaire, & qu'il prononçât l'absolution d'aucun de ces contre-révolutionnaires, il ne me seroit plus rien. En me supposant donc une inclination pour quelqu'un d'eux, aussi forte qu'étoit mon aversion, ce ne seroit pas la table de mon beau-frère que j'aurois choisie pour séduire les jurés. Mes frères auroient détruit toute l'impression que j'aurois pu faire sur eux en faveur des accusés ; mais enfin, lorsque j'ai reproché à Ducos d'avoir prêté sa maison pour les conciliabules, & de s'être lié à une faction dont il avoit reconnu qu'un des chefs, *Jenfonné*, étoit le plus grand de tous les scélérats ; quand je lui ai reproché d'être le Mercure de la faction, & de m'avoir tenté en faveur de ceux qui la composoient, pour les faire députer par le corps électoral de Paris, je ne pouvois pas m'attendre qu'on me reprocheroit de vouloir le sauver & d'être payé pour cela. Quand je lui ai reproché de s'être lié, au moins par vanité, avec des soi-disant hommes d'esprit & des savans, pour travailler avec eux la contre-révolution, je ne m'attendois pas qu'on me reprocheroit un jour à moi d'avoir été payé pour

le faire absoudre par des juges dans l'ame desquels ma déposition devoit porter la conviction. Je dirai, avec Horace: *Saltem verisimilia finge & proxima veris.* Je ne sais si je cite bien depuis vingt-quatre ans que je n'ai pas vu mon Horace ; mais enfin, les jurés qui m'auroient entendu parler des lettres de Ducos dans son département, & de tous les faits dont je viens de parler, si j'avois tenté de les gagner à Ducos, m'auroient dit sans doute, *tu es un fripon* : mais, si j'avois reçu de l'argent qui ne se donne, en ce genre, qu'après l'avoir gagné, ceux au moins qui m'auroient payé, me l'auroient reproché, & m'auroient fait dénoncer il y a plus de deux mois. Pourquoi a-t-on attendu ce moment, & la mort de ceux qui devoient me payer, & la fuite de Julien qui devoit y avoir sa part ? Je ne sais pourquoi. Ai-je donc fait évader Julien, moi qui voulois le faire capturer chez moi ? la calomnie est trop ridicule. Mais j'ai invité le Père Duchêne, pour le corrompre à ce sujet. Malheureusement encore, Hébert & Chaumette ne devoient dîner chez moi qu'après l'exécution des Brissotins, & la date des lettres d'invitation de ma femme à celles d'Hébert & de Chaumette doit le prouver ; mais j'ai des témoins, la femme de Rossignol & une autre qu'elle nommera, que le rendez-vous proposé par moi ne fut que pour le jour de l'exécution, & qu'Hébert voulut que ce ne fût que le lendemain ou surlendemain. Ils ont brûlé ces billets d'invitation ; ou s'ils les ont antidatés, j'ai deux témoins irrécusables pour les confondre ; & si, par hasard, ils nioient le fait, les voilà convaincus d'agir de concert avec Delaunai, & par conséquent d'être de la faction, comme je l'ai dénoncé. *Autre inculpation grave.* J'ai demandé & peut-être obtenu 300,000 liv. de Boid, pour faire lever ses scellés, lorsqu'il y avoit huit jours que cette levée étoit ordonnée & exécutée par-tout, excepté chez lui, qui n'étoit pas excepté dans le décret. Malheureusement Jagot m'a exhibé une note de la police, par laquelle il conste que Boid étoit parti un mois auparavant, ou au moins quinze jours, c'est-à-dire, lors du décret pour les gens suspects. Mais je l'ai averti de ce décret. Non, c'est du décret sur les étrangers ; & il conste qu'en sortant de la séance, je fus à la police & à ma section pour demander une prison pour mes

frères. Je l'ai averti du décret des banquiers. Non encore, j'étois à Versailles le jour qu'il a été rendu, & j'en ai des témoins sans reproche. Je l'ai averti du décret contre les Anglais. Mais j'étois au tribunal révolutionnaire, & Boid étoit parti il y avoit au moins quinze jours, d'après la note de la police; il y a donc une providence qui aveugle le crime lorsqu'il poursuit la vertu. C'est avec Julien que je commettois tous ces crimes. Malheureusement Julien n'a été chez moi qu'à deux époques marquantes, lorsqu'on mit les scelles chez lui, & lorsqu'il fut poursuivi aux Jacobins pour son rapport contre-révolutionnaire du fédéralisme, & Delaunai & Benoît sont venus journellement chez moi, lorsque je n'ai été chez aucun des trois, excepté chez Delaunai, il y a deux ans, une seule fois; car dès-lors je le regardai comme un complice de la faction brissote. Mon mariage est un crime. J'ai répondu; mais, d'après le roman de Delaunai, j'ai fait une affaire où j'ai reçu 200,000 liv.; j'en ai reçu 300,000 liv. pour avertir Boid d'un décret que les journaux lui apprirent avant que j'en fusse instruit; 5 à 600 pour sauver Vergniaud, Fonfrède, Ducos & Viguier, que j'ai menés à la guillotine. J'ai offert de faire saisir 500,000 liv. de la compagnie des Indes: il n'en convient pas; mais, reste que je dois être riche d'environ 1,500,000 l., & ni moi, ni ma famille, ni mes beaux-frères, ni tous les amis que je puis avoir, n'ont pas les deux tiers de cette fortune, c'est un malheur pour Delaunai. Je t'avoue que je croyois que tout conspiroit pour me faire passer pour calomniateur de Delaunai, lorsque la pièce apocryphe, écrite de la main de Benoît, & signée pour quatre par Delaunai, a ranimé mes espérances; je ne crains plus rien. Cependant, s'il étoit vrai, ce que je ne crois pas, malgré les assertions répétées de Delaunai, que le rapporteur fût mon ennemi juré, j'espère que tes principes de justice t'engageront à me défendre. Mes beaux-frères sont étrangers; mais je ne le suis pas: ils peuvent être suspects; mais je ne le suis pas, & je vous ai écrit que je séparois ma cause de la leur. Je n'ai jamais manqué à ce qu'exigeoit le salut de ma patrie; toujours inébranlable dans les principes, je les ai constamment défendus. Si mon mariage offusque, que l'on me le dise; aucun sacrifice ne me coûte pour la liberté:

si l'on veut me laisser ma femme toute nue, je la prends, & je gagnerai sa vie & la mienne. Voilà ma profession de foi. J'espère que ma cause est assez bonne pour que tu y prennes quelque intérêt, avec les principes de justice que je te connois.

Signé, François Chabot.

No. XII.

Du secret du Luxembourg, le premier nivôse, l'an II, à 4 heures 13 m.

François Chabot à ses amis Danton, Merlin, Lecointre & autres vieux Cordeliers, qui ont fait toutes les campagnes de la révolution; mais sur-tout au protecteur de l'innocence, Robespierre aîné.

Je viens, mes amis, déposer dans votre sein les chagrins qui me dévorent: non pour moi, car je sais souffrir & mourir, & le procès que l'on me fait est trop honorable pour ne pas m'en glorifier; mais pour les chagrins que cette longue affaire peut donner à une mère de quatre-vingts ans, dont la vertu est encore plus honorée que la vieillesse; à un père de quatre-vingt-cinq ans, qui auroit besoin de descendre dans le tombeau sans inquiétude, n'en ayant jamais eu de sa vie; & par-dessus tout, pour l'intérêt de la chose publique. J'ai dénoncé un grand complot de dissolution de la Convention nationale par la corruption & la diffamation des membres. Vous verrez, dans mon interrogatoire & ma dénonciation, les détails d'une conversation que j'ai eue avec Benoît, l'un des dénoncés; & les discours d'Hébert, ainsi que son journal & les mouvemens contre le culte catholique & l'exagération des principes, &c., &c., ont déja prouvé que ma dénonciation étoit vraie. J'avois dit qu'il y avoit des agens dans la commune & dans les bureaux de la guerre, qui secondoient ce projet infâme; & je vois, depuis mon arrestation, que Benoît étoit bien instruit. Eh bien! il importe à la faction de Pitt & à tous les ennemis de la révolution, de jeter la plus grande défaveur sur

le compte du dénonciateur : aussi est-elle parvenue à faire diriger le procès contre moi. Voici des faits qui peut-être vous feront dresser les cheveux. Si je n'ai pas plutôt dénoncé cette conspiration, c'est, comme je l'ai dit dans ma dénonciation, parce que Delaunay étoit parvenu à me faire regarder par les membres des comités de sûreté générale & de salut public, comme travaillant à m'envoyer à la guillotine, pour m'être marié avec la plus vertueuse des femmes, que ses frères avantageoient. Benoît m'avoit tenu le même langage, & Delaunai me faisoit regarder une grande partie des membres comme liés avec lui d'une manière étroite. Je pouvois le croire, quand il venoit me dire : J'ai vu Panis, qui m'a dit telle chose contre toi. J'ai vu David à déjeûner chez moi, qui m'a dit telle autre chose, &c. Il m'avoit dit qu'Hébert étoit une puissance à sa disposition ; & j'avois appris que la femme d'Hebert étoit étroitement liée avec la maîtresse de Delaunai. Il eût donc été imprudent au moins de dénoncer ce complot à ceux que Delaunai disoit ses amis & mes ennemis. Vous savez le parti que j'ai pris pour le dévoiler, & celui que je voulois prendre. Mais le mal que je souffre, pour avoir dénoncé ce complot avec quelque précaution & quelque commencement de preuve, suffit sans doute pour justifier le parti que je voulois prendre. Les récriminations de Delaunai sont absurdes & contradictoires avec les faits de notoriété publique ; & il est démontré qu'il a été corrompu pour l'affaire de la compagnie des Indes, pour laquelle je l'ai dénoncé, puisqu'il a falsifié un décret en faveur de cette compagnie, en falsifiant même des signatures. *Sa liaison avec Benoît est prouvée par ce décret même, écrit de la main de Benoît.* Voici maintenant les faits dont le rapprochement doit m'alarmer pour le succès d'un rapport dont dépend la perte de Pitt & de Georges, & la liberté des trois royaumes, & peut-être la nôtre.

J'avois demandé à être autorisé à faire saisir les conspirateurs chez moi, après les avoir fait jaser, en présence de témoins, sur le plan de dissolution de la Convention nationale. On crut que je demandois une approbation de ma conduite jusques-là. Ce n'étoit pas mon intention ; mais enfin, deux jours se passèrent sans que je puisse avoir au-

cune réponse du comité. Cependant Julien demandoit hautement sa portion des 500,000 livres dont Benoît étoit dépositaire : & plus que cela, Hébert exécutoit le plan avec une audace inconcevable aux Jacobins. Je fus au comité de sûreté générale à onze heures, leur faire part de mes inquiétudes le 26 brumaire au soir. Je leur dis que, s'ils n'agissoient pas, je dénoncerois le complot à la Convention nationale elle-même, le lendemain. Jagot, à qui je m'étois adressé, me répondit : *Nous saurions le répondre.* Son ton me fit comprendre que le procès alloit se diriger contre moi; & j'avoue que j'eus alors des soupçons violens sur plusieurs membres du comité. Je lui dis : Je ne vous demande que vingt-quatre heures pour faire saisir les conspirateurs & les preuves. Nous allons nous en occuper, me dit-il, toute la nuit, s'il le faut. Je vais me coucher tranquillement; & à sept ou huit heures, on vient m'arrêter dans mon lit. Je demandai s'il devoit y avoir d'autres députés arrêtés. Non, me répond Ozanne qui a laissé échapper Julien, & qui peut-être a fait évader Benoît & de Batz; vous êtes le seul. Alors je protestai contre cette arrestation illégale; & je fis part succinctement à ma famille des motifs de cette arrestation, en leur disant : Prenez courage, Hébert & ses complices seront démasqués. A ces mots, un commissaire de la section de la République prit feu pour Hébert, & molesta un de mes amis qu'il a fait arrêter depuis, pour avoir dit du mal d'Hébert. Il n'est pas de rigueur indécente qu'on n'ait commise à mon égard dans cet acte & dans l'apposition des scellés. Tous les tiroirs de ma femme, de ma sœur, de cet ami, furent fouillés; on mit même sous les scellés des brochures trouvées dans l'anti-chambre, & qui appartiennent peut-être aux domestiques. J'arrive dans ma prison; je demande s'il en est arrivé d'autres. Non, me répond-on; & cependant Delaunai étoit logé dans la plus belle chambre. Je demande du papier & de l'encre, pour écrire à la Convention : cela est défendu. J'écris sur un chiffon de papier, avec du charbon. J'ignore si ma lettre est parvenue à la Convention : je n'y demandois que la permission de lui écrire. Je demande des livres pour me distraire; on m'en refuse; Ozanne avoit déja refusé d'écrire ma protestation;

Charbonnier

Charbonnier seul, l'un des commissaires qui n'ait fait que son devoir, lui dit qu'il ne pouvoit pas se dispenser de les écrire. Enfin, après avoir été fouillé jusqu'à la ceinture, me voilà entre 4 murailles. On m'apporte à manger sur les quatre heures, & l'on me refuse un couteau pour couper mon pain; il fallut se servir des ongles & des dents pour déchirer un dîner, d'ailleurs très-honnête. Enfin, le troisième jour, je reçois la permission d'écrire au comité de salut public seul. La rage m'avoit saisi; je pissois & crachois le sang, sans recevoir aucune nouvelle de ma famille, ni aucune consolation de mes amis: je n'ai vu ni médecin, ni chirurgien, ni apothicaire. Mon existence, qui m'étoit d'ailleurs insupportable, me sembloit nécessaire pour déjouer cette conspiration, dont je n'avois fait connoître que des fils, tels que je les avois saisis, mais sans parler de ceux que j'avois soupçonné exister. J'ai écrit pendant cinq jours au comité, sans savoir s'il a reçu mes lettres & avis. Enfin, au bout de quelques jours, pendant qu'on faisoit ma chambre, entre un garçon, porteur d'un billet de compte. Je le lis & relis auprès du feu; comme je ne devois rien à personne, je crus à quelque piége; je veux le jeter au feu, & j'en vois ressortir des caractères qui portoient à-peu-près: *Ménagez B., accusez C. & L.s A.; le F. est f.; E. J. D. B. sont partis; Hé. tient bon & vous défendra*, &c. Je dis au garçon: Qui vous a remis ce billet? C'est là-bas, un homme qui attend la réponse. Mais je ne dois rien à personne; vous vous êtes trompé. Est-ce que vous n'êtes pas le citoyen Delaunai, député? Non: & je lui rends le billet, qui fut porté dans la chambre voisine, où j'appris qu'étoit Delaunai. J'écris au comité de salut public & à Robespierre, d'envoyer quelqu'un pour recevoir une déclaration précieuse. Ni réponses, ni commissaires. Enfin, j'engage le concierge à charger ma sœur de la remise de mes lettres; & c'est de là que data ma correspondance avec elle. Enfin, on fait sortir Basire pour la levée de ses scellés. Les commissaires le laissent chez lui tant qu'il veut, & on lui fait proposer, de la part d'Hébert, de séparer sa cause de la mienne. Mes beau-frères & amis avoient été arrêtés quelques jours auparavant. Lorsque

j'avois demandé leur arrestation, dès le 26 brumaire, & à la première lettre que j'écrivis le 29 au comité de salut public, je ne dis pas que cette arrestation fût faite pour alarmer Basire, & l'engager à la démarche à laquelle il étoit invité de la part d'Hébert. Celui-ci, en rendant compte de notre arrestation, ne dit pas un mot de Delaunai, & parle peu de Julien de Toulouse, qu'il semble plaindre d'une foiblesse; il déclame toute une semaine contre Basire & contre moi. Depuis cette époque, il a eu la même audace aux jacobins. Le rapporteur se trouve être mon plus cruel ennemi, s'il faut en croire les conspirateurs; ce que je suis loin de croire: mais, rendant compte de notre arrestation, il nous porte pour dénonciateurs de Julien & Delaunai. C'étoit les avertir de préparer leurs réponses & leurs récriminations; c'étoit appeler contre nous toutes les vengeances des aristocrates, des royalistes, des fédéralistes, & sur-tout des banquiers & de tous les agens de Pitt, que notre dénonciation avoit fait arrêter. Ce n'est pas tout, Amar, annonce que j'ai remis 100,000 liv.: c'étoit dire aux conspirateurs: vous pouvez l'accuser d'en avoir reçu davantage. J'applaudis aux vues des comités & du rapporteur; mais ce fait, lié à bien d'autres, pouvoit & devoit m'alarmer. Enfin, on m'interdit toute communication au-dehors, lorsque Delaunai correspondoit avec la Décoings, sa maîtresse & sa complice, & avec tous les porteurs de compte. On vient interroger Delaunai. L'on a le soin de lui dire que la procédure s'instruit contre moi, ou de le lui faire entendre. Il le dit au concierge, en lui ajoutant que le rapporteur est son ami & mon ennemi; qu'il lui avoit dit que j'étois accusé dans la procédure de la Dubarry & complices, que je n'ai connu ni d'Adam ni d'Eve. Mais n'étoit-ce pas le prévenir des preuves dont il devoit appuyer ses récriminations contre moi, pour leur donner un air de vraisemblance, & faire au moins flotter l'opinion sur mon compte; & l'on lui cite des témoins morts avec lesquels je pouvois & devois être confronté. Ce n'est pas du concierge que je l'ai entendu; mais un tiers, à qui il en a fait part, l'a redit, & je l'ai entendu. Enfin, on interroge Basire, non pas sur ce qui le regarde, mais sur ma fortune, mon ma-

riage, mes agiotages, & sur cet article, on lui dit, & je l'ai entendu de mes deux oreilles: Chabot ira au tribunal révolutionnaire discuter cette affaire avec Delaunai. Grand dieu! il n'est rien que je ne fisse pour le faire absoudre, afin de n'être pas le compagnon du crime; car je veux mourir en homme vertueux. On vient m'interroger. Je ne puis pas dissimuler mes craintes sur ces faits rapprochés; on ne daigne pas me rassurer. Je déclare le fait du billet à Delaunai. On appelle mon guichetier, qui avoit été témoin: je l'interpelle; il nie d'abord, puis il est forcé d'avouer que c'étoit comme un songe qu'il se rappeloit de quelque chose. Enfin, la vérité cependant, est apperçue par les commissaires. On auroit voulu m'interroger sur la conspiration, avant de me faire répondre sur les récriminations. Je leur observe qu'il est de l'intérêt de leur rapport même de me laisser répondre à tout ce que mes ennemis peuvent avoir dit contre moi, afin qu'on ne dise pas que c'est le crime qui accuse la vertu, mais le contraire. Delaunai avoit bâti quatre ou cinq chefs d'accusation graves contre moi; je crois y avoir répondu victorieusement. Le dernier étoit si extravagant à mes yeux, que je croyois que c'étoit par plaisanterie que les commissaires m'avoient interrogé là-dessus, savoir, si j'ai cherché à corrompre les jurés en faveur des brissotins. Hier, ils reviennent; je leur demande s'ils m'ont fait sérieusement cette question. Très-sérieusement, me disent-ils. Je les fais parler, & je vois dans leurs réponses qu'ils pensent sérieusement à me faire mon procès. J'avoue que je leur ai manqué peut-être; mais certes ce que j'ai souffert peut excuser mon humeur, sur-tout lorsque, vantant la conduite que j'avois tenue dans cette affaire, & la rapprochant de ce qu'ils avoient fait pour m'ôter les moyens de confondre le crime & de démontrer mon innocence, Jagot me dit: *Oui, tu es dénonciateur; mais tu es aussi complice, puisque tu nous as remis* 100,000 *liv., & il faut savoir si tu nous as dénoncé le complot assez tôt.* Veut-on donc me livrer à toutes les fureurs des hébertistes, & des pittistes, que j'ai démasqués, & des brissotins, dont j'ai conduit les chefs à la guillotine, & des royalistes que j'ai fortement concouru à faire rentrer dans la poussière. Mes amis, je sais que la providence veille sur la vertu; mais j'espère que vous ne me refuserez pas de la

défendre, lorsqu'on semble conspirer contre elle, au moment même où, comme Curtius, elle s'est dévouée pour sauver la patrie.

Signé, François Chabot.

No. XIII.

Du secret du Luxembourg, le quintidi 5 nivôse, l'an II, à 6 heures 68 secondes ou 43 minutes du soir.

Robespierre,

Enfin, après bien des larmes de désespoir, ton sublime discours aux Jacobins vient de m'en faire verser de consolation. Je me prosterne, la face contre terre, pour adorer la providence qui t'a établi le protecteur des patriotes; je n'ai plus que la satisfaction d'avoir souffert pour la liberté, & j'applaudis, de grand cœur, aux mesures que l'on a prises contre moi. Vous sauvez la patrie; que le dieu de la liberté soit votre récompense: je ne puis plus t'écrire, car les larmes effaceroient ce que je voudrois t'exprimer de reconnoissance.

Signé, François Chabot.

No. XIV.

Au secret du Luxembourg, le octidi 8 nivôse, à 4 heures, nouveau style.

Robespierre,

C'est à toi que je m'adresse dans toutes mes peines; en voici une à laquelle je ne résiste pas. On abuse de ma position pour persécuter tout ce qui m'intéresse; la police vient de mander indignement la républicaine la mieux prononcée, ma pauvre sœur; & cependant depuis plus de dix jours elle ne sortoit pas par respect pour les préjugés, même de mes ennemis, & pour la bonté de ma cause. La sec-

tion de la République a fait arrêter un de mes amis, par cela seul qu'il étoit logé chez moi, & qu'il pensoit qu'Hébert servoit, sans le vouloir peut-être, les projets de l'infâme Pitt & des banquiers. Un jeune homme de chez moi alloit consoler ma femme & ma sœur de l'absence de ce qu'ils avoient de plus cher; il les accompagnoit dans les visites que leur position & la mienne rendoient nécessaires: il est arrêté en sortant de chez moi la décade dernière. Ma sœur, d'après le conseil que je lui fis donner, va faire enregistrer ses passe-ports à la section, quoique les commissaires lui eussent dit, lors de mon arrestation, que c'étoit inutile. On la garde cinq ou six heures, avec un froid aux pieds qui lui donne des coliques affreuses; on l'interroge comme une criminelle, sur les affaires de sa famille & de la mienne, sur ses relations avec moi, & on finit par lui refuser une carte de sûreté, & on la renvoie après avoir dressé procès-verbal de son interrogatoire; enfin, on la mande aujourd'hui à la police. Grand dieu, suis-je donc né pour faire le malheur de toute ma famille! Les hébertistes sont donc plus audacieux que leurs prédécesseurs les brissotins; car ceux-ci ne purent pas faire arrêter ma famille, dans le moment de leur triomphe, chez moi. Hâte notre rapport, je t'en conjure; car rien n'égale mon désespoir.

Signé, François Chabot.

P. S. Il est possible que l'on n'ait pas assez de preuves contre les dénoncés. Eh bien! que l'on passe à l'ordre du jour sur la dénonciation, en avertissant les bons citoyens des piéges que leur ont tendus les agens des puissances étrangères pour les corrompre ou pour les diviser: que l'on décrète d'accusation les fuyards, mais qu'on nous rende à notre liberté; car je crois qu'elle peut servir la liberté publique, dans un moment où l'on médite un mouvement contre la Convention. Ce rapport presse pour renverser la puissance de Pitt; il peut opérer la révolution à Londres; mais le temps presse. Il seroit peut-être dangereux de tenir davantage les personnes pour lesquelles on agite les sections & les sociétés populaires, & je crois qu'une plus longue détention au secret, de Basire & de moi, seroit une injus-

tice. J'applaudis aux mesures qui ont été prises à notre égard ; mais je ne m'accoutume pas à l'idée de martyriser ce que j'ai de plus cher au monde, après la plus vertueuse des mères & des épouses.

Signé, François Chabot.

No. XV.

Du secret du Luxembourg, le quartidi, jour du plomb, 26 nivôse, l'an II.

François Chabot à son collègue Robespierre aîné.

Robespierre,

Si tu avois été témoin de mon interrogatoire, tu aurois vu l'influence de Fabre sur les questions.

Notre affaire prend enfin une tournure ; & le rapport ne peut pas tarder à se faire : je ne puis cependant pas te cacher une nouvelle crainte qui vient de m'obséder. Tu m'avois recommandé de ne pas compromettre, tant que je pourrois, des patriotes ; tu me parus prendre quelqu'intérêt à Fabre qui t'avoit trompé. Je n'ai pas dit tout ce que je savois sur son compte ; d'abord par respect pour tes conseils ; & ensuite parce qu'on m'a fait dire, dès le commencement de frimaire, que Fabre d'Eglantine travailloit à notre rapport avec Amar, son intime ami. Je te dirai plus : le 24 brumaire au soir, je voulus dénoncer au comité les deux factions opposées que tu as découvertes & dévoilées. Je dis un mot de mes soupçons sur Fabre : Amar me dit d'un ton sec que je m'étois trompé sur son compte. Les membres présens au comité pourront attester ce fait. Lorsqu'Amar est venu m'interroger avec Jagot, j'ai voulu hasarder quelques réflexions sur la coterie de Samba, où Fabre alloit avec des aristocrates suisses, combiner les motions à faire ; Amar n'a rien voulu écrire, & m'a dit que j'étois dans l'erreur au sujet de Samba & compagnie. Au reste, je n'ai jamais eu que des soupçons sur leur compte,

& j'ignorerois l'existence du faux décret signé par Delaunai & d'Eglantine, si je n'avois reproché à Amar que sa marche dans cette affaire tendoit à sauver Delaunai, & à me perdre seul dans cette affaire. Je te prie de ne pas perdre de vue ces faits, lorsque tu donneras ton avis sur les conclusions du rapporteur, sur lesquelles je ne me fie pas, malgré l'absurdité des récriminations qu'un falsificateur de décrets peut avoir faites contre son dénonciateur reconnu. J'ai toute ma confiance en ta justice, & elle a augmenté à la lecture de tes discours aux Jacobins.

Signé, François Chabot.

No. XVI.

Au secret du Luxembourg, le nonidi, jour de la Chelidoine, 29 pluviôse, an 2, à 4 heures.

François Chabot à Maximilien Robespierre.

C'est en toi seul que je mets toute ma confiance, lorsque mes anciens amis paroissent m'avoir oublié. Voilà quatre-vingt-treize jours que je n'ai vu ni ma jeune épouse, ni ma vertueuse sœur. Quoiqu'on ait calomnié celle-ci, dans le mois de frimaire, auprès d'Amar qui, malgré le témoignage de toutes les personnes attachées au Luxembourg, croit peut-être encore qu'elle est entrée dans mon cachot, en corrompant sans doute huit à neuf guichetiers : il n'y en a pas moins de la cour d'entrée à mon appartement. Je te prie de me procurer une permission de les voir une fois par décade. Voilà deux mois que j'ai subi mon interrogatoire. La justice & l'humanité réclament, depuis cette époque, la levée de mon secret; c'est pour ne pas fâcher mon collègue Basire que j'ai subi cet interrogatoire. Je voulois protester contre Amar, comme évidemment suspect dans cette affaire : Basire me fit supplier de ne pas ainsi prolonger sa détention par des incidens qui aigriroient même les comités contre moi. Je n'ai rien gagné, ni Basire non plus, à cette déférence à ses avis.

On a refusé d'écrire tout ce qui déplaisoit à Amar, *au sujet de Fabre & compagnie Taibout.* On m'a fait des questions captieuses, que l'on a refusé d'écrire, en mettant mes réponses comme des observations que je faisois d'abondance. Telle est la question sur le retard de ma dénonciation; la question sur ce qui m'étoit arrivé aux 27, 28, 29, 30, 31 mai & jours suivans, & quelques autres. On m'a fait des questions sur Hanriot, sur Vincent, sur Ronsin; &, parce que je ne répondois pas selon les desirs d'Amar, on n'a voulu écrire ni les demandes, ni les réponses. On m'a demandé ce que j'aurois fait, si j'avois été présent lorsque Delaunai lut le décret sur la compagnie des Indes, ayant ma signature en son pouvoir. J'ai répondu vigoureusement que j'aurois dénoncé le complot à la Convention, & que j'aurois dit d'aller chez moi; qu'ils y trouveroient la preuve de la corruption, toute cachetée. Amar m'observa que je me serois exposé. Je lui répondis que je n'ai jamais calculé les dangers pour sauver ma patrie. On refuse d'écrire ces questions & ces réponses, malgré mes réclamations; On refusa d'écrire mes déclarations sur un bien que j'achetai en sortant des capucins, avec l'argent de ma mère & de ma sœur envers lesquelles je suis encore débiteur. On n'a rien écrit de ce que Basire a dit à ma décharge, au sujet de mon mariage: le rapport d'Amar sur l'arrestation de Fabre, est un tissu de perfidies pour me perdre. J'écris à la Convention pour rectifier les faits altérés méchamment par Amar; on fait renvoyer ma lettre, sans l'entendre, au comité, c'est-à-dire, au rapporteur. Je déclare, avant mon interrogatoire, que j'ai découvert, dès les premiers jours de ma détention, les manœuvres que l'on annonçoit à Delaunai devoir employer pour me perdre: on a été forcé d'en écrire quelque chose; mais, lorsque Jagot vouloit donner suite à cette déclaration & découvrir la vérité, Amar n'a pas jugé l'instruction ultérieure nécessaire. Lorsque je reprochai à Amar sa complicité avec Delaunai, pour effrayer la compagnie des Indes, *car c'est Amar qui a été chargé de l'exécution de cette première partie du complot, peut-être sans le savoir;* Jagot vouloit donner sa démission; Amar ne fut pas de cet avis, & je fus obligé de leur demander excuse pour des vivacités qui ne tournoient que

contre moi. Que faire? j'attends tout de ta justice, sur-tout la permission de voir ma femme & ma sœur. Je te salue bien patriotiquement, ainsi que ton frère.

Signé, François Chabot.

No. XVII.

Du secret du Luxembourg, le 25 ventôse, l'an 2 de la République une & indivisible.

François Chabot à Maximilien Robespierre.

Graces soient rendues à la providence qui veille sur les destinées de la liberté; la faction la plus redoutable vient d'être terrassée, & tu viens d'être rendu aux amis de la patrie.

Je puis être indiscret, mais je ne puis résister au besoin que j'ai d'épancher mon cœur dans le sein de celui en qui j'ai mis toutes mes espérances après la justice éternelle.

Il ne falloit rien moins que la nouvelle de ton rétablissement pour me rassurer sur une phrase du rapport de St-Just: *Les complices de Chabot veulent le sauver.* Je suis donc condamné! Et dans quel moment! lorsque les conspirateurs reconnus demandent ma tête aux cordeliers; lorsque je suis la première victime désignée par leur rage; lorsque leurs mouvemens convulsifs, les poussant au désespoir, ils vérifioient l'essence de ma dénonciation, lorsqu'ils en vérifioient même les détails; lorsque, après quatre mois de provocation de toutes les haines contre moi, je n'ai pu être calomnié que par des êtres absurdes; car, de quoi m'accusent-ils? d'avoir voulu sauver les brissotins & d'avoir été payé à cet effet! Les jurés, la Convention, le peuple français, peuvent-ils croire à cette calomnie? Et si Delaunai, fidèle ami des brissotins, coopérateur de la Chronique, dont les liaisons avec les plus grands conspirateurs sont démontrées par le silence même d'Hébert & de sa faction, sur son compte; si Delaunai, agent de la corruption des membres de la représentation nationale, est démontré m'avoir calom-

nié sur ce fait, quelle foi peut-on faire sur ses autres accusations contre moi, sur-tout lorsque leur multiplicité même prouve son embarras de me trouver des torts? Mais de quoi m'accuse-t-il encore? d'avoir reçu de l'argent d'un homme que je n'ai jamais connu, & qu'on a prouvé être parti un mois avant les relations dont Delaunai m'accuse avec lui! Et pourquoi me fait-il payer par ce banquier? Pour avoir sollicité une levée de scellés qui n'étoit utile qu'à ses créanciers! De quoi m'accuse-t-il encore? D'avoir fait un commerce où j'ai gagné 200,000 liv.; & toute ma famille entière n'a pas 30,000 liv. de fonds de terre ou en capital, & cependant ma mère travaille & économise depuis soixante-quatre ans, & sa sœur ou son mari ont toujours secondé ses efforts pour entretenir sa famille!

On a beaucoup parlé de mon mariage..... Eh bien, dans une lettre que j'ai écrite aux deux comités, j'ai mathématiquement démontré que, loin d'avoir acheté ma femme, comme on me calomnioit, j'ai toujours ignoré si la dot qu'on lui promettoit avoit quelque solidité, & que j'ai refusé tout arrangement pour l'assurer, lorsque le notaire & la connoissance que j'avois des lois; me faisoient observer les nullités de cette promesse; j'y aurois regardé de plus près, j'aurois établi plus solidement au moins, sur la tête de ma femme, les sommes que je lui aurois données, si réellement j'avois eu autre chose que mes meubles.

On me fait un crime d'avoir épousé une étrangère! mais pourquoi ne pas me le dire avant la veille de la célébration d'un mariage qui a traîné plus de cinq semaines, avec toute sa publicité. Mes beau-frères sont des espions! Etois-je sorcier, pour le deviner, lorsque je les voyois occupés à composer des ouvrages vraiment utiles à la révolution française, & ne fréquenter que les meilleurs patriotes? Leurs crimes me sont-ils d'ailleurs personnels? A-t-on quelque soupçon que j'aie conspiré avec eux? Ne me suis-je pas condamné à la nullité la plus parfaite, du moment de mon mariage? Ai-je fait autre chose que suivre la conspiration de Batz, pour la déjouer? J'ai peut-être été téméraire de l'entreprendre sans confident; mais les craintes de perdre les fruits de ma surveillance à ce sujet, en m'ouvrant même à mes amis; ces craintes, dis-je, sont-elles un crime?

N'ai-je pas offert de me faire saisir avec ses conspirateurs, & de leur faire répéter les prétendues craintes qu'ils m'avoient manifestées de la contre-révolution, de les faire saisir avec 500,000 livres de plus, sur lesquelles on m'offroit 50,000 écus?

Robespierre, tu l'as dit: *ce qui est injuste est impolitique.* Est-il juste de me punir d'un acte qui, je crois, vous a utilement servi pour sauver la République? Je te le répète, si ma mort est utile à mon pays, donnez-moi les moyens de l'embrasser; car la vie m'est à charge depuis que j'ai contracté dans ma prison des infirmités qui ne me permettent pas d'espérer d'être utile à ma patrie, & je la quitterai sans regret, lorsque je vois que vous avez pris les moyens les plus efficaces pour la sauver. Mais est-il nécessaire, pour sauver la République, de faire mourir comme conspirateur celui qui a constamment poursuivi & déjoué toutes les conspirations? Tu l'as dit: *Ce qui est injuste est impolitique..... Mes complices veulent me sauver!!!* Mais quels sont donc mes complices, & sur-tout quels sont les hommes qui prennent quelque intérêt à moi? Tu es le seul qui aies fondé mes espérances; & c'est moins pour l'intérêt que je puis t'avoir inspiré, que par les principes de justice qui t'ont toujours dirigé.

Signé, François Chabot.

No. XVIII.

Rapport écrit de la main de Maximilien Robespierre.

Citoyens représentans du peuple,

Vous attendez de nous la révélation d'une grande conspiration; nous allons vous la donner; nous allons, surtout, en fixer le véritable caractère; nous allons remonter à ses véritables chefs, & saisir la main invisible qui en a ourdi les fils dans d'affreuses ténèbres. Quel autre guide peut nous diriger, dans de telles recherches, que les grands principes de la liberté publique? Quel autre motif peut nous y forcer, sinon la nécessité de sauver la patrie?

Les représentans du peuple sont ils des inquisiteurs minutieux, chargés de fouiller dans la vie privée des hommes, & de porter la terreur dans toutes les ames foibles ? Sont-ils des hommes avides de sang, comme la plus lâche hypocrisie a osé nous en accuser ? Non, s'ils demandent, au nom des lois, le sang des tyrans, c'est pour épargner celui du peuple ; s'ils foudroient les palais, c'est pour protéger les chaumières ; s'ils frappent les méchans, s'ils punissent les coupables puissans, c'est pour sauver les bons & soulager les malheureux ; ils sont sévères par sensibilité, & inexorables par humanité.

Sommes-nous appelés à respecter le crime, parce qu'il est entouré d'un grand titre & de devoirs plus grands encore ? Non.

Sommes nous appelés aussi à persécuter, gratuitement, les représentans du Peuple français ; à verser le mépris sur ceux qui défendirent courageusement la cause de la liberté ; à exagérer leurs crimes ; à nous réjouir de leurs foiblesses ou de leurs humiliations ; à préparer le triomphe des tyrans par une espèce de suïcide national ? Non. En poursuivant les traîtres, nous saurons venger l'honneur du patriotisme, sauver la majesté du Peuple. En dépit des espérances de Londres & de Vienne, cette grande affaire ne sera point le procès de la représentation nationale, mais celui des tyrans qui ont conspiré sa ruine. Loin de nous attacher à une foible ramification du complot, nous en embrasserons, nous en déracinerons le tronc tout entier.

Nous ne voulons point immoler les victimes à la place des oppresseurs, & frapper le peuple lui-même du glaive qui doit exterminer ses ennemis. Nous sommes moins jaloux de briser l'instrument, que la main coupable qui le dirigea, & de trouver des conspirateurs, que d'étouffer la conspiration. A travers les passions & les intérêts individuels de tous les partis, à travers les préventions, les erreurs & les intrigues, nous irons au but la justice ; à cette justice nationale, la seule que nous devions exercer ; à cette justice qui n'est autre chose que le salut du peuple & la mort des tyrans.

Quelle est la première époque de cette conspiration ? L'origine même de la révolution. Quels en sont les premiers

moteurs ? Toutes les cours liguées contre nous. Le but ? La ruine de la France. Les victimes ? Le peuple & vous. Les moyens ? Tous les crimes.

Les moyens ont varié suivant les différentes circonstances : l'esprit & la main qui la dirigeoient furent toujours les mêmes.

Nous ne vous retracerons pas ici les innombrables forfaits d'une cour impie, & sur-tout les manœuvres ourdies par tous les ennemis de notre liberté, depuis les premiers jours de la révolution, pour corrompre, avilir & détruire la représentation nationale dans sa naissance.

Je n'ai pas besoin de vous dire que c'est principalement contre vous qu'elles furent dirigées. Vous avez décrété la République, nulle trêve n'étoit possible entre vous & la tyrannie.

La Convention nationale naquit au milieu des conspirations, & c'est dans son berceau qu'étoient placés les serpens qui devoient l'étouffer : semblable à ce dieu qui devoit purger la terre des monstres qui l'infestoient.

Vous rappellerai-je les moyens odieux & multipliés qu'elle employoit pour perdre toute la portion de la représentation nationale, qui ne vouloit être ni sa dupe ni sa complice ? On se plaignoit de votre inaction, & on vous paralysoit ; on disoit que vous n'étiez pas libres, & on vous tyrannisoit ; on invoquoit votre dignité, & on vous outrageoit avec insolence ; on réclamoit votre sûreté, & on ne cherchoit qu'à vous anéantir ; tantôt on appeloit contre vous, sous le nom de gardes, les phalanges exterminatrices ; tantôt on vous déclaroit que vous n'étiez pas dignes de sauver la patrie ; tantôt on vouloit vous traîner à Versailles ; tantôt on vous proposoit Bourges ; tantôt on vouloit convoquer une autre assemblée nationale dans un autre lieu ; tantôt on vouloit réunir les assemblées primaires pour vous renouveller ; enfin, on tenta plusieurs fois d'exterminer la montagne. Deux de vos collègues ont péri martyrs de la cause que nous défendons : nous étions tous voués au même couteau ; ne pouvant vous égorger par leurs satellites, les scélérats avoient agité la République entière, comme pour vous ensevelir sous ses ruines.

Enfin, le temps étoit arrivé où les tyrans, fatigués de la

résistance, & le peuple, de la tyrannie, provoquoient, à l'envi, une crise qui devoit perdre ou sauver la patrie. Les jours qui viennent de luire sont gros des destinées de l'univers; les deux génies qui s'en disputoient l'empire sont en présence: la servitude ou la liberté du genre humain sont le prix du combat. La faction criminelle croit toucher au moment de se baigner dans le sang des fidèles représentans du peuple; tous les agens & tous les sicaires des rois étrangers veillent & s'agitent pour les seconder ou pour anéantir du même coup la représentation nationale toute entière; mais le peuple est présent; il entoure la Convention de son bras puissant, il protège même ses lâches ennemis. La Convention, d'une main, remet les traîtres entre les mains de la loi; de l'autre, elle montre à l'univers le pacte social des Français; &, pure & libre enfin, elle s'avance majestueusement dans son immense carrière.

Mais les ennemis de la patrie lui permettront-ils de la parcourir en paix? Non! les fondateurs de la République ne peuvent trouver le repos que dans le tombeau: les traîtres meurent, mais la trahison survit à leurs châtimens. Les tyrans coalisés vivent encore, & tant qu'ils vivront ils conspireront contre l'existence du peuple français; ils verseront sur nous tous les maux dont la corruption des cœurs est la source inépuisable. Ils ont à leur solde des armées subsidiaires d'espions & de traîtres qui se succèdent sans cesse; ils ont à leur solde toutes les passions & tous les vices, & ils poursuivent, avec une activité nouvelle, le projet savant de détruire la Convention nationale. Et quelle autre ressource peut leur rester? Sont-ce leurs armées? Elles fuient devant les défenseurs de la République, dès qu'ils cessent un moment d'être guidés par la perfidie. Est-ce la perfidie de vos généraux? Vous en avez cherché, vous en avez trouvé de fidèles: vous punissez les traîtres, vous les arrachez de votre propre sein, pour les livrer au glaive des lois; il ne leur reste que de vous détruire vous-mêmes, pour anéantir le point central auquel se rallient toutes les portions de cette immense République, & partager entre eux les lambeaux épars de ce vaste empire. Si vous étiez des traîtres & des lâches, tous les ennemis de la liberté, tous les hommes corrompus se feroient ligués avec vous contre le peuple:

vous vous êtes montrés fidèles, ils se sont réunis pour vous déclarer la guerre.

Ce qui prouve que ce n'étoit point la faction criminelle que certaines gens vouloient détruire, mais les représentans républicains, c'est que les premiers jours qui suivirent le triomphe de la montagne, vous fûtes insultés dans cette enceinte par un prêtre méprisable, qui vint vous dénoncer à vous-mêmes, comme auteurs de la disette publique. Ce fut à cette époque que l'on provoqua les rassemblemens qui s'étoient formés dans toutes les grandes crises de la révolution; c'est alors que, sous le nom de Marat, des écrivains mercenaires cherchoient sans cesse à exciter le peuple & blasphêmoient contre vous; c'est alors que vous fûtes sans cesse assaillis par des pétitions qui tendoient à vous rendre responsables de la disette factice causée par les conspirateurs. Ces manœuvres perfides ne furent déconcertées que par la vertu de ce même peuple qui vous avoit fait triompher le 31 mai.

Dans le même temps, des écrivains mercenaires, osant usurper le nom de Marat, pour le profaner, cherchoient à exciter le peuple aux mêmes désordres que la faction girondine lui avoit imputés lâchement : elle cherchoit à avilir la Convention nationale. On distinguoit parmi ces libellistes le prêtre sacrilége, auteur de la pétition dont je vous ai déja parlé, émigré, qui avoit conduit les patriotes de Lyon sous le couteau de leurs assassins, & ouvert la contre-révolution qui a livré cette ville au pouvoir des rebelles. Ces misérables, & d'autres agens des puissances étrangères, agitoient les clubs populaires & les assemblées sectionnaires, dont les intrigans s'étoient emparés à la faveur de la permanence qui en bannissoit le peuple & les patriotes. Plus le peuple vous prodiguoit de preuves de sa confiance, plus on s'efforçoit de la détruire; tandis que, de toutes les parties de la République, on vous conjuroit de ne point abandonner le gouvernail de l'état au milieu de la tempête, de prétendus patriotes vous sommoient ici de leur céder vos places; des intrigans faisoient adopter cette motion par un club célèbre, l'affichoient sur les murs de Paris, & la publioient.

Les lâches! ils se mêlent avec les défenseurs de la pa-

trie ; ils imitent notre langage ; ils flattent notre amour pour la liberté ; ils ont l'air quelquefois de le surpasser ; ils se parent de tous les signes extérieurs de la révolution, ils en imaginent même de nouveaux ; ils ne siégent pas dans les sociétés populaires, ils les président, ils les dirigent. Une fois munis de ces brevets de patriotisme, qui les associent à notre cause, ils s'efforcent de la rendre ridicule à force d'exagération & d'extravagances ; ils la chargent de toute leur infamie ; ils entraînent le zèle ardent & irréfléchi dans leurs perfides systêmes. Les Français applaudissent quelquefois à des motions arrêtées dans les cabinets de Londres ou de Vienne ; quelque temps après on découvre tous les maux qu'elles ont entraînés, & le sang de cent mille français coule pour expier l'erreur d'un moment. Malheur à quiconque oseroit parler alors le langage de la raison ! ils le proscrivent comme un lâche modéré ou comme un ennemi de la liberté. A quels dangers la République ne sera-t-elle pas exposée, si le législateur n'est pas assez éclairé pour les démasquer.

Ici manque quelque chose.

A la tête de ce complot étoit le baron de Batz.

Nous allons vous dire ce que nous pensons sur les chefs de cette dénonciation ; nous les jugerons, non pas précisément par ce qu'en ont dit ou connu les dénonciateurs, mais par tout ce que nous connoissons nous-mêmes, & par l'ensemble des preuves qui nous sont parvenues d'autres parts.

D'abord, l'existence du complot de diffamer & de dissoudre la Convention ; il est impossible d'en douter : nous l'avons déjà prouvé par des faits indépendans de la dénonciation ; il est attesté par la conduite & par les écrits de tous les ennemis de la France ; il est aussi certain que l'existence des rebelles & des rois conjurés contre la République.

Les hommes dénoncés par Basire & Chabot, en sont-ils coupables ? Nous allons les discuter.

Le premier qui se présente est Delaunai. Le caractère & la conduite de ce citoyen démentent-ils ou confirment-ils le double témoignage porté contre lui ? Delaunai est du nombre de

bre de ceux qui semblent avoir joué un rôle équivoque aux yeux du public; mais tous les membres de l'Assemblée législative & de la Convention qui l'ont connu, tous les citoyens initiés dans les événemens de la révolution, savent que Delaunai étoit un agent hypocrite de la faction girondine, le confident & le valet de ce lâche Caritat, qui, à l'exemple de son ami Brissot, a fui la justice nationale, & qui ne l'a pas moins méritée. En continuant de conspirer contre l'honneur de la Convention nationale, auroit-il fait autre chose que de continuer son ancien métier? Delaunai étoit un des faiseurs de cet exécrable libelle, nommé la Chronique, où la faction girondine déposoit ses poisons les plus subtils. Pendant plus d'un an, il appela, à ce titre, l'opprobre & les poignards sur les républicains & sur la montagne; lorsqu'à l'approche de la lumière, le lâche Condorcet commença à redouter la responsabilité de ses impostures liberticides, Delaunai les signa conjointement avec lui; & ces deux hommes donnèrent alors la mesure de leur courage & de leur bonne-foi. Quand les patriotes indignés leur demandoient compte de leurs calomnies, Condorcet rejetoit la faute sur Delaunai, & Delaunai renvoyoit les plaignans à Condorcet.

Dalaunai étoit, comme Ducos & Fonfrède, un émissaire de la faction fédéraliste, siégeant à la montagne pour la profaner & pour la trahir; il étoit au chef de la faction ce qu'est un espion aux généraux ennemis qui le soudoient. Son silence & ses discours, ses intrigues sourdes & ses actes publics le décèlent également. Ce député n'étoit point sans talent, & ne rompit le silence que lorsqu'il fut question de finances. Muet sur les crimes des traîtres & des tyrans, il s'échauffa tout-à-coup contre les manœuvres de l'agiotage; il épouvantoit les agioteurs, pour partager leur proie, comme les Condorcet & les Brissot, & tous les fripons girondins, menaçoient quelquefois la cour, pour partager ses brigandages & son pouvoir.

Le second personnage est Julien. *Julien* étoit déja jugé par l'opinion publique, par des faits antérieurs, devenus trop publics; Julien, flottant sans cesse entre tous les partis, avoit paru se fixer sur la montagne, pour cacher ses vues cupides & ambitieuses sous le masque du patriotisme;

mais il s'étoit trahi dès le moment où il étoit entré au comité de sûreté générale ; il ne s'étoit emparé du soin de faire les rapports des administrations coupables, que pour trahir la cause de la liberté, du peuple & de la vérité. Là, les crimes des conspirateurs furent palliés, les vertus des républicains furent calomniées, la mémoire même des martyrs de la liberté fut outragée : cette municipalité de Lyon, assassinée par ce royaliste, & son digne chef le magnanime Chalier, furent lâchement outragés. Cet ouvrage excita les réclamations de tous les amis de la patrie. Son auteur, redoutant la censure de la Convention nationale, s'efforça de la prévenir, en le mettant sous la sauve-garde des Jacobins, qui le rejetèrent, & en le présentant à la municipalité de Paris, qui rétracta, sur la pétition des Jacobins, l'acceptation qu'on lui avoit surprise. Enfin, Julien qui s'étoit obstiné à faire ce rapport, après le renouvellement du comité de sûreté générale, déconcerté par la force de l'opinion publique, avoua lui-même l'infidélité de son rapport, demanda que le nouveau comité de sûreté en présentât un nouveau à la Convention nationale.

La résolution vigoureuse & sage que prirent les membres du nouveau comité de sûreté générale, en commençant leur carrière, de mettre les scellés sur ses papiers, lui procura de nouvelles preuves de ses prévarications. Julien entretenoit la correspondance la plus intime, & même la plus tendre, avec l'abbé d'Espagnac.

Cette horde impure étoit payée pour blasphémer contre la Convention nationale du peuple français. Les tyrans étrangers regardoient comme une victoire de faire tomber, du haut de la montagne, un des représentans du peuple, célèbres par leur zèle pour la cause populaire. S'ils pouvoient en égarer un seul, ils auroient conclu que tous étoient capables de la même foiblesse, & qu'il ne restoit plus au peuple que de briser le gouvernement républicain, comme ils avoient renversé le trône, & de se reposer ensuite sous le joug des monarques incorruptibles de l'Autriche, de la Prusse & de Berlin.

Plusieurs représentans du peuple étoient devenus leurs complices, & s'étoient ligués avec eux pour étendre, sur tous leurs collègues, l'ignominie dont ils étoient couverts. Ce n'étoient que des lâches, dont la probité & le civisme

avoient toujours été plus qu'équivoques ; il falloit tenter des conquêtes plus difficiles & plus intéressantes. On chercha d'abord, ou à séduire, ou à compromettre des patriotes, ceux qu'un penchant dangereux à la confiance, & peut-être un penchant au plaisir, plus dangereux encore, rendoient plus accessibles à ces attaques : on leur lança deux des plus habiles scélérats que l'Autriche ait vomis parmi nous. Il existe à Paris, depuis les premiers temps de la révolution, deux monstres dignes de servir la cause des tyrans, par la profonde hypocrisie qui les caractérise. Ils avoient perdu, à Paris, les titres & le nom qu'ils portoient à la cour de Vienne ; l'un d'eux avoit associé à celui qu'il a adopté, le nom du fondateur de la liberté romaine ; il étoit entouré de titres patriotiques ; il avoit composé des ouvrages éloquens pour la défense des droits de l'homme & de la révolution française ; il avoit même des brevets de persécution ; il avoit été banni de l'Allemagne par l'empereur Joseph II. Aucun des patriotes qu'il attiroit chez lui, n'y entroit sans le suprendre, la plume à la main, rêvant sur les droits de l'humanité, ou courbé sur les œuvres de Plutarque ou de Jean-Jacques. L'extérieur austère & le costume révolutionnaire de Junius répondoient parfaitement à l'idée d'un si grand caractère ; la coupe philosophique de sa chevelure, le bonnet rouge qui ornoit sa tête philosophique, garantissoient à toute la terre la pureté de son patriotisme. Junius Frey avoit acquis l'estime de toute sa section ; il s'étoit lié avec des patriotes qui s'honoroient de l'amitié de ce vertueux ami de l'humanité.

Junius rechercha particulièrement la société, ensuite l'amitié de François Chabot. Il ne trouvoit pas d'expression assez forte pour peindre l'estime, l'admiration, la tendresse que lui inspiroient le caractère & les principes de ce représentant du peuple. Cet estimable étranger, cet ami, ce martyr de la liberté, avoit une sœur, le modèle de toutes les vertus de son sexe, modestie, naïveté même, patriotisme, talens. Le généreux cosmopolite se garda bien d'offrir à Chabot cette femme intéressante.

Lacune.

Je n'ai pas besoin de peindre la joie que ce triomphe

remporté sur la conduite d'un patriote tel que Chabot, dut répandre dans les cavernes des brigands autrichiens. L'Autriche crut, dès ce moment, tenir entre ses mains l'honneur de la Convention nationale. Le monstre qui avoit trompé Chabot, osa se vanter alors que les représentans les plus purs n'échapperoient pas aux filets qui étoient tendus autour d'eux : vous ne serez pas étonnés que, dès ce moment, la calomnie ait tiré parti d'un prétexte si favorable ; vous ne le serez pas même d'apprendre que le premier artisan de la diffamation de Chabot, ait été le prétendu beau-frère qui en avoit préparé le prétexte. Dès ce moment, cette victime de la perfidie fut l'objet de l'attention de toutes les sociétés populaires ; le patriotisme inquiet & ardent se réunit, en pareil cas, pour l'accabler. Je n'ai pas besoin de dire que cet événement fut présenté sous les couleurs les plus défavorables à Chabot, & chargé de toutes les circonstances que la malveillance & l'intrigue pouvoient inventer.

On a raisonné diversement sur la dot de 200,000 livres données par Frey à la femme de Chabot. Les uns ont prétendu que cette dot étoit fournie par Chabot lui-même, & que le contrat de mariage n'étoit qu'un moyen de déguiser les richesses que Chabot avoit déja amassées précédemment.

Les autres ont trouvé aussi naturelle l'hypothèse contraire ; ils ont prétendu qu'un législateur corrompu n'auroit pas cherché à cacher le prix de sa corruption sous un manteau autrichien, qui n'auroit pu que l'afficher.

Ils ont observé qu'un législateur célèbre, qui veut se vendre, peut se faire acheter, sans se marier à une étrangère, & déguiser sa bassesse sous un voile moins transparent ; ils ont conclu, au contraire, du mariage & de la dot, que les ennemis de la révolution, qui n'auroient pas osé proposer à Chabot de se vendre, avoient été obligés de le tromper, pour le couvrir des apparences de la corruption, parce qu'ils n'espéroient pas de le corrompre, & lui ont caché leur présent perfide sous des apparences légitimes.

Les uns ont adopté les interprétations les plus favorables aux vues de l'aristocratie ; les autres ont préféré celles qui servoient le plus le vœu des patriotes.

Mais ce sont les premières qui ont dû naturellement prévaloir dans le public : dans un tel événement, il faut né-

ceſſairement que la malignité & l'ariſtocratie prennent chacune ſa part. Malheur à l'homme qui a long-temps défendu la cauſe du peuple ! s'il commet, ou une faute, ou une erreur, ou une indiſcrétion, il eſt perdu; car le patriotiſme, ſévère & ſoupçonneux, & la vengeance des ennemis du peuple, ſe réuniſſent contre lui : il faut qu'il porte à la fois la peine, & de ſa foibleſſe actuelle, & de ſes ſervices paſſés.

Au reſte, ce n'étoit ni la perſonne de Chabot, ni celle de Baſire, que pourſuivoient les agens des cours étrangères : nous allons nous-mêmes les laiſſer à l'écart, pour ſuivre le ſyſtême étranger dans ſon enſemble & dans ſes conſéquences.

Il exiſtoit en effet, parmi les repréſentans du peuple français, des hommes pervers, initiés dans tous les myſtères de la conſpiration étrangère; des hommes qui n'étoient point foibles, mais pervers; qui n'étoient point corrompus, mais corrupteurs; qui n'étoient, ni dupes, ni complices; mais chefs des conſpirations tramées contre la liberté du peuple.

Or, ces gens-là, je ne les ai jamais vus dénoncés, mais prônés, mais défendus par les écrivains plus que patriotes, qui ont ſans ceſſe dénoncé la Convention nationale & tous les vrais patriotes, depuis le triomphe des principes & de la montagne.

Cependant, les repréſentans étoient coaliſés avec les banquiers des puiſſances étrangères, avec leurs principaux agens; ils ſiégeoient avec la montagne, comme d'Orléans, pour obſcurcir ſa gloire, & pour cacher leur baſſeſſe & leurs crimes; ils conſpiroient avec les tyrans de l'Angleterre, de l'Autriche & de la Pruſſe; les uns, par leur patriotiſme hypocrite; les autres, par leur or, conſpiroient contre l'honneur de la repréſentation nationale, & contre le ſalut de la République. Pluſieurs patriotes furent tentés par eux; Baſire & Chabot furent attirés dans leur ſociété. Le caractère de ceux qui la compoſoient, étoit plus qu'équivoque. La ſollicitude des patriotes cherchoit à deviner quelle étoit cette puiſſance inviſible, qui continuoit de porter des coups funeſtes à la liberté, quand tous ſes ennemis étoient dans le ſilence & dans la terreur. On connoiſſoit leur but, mais non leurs moyens; on devinoit le crime, on cherchoit la

nom des coupables : Basire & Chabot nous les ont dénoncés. Sont-ils coupables eux-mêmes ? A quel point le sont-ils ? Les dénonciateurs, & ceux qu'ils ont dénoncés, doivent-ils être confondus dans la même classe ? C'est un des objets que nous soumettons à votre justice impartiale. Pour nous, c'est la conspiration que nous avons voulu atteindre, sans respect des personnes ; c'est au salut public que nous avons marché. Nous avons été, jusqu'ici, plus sévères envers les accusateurs, qu'envers les accusés ; car les dénonciateurs ont été arrêtés les premiers ; presque tous les dénoncés ont fui, ou sont en liberté : ils parlent, ils écrivent tout ce qu'ils jugent à propos, sur cette affaire, non seulement contre les dénonciateurs, mais contre la Convention nationale. Vous pouvez, en cela, nous accuser de partialité, ou d'une excessive rigueur envers nos collègues. Si nous méritons ce reproche, nous ne voulons pas y échapper ; mais nos intentions sont pures, & nous allons continuer de vous développer les faits qui peuvent éclairer votre sagesse & votre justice.

Le. . . . . Chabot vint trouver un des membres du comité de salut public, & lui dit : Je viens te réveiller, mais c'est pour sauver la patrie ; je tiens le fil de la conspiration la plus dangereuse qui ait été tramée contre la liberté. — Eh bien, il faut la dévoiler. — Mais, pour cela, il faut que je continue de fréquenter les conjurés ; car j'ai été admis dans leur société. Ils m'ont conduit, par dégrés, à des propositions ; ils m'ont tenté par l'appât de partager le fruit de leur brigandage ; le jour est pris où ils doivent se réunir ; je dois m'y trouver aussi. Ils croient que je ne devine pas le reste de leur projet ; mais ils vont à la contre-révolution ouverte. Si l'on veut, je ferai prendre, en flagrant délit, les conspirateurs. — On ne peut pas rendre un plus grand service à la patrie ; tu ne dois pas balancer ; mais quelles seront tes preuves ? Chabot tenoit un paquet dans sa main. Voilà, dit-il, un paquet que l'on m'a remis, pour que je tâchasse de déterminer un membre de la montagne à se désister des oppositions qu'il avoit apportées au projet financier de la clique ; je n'ai pas voulu rejeter cette commission, pour ne pas me mettre dans l'impossibilité de découvrir & de dévoiler le fonds de la conspiration : mais

mon intention est d'aller, de ce pas, déposer ce paquet au comité de sûreté générale, & de dénoncer les traître. Au reste, j'offre de donner au comité les moyens de les prendre tous rassemblés dans un lieu où je me trouverai. — Hâte-toi donc de te rendre au comité de sûreté générale; il accueillera, sans doute, cette offre-là, avec empressement. — Oui, mais je ne veux pas que l'on puisse induire, de ma présence au milieu des conjurés, que je le suis moi-même. Je demande une sûreté. Je veux bien mourir pour ma patrie, mais je ne veux pas mourir en coupable. Ma mère & ma sœur sont ici; je ne veux pas qu'elles expirent de douleur. Ma sœur me disoit, dernièrement: Si tu as trahi la cause du peuple, je serai la première à te poignarder. — Tu ne dois pas douter que le comité de sûreté générale ne prenne, avec toi, les moyens nécessaires pour découvrir la conspiration. Tes intentions, & l'avis que tu lui auras donné, seront ta garantie. Au surplus, tu peux en parler au comité de salut public; il saisira tous les moyens, qui lui sont offerts, de sauver la patrie. Chabot partit, en annonçant qu'il feroit sa dénonciation au comité de sûreté générale; il la fit le même jour. Basire en fit une autre, relative au même complot.

Il résulte, de l'une & de l'autre, qu'il existoit une conspiration, dont le but étoit de corrompre les représentans du peuple, & de diffamer tous les autres, & sur-tout les patriotes, pour arriver à la contre-révolution, par l'anéantissement de la représentation nationale; celui de ruiner les finances, en entraînant la Convention dans des mesures impolitiques, déguisées sous les apparences de bien public.

N°. XIX.

Exposé précis de la conduite politique de Claude Basire, député du département de la Côte-d'Or, à la Convention nationale, depuis 1789; par ses concitoyens, membres de la société populaire de Dijon.

Un cœur naturellement pur, franc & loyal; un patrio-

tisme énergique, bravant tous les dangers; un esprit cultivé; probité & désintéressement incorruptibles.

Telles sont les vertus que nous avons reconnues dans Basire, & qui lui ont mérité les suffrages de ses concitoyens pour la représentation nationale.

Témoins d'une partie de sa carrière politique, nous devons exposer sa conduite depuis 1789 jusqu'à l'assemblée législative.

Le 12 juillet 1789, il sonna lui-même, à Dijon, le tocsin de la liberté, harangua le peuple, provoqua la prise d'armes & fut sommer le commandant d'en donner à ses concitoyens. Il s'adjoignit plusieurs patriotes, forma un état-major qui s'empara des clefs de la ville, consigna chez eux les nobles & les prêtres (ce qu'on n'a fait nulle part), & forma l'établissement de la garde nationale (1).

Il fut un des fondateurs de la société patriotique de Dijon; il fut un des collaborateurs du journal que fit la société, & dénonça fortement à l'opinion publique la municipalité composée de nobles & d'aristocrates.

Les ennemis de la révolution suscitèrent différentes émeutes pour le perdre; mais son courage & son énergie le sauvèrent. Ils ne purent parvenir à le faire exclure du corps des artilleurs, malgré toutes leurs manœuvres.

En 1790, il tonna contre la loi martiale, & voulut s'opposer à sa publication. Il dénonça les sociétés anti civiques.

Il écrivit en faveur du mariage des prêtres, & contre le décret sur le marc d'argent.

Il s'éleva avec énergie contre les moucherés, modérés, feuillans & endormeurs de toute espèce; aussi, n'eut-il pas de plus grands ennemis. Ils se liguèrent & cabalèrent avec acharnement contre lui, lors des élections.

Après avoir certifié les faits dont nous avons été témoins, nous devons retracer ceux venus à notre connoissance.

---

(1) Cette démarche étoit d'autant plus hardie, que Dijon étoit alors le siége de tous les pouvoirs & de toutes les autorités aristocratiques de la ci devant province de Bourgogne, telles que le commandant, les élus de la province, le parlement tenant les chambres assemblées, la chambre des comptes, le bureau des finances, le haut-clergé, grand-prévôt de maréchaussée.

Nota. On ignoroit alors ce qui se passoit à Paris.

A l'assemblée législative, il fut un des plus fermes antagonistes de la cour, qui, n'ayant pu l'attirer dans son parti, après avoir épuisé tous les moyens de séduction, fit décerner un mandat d'amener contre lui par le juge de paix Larivière, pour avoir dénoncé les complots qui se tramoient au château des Tuileries.

Il fut en opposition constante avec les membres du côté droit qui, par leurs écrits, tâchèrent de le diffamer dans les départemens.

Il demanda le séquestre des biens des émigrés, & sa motion fut décrétée.

Il porta le dernier coup à la royauté, le 29 mai 1792, par son rapport sur l'incivisme de la garde du tyran, dont la suppression fut décrétée à l'instant même, & fit envoyer Cossé-Brissac à Orléans.

A la Convention nationale, il se prononça fortement contre les factions *rollandine*, *brissotine* & *girondine*. Il fut un des ardens montagnards, & l'un des plus zélés défenseurs de Marat.

Il vota la mort du tyran.

A son passage à Dijon, lors de sa commission pour Commune-Affranchie, au mois d'avril 1793 (v. s.), il dénonça à la société populaire de Dijon, les complots fédéralistes, & nous révéla les intrigues de Brissot pour l'entraîner dans son parti. Il nous fit un tableau sommaire de notre situation politique, nous dévoila les plans des émigrés & non émigrés contre-révolutionnaires du dedans, le fédéralisme & l'aristocratie bourgeoise. Il nous développa les intrigues, les forces & les moyens de ces différentes factions, & nous dénonça le système de diffamation de la ville de Paris, conçu par la faction fédéraliste. La société fit imprimer ce tableau, bien intéressant à cette époque, & l'envoya à toutes les sociétés affiliées.

A cette époque, les administrateurs fédéralistes de Commune-Affranchie l'accusoient d'inimitié & de coalition avec le patriote Challier, & ce fut la cause des calomnies dirigées contre lui, par Brissot, dans son journal.

Enfin, c'est sur sa motion que la Convention a déclaré que le gouvernement étoit révolutionnaire jusqu'à la paix.

De tous ces faits constans & avérés, il résulte évidem-

ment que Basire, *dans son département*, a donné l'impulsion révolutionnaire, & s'est constamment montré le défenseur de la cause du peuple ; — & qu'à l'assemblée législative & à la Convention nationale, il a proposé de grandes mesures qui ont contribué à sauver la patrie ; — qu'il a résisté aux divers genres de séduction employés par la cour & le parti fédéraliste, pour l'attirer à eux ; — qu'enfin il est un des défenseurs les plus zélés de la liberté, & fut toujours un des rochers de la montagne.

Cependant, un décret d'accusation vient d'être porté contre Basire ; sa conduite contraste évidemment avec les inculpations qui lui sont faites, & c'est pour cette raison que la société populaire croit devoir lui donner la présente attestation.

La société finit par déclarer qu'elle n'atteste que des faits à sa connoissance ; mais qu'elle est bien éloignée de s'intéresser pour Basire, s'il est coupable.

Que les traîtres périssent ! que l'innocence triomphe ! vive la République !

L'original, qui est entre les mains du jury, est revêtu de cent soixante-seize signatures.

Signé, J. C. Petetin & Compéros, membres du comité de correspondance.

PIÈCES

TROUVÉES DANS LES PAPIERS

DE ROBESPIERRE ET COMPLICES.

FACTION PROLI, HÉBERT, &c.

No. Ier.

Questions lues au comité de sûreté générale de la Convention nationale, à la fin de Vendémiaire.

I.

Comment se fait-il que Prôli, étranger, & fils de la maîtresse du prince de Kaunitz, par conséquent, très-fort dans le cas d'être soupçonné le bâtard & le pensionnaire de ce prince autrichien, se soit donné à Paris comme un patriote à trente-six karats, & qu'il n'ait pu jusqu'ici passer, malgré son adresse, que pour un intrigant?

II.

Comment se fait-il que Dubaisson le Bruxellois, autre rusé compère & autre sujet de l'empereur, jadis fauflé avec Malouet & compagnie, se soit donné comme un grand

patriote, & n'ait été vu par les clair-voyans que comme un nécessaire d'intrigue ?

III.

Comment se fait-il que Pereyra, espagnol & juif de nation tout ensemble, protégé & obligé de Beaumarchais, se soit donné comme un excellent patriote français, & ne soit, aux yeux de ceux qui savent peser les choses, qu'un pauvre diable qui sert l'intrigue, quoiqu'assez bête pour qu'on ne le soupçonne pas d'être dans la confidence du fond ?

IV.

Comment se peut-il que ce soient précisément ces trois hommes que les brissotins aient choisis, dans le temps, pour aller raisonner le fou de Dumourier ?

V.

Comment se fait-il que, forts de leur historiette sur Dumourier, ces trois hommes se soient hâtés de jeter le grapin sur les Jacobins, & y aient planté leur cabale ?

VI.

Comment se fait-il que l'adjudant, le courtier, le mercure de cette cabale, soit un certain Desfieux, intrigant, s'il en fut, aux yeux de tous ceux qui le connoissent dans tous les partis, sans en excepter un seul individu ?

VII.

Comment se fait-il que Prôli soit logé chez Desfieux, & son inséparable de la maison à la table, de la table à la maison, & tant que dure le jour, & tant que dure la nuit ?

VIII.

Comment se fait-il que ces hommes dénommés & leur

cabale ſachent tous les ſecrets du gouvernement, quinze jours avant la Convention nationale ; qu'ils connoiſſent les promotions futures, & qu'à point nommé, ils aient des nouvelles fraîches & oſtenſibles ſur toutes les affaires, & des nouvelles ſecrètes qu'on devine à leur allure, & d'après leſquelles ils ſe conduiſent ?

IX.

Comment ſe fait-il que Prôli, qui n'eſt rien, qui ne doit ſe mêler de rien, ſoit fourré dans toutes les affaires ?

X.

Comment ſe fait-il que Dubuiſſon aille en commiſſion pour le gouvernement, & que nous ſoyons préciſément menacés de malheurs par tous les pays où il ſe trouve, comme, par exemple, la Suiſſe, d'où il vient ?

XI.

Comment ſe fait-il que Desfieux veille les Jacobins comme le lait ſur le feu, & qu'il s'y ſoit remparé des femmes ſoi-diſant révolutionnaires, qui, depuis que l'abcès mûrit, cherchent à le faire crever au détriment de la tranquillité publique & de la patrie ?

XII.

Comment ſe fait-il que Desfieux ne néglige pas aux Jacobins la plus petite occaſion d'enchérir ſur toutes les propoſitions qui peuvent tendre à brouiller les choſes, & ſurtout de louer avec adreſſe les nouveaux venus, qui font rage pour les armer contre les patriotes ſages, clair-voyans, anciens & excellens ?

XIII.

Comment ſe fait-il que cette cabale dirige les journaux

qui ont l'air d'être patriotes, & qui, à des yeux exercés, ne sont rien moins que cela, comme, par exemple, *le Batave?*

XIV.

Comment se fait-il que Prôli ait fait un journal intitulé, *le Cosmopolite*, tant que Brissot a voulu faire déclarer la guerre à l'Autriche, & qu'au moment de cette déclaration de guerre, Prôli, faisant le plongeon pour jouer un autre rôle, ait quitté ce journal & cédé son registre d'abonnés, & la continuation de l'abonnement au brissotin *Dulaure*, auteur *du Thermomètre?*

XV.

Comment se fait-il que Desfieux & Prôli, étant de grands patriotes, soient les inséparables des banquiers étrangers les plus dangereux, tels que *Walquiers*, de Bruxelles, agent de l'empereur; tels que *Simon*, de Bruxelles, agent de l'empereur; tels que *Grenus*, de Genève, grand inséparable de Prôli, lequel Grenus est arrêté; tels que *Greffus* & *Mons*, autres agens de l'empereur, &c. &c.?

XVI.

Comment se fait-il que ce *Greffus*, ami très-grand de Prôli & Desfieux, vienne d'épouser, dans l'étranger, la fille du général Pully, qui a déserté à la tête de l'armée de la Moselle, en voulant la livrer; que cette trahison ait eu lieu précisément six jours après; qu'au moyen d'un passeport, procuré par Prôli, la fille de ce général eut passé les frontières, & épousé la très-riche banquière *Greffus*, avec un douaire proportionné à la trahison du père; que toute cette horrible intrigue se soit tramée à Paris, chez *Mons*, associé *de Greffus*, & inséparable *de Grenus*, *de Simons*, *de Prôli* & *de Desfieux?*

N. B. Il s'est trouvé depuis que le général Pully a réclamé contre le bruit de sa désertion, & qu'il n'a été que destitué.

Il est à observer encore que Julien, de Toulouse, a concouru à obtenir le passe-port, & que l'avis en fut donné dans le temps au comité de salut public, dans la personne du citoyen Couthon, séant au comité.

XVII.

Comment se fait-il que ces conspirateurs banquiers aient toujours eu un parti dans la Convention, & qu'ils soient encore si forts, lorsque les Jacobins & le département demandent que l'on frappe les banquiers par la loi du 17, sur les étrangers, & que les amis de ces banquiers Desfieux, Prôli & compagnie s'agitent pour cela?

XVIII.

Comment se fait-il que Prôli, Desfieux, &c. aient si bien entouré & emmiellé ce pauvre Chabot le député, qui se croit un Sully en finances, jusqu'à le rendre le champion de leur cause qu'il défend le plus aveuglément du monde?

XIX.

Comment se fait-il qu'après que Desfieux & Prôli ont traîné Chabot chez tous ces banquiers, & sur-tout chez *Simon* & ses femmes, ils ont ourdi le mariage de Chabot par un coup de maître, égal au besoin ou au danger de la situation où se trouve la cabale Prôli, ce qui annonce quelque manœuvre d'éclat?

XX.

Comment se fait-il que la femme que l'on donne à Chabot, avec 200,000 liv. avouées par Chabot, soit mademoiselle *Léopoldine Frey*, sœur d'un certain *Junius Frey*, lequel ne s'appelle pas ainsi, mais bien le baron *Schonfeld*, lequel est Autrichien, & a des parens maintenant commandant dans l'armée prussienne?

XXI.

Comment se fait-il que Prôli & Desfieux, avec leur petit Coindre, l'agioteur & leur furet doucereux, aient excité aux Jacobins une sortie contre les nobles, quelque place que ces nobles occupassent, à l'effet de les chasser de la République, si ce n'est pour mettre la peur au ventre de *Hérault de Sechelles*, qu'ils avoient d'avance accaparé d'amitié; si ce n'est pour ébranler la conscience d'Hérault, en le ramenant à ses intérêts & sur son avenir, le tout pour mener Hérault, &, par, lui le comité de salut public, & savoir tout ce qui se passe à ce comité?

XXII.

Comment se fait-il que Prôli eût été déja incarcéré comme homme suspect, & que ce soit Hérault qui l'ait fait sortir?

XXIII.

Comment se fait-il que, malgré cette incarcération, Prôli se croie assez sûr, & Desfieux aussi, pour se fourer encore par-tout?

XXIV.

Comment se fait-il que ce soit à cette époque de la délivrance de Prôli, qu'Hérault tienne un bureau de quatre-vingts espions, que ce soit à cette époque que les agens de la cabale, tous ensemble, *Dubuisson*, *Pereira*, *Coindre*, *Lafaye*, &c. &c. soient arrivés à Paris à point nommé, l'un de la *Suisse*, l'autre du *Rhin*, l'autre de *Lyon*, l'autre de *Dunkerque*, &c. &c.?

XXV.

Comment se fait-il qu'on encapuchonne, à cette même époque & subitement, Chabot d'une *Léopoldine*, dont il n'avoit jamais été question, & que le pauvre diable prend comme

comme une relique, tandis que ce n'eſt peut-être qu'une ſœur poſtiche ou une ſœur ſacrifiée du *Junius Frey*, baron autrichien *de Schonfeld?*

Communiquées au comité de ſûreté générale & de ſalut public réunis, dans les perſonnes de Robeſpierre, de St.-Juſt, Lebas, Panis, Vadier, Amar, David, Moïſe Bayle, Guffroy.

Remiſes le troiſième jour de frimaire à Amar.

Signé, AMAR.

Déclaration de Fabre d'Églantine, remiſe au comité de ſûreté générale, dans la perſonne du citoyen Amar, membre du comité, le 28 brumaire, deuxième année républicaine.

Je, ſouſſigné, repréſentant du peuple, déclare au comité de ſûreté générale, pour rendre hommage à la vérité, & pour aider ſa recherche, que, ſur le fait de l'arreſtation des députés Chabot, Baſire, Delaunai d'Angers, & Julien de Toulouſe, le député de l'Aube, Courtois, m'a dit que Chabot lui avoit parlé d'une dénonciation par lui faite au comité de ſûreté générale, tendante à révéler une conſpiration dont les agens devoient être accaparés, & les patriotes rendus ſuſpects par un ſyſtême de corruption pratiqué par les ennemis de la choſe publique; que, dans ſa dénonciation, Chabot avoit fondé ſes preuves ſur la remiſe de 100,000 liv. au comité; que Chabot lui avoit dit qu'il étoit chargé, par les machinations de ce ſyſtême, de me corrompre avec cette ſomme de 100,000 liv.; que depuis long-temps il ſuivoit cette trame, dans laquelle il s'étoit mis pour la dévoiler; que, ſur la remarque que fit Courtois à Chabot, que ſon perſonnage, dans le cours de cette découverte, étoit fort dangereux, ſur-tout avec le dépôt de 100,000 livres entre ſes mains, Chabot répondit qu'effectivement il étoit embarraſſé de cette ſomme, mais qu'il avoit d'abord penſé à la placer à l'ouverture d'une foſſe d'aiſance, ſuſpendue à un cordon qu'il n'auroit eu qu'à couper en cas de ſurpriſe; qu'à cette déclaration de Chabot, Courtois, fort

étonné, lui fit observer que cette précaution, loin de le mettre à couvert, ne l'auroit rendu que plus suspect ; que, sur la demande que fit Courtois à Chabot, si je savois quelque chose, moi déclarant, de l'ouverture qu'il lui faisoit, Chabot lui répondit que je n'en savois pas la moindre chose, & qu'il n'auroit pas osé, ni voulu me faire aucune espèce de proposition, ni tenté de me corrompre, parce qu'il voyoit bien que j'étois trop patriote, & que j'aurois pu éclater de manière à empêcher sa découverte.

Sur quoi, moi soussigné, ayant eu de plus communication, au comité de sûreté générale, d'une pièce portant un projet de décret, signé de la commission des cinq, dont j'étois adjoint membre ; convaincu que les choses qui m'ont été dites par Courtois tiennent à quelque manœuvre infâme, honteuse & criminelle, déclare :

1°. Que je n'ai mis le pied qu'une fois à la commission des cinq, adjointe au comité des finances, attendu que, fermement résolu de rester attaché à mon opinion, qui étoit de faire prohiber tout papier de change sur l'étranger, je trouvai tout le monde contre moi.

2°. Que, lors du dernier rapport de Delaunai d'Angers, sur la compagnie des Indes, je fus singulièrement frappé de la différence de principes & de conséquences, qui se trouvoit entre le rapport qui avoit l'air d'écraser la compagnie des Indes, & le projet de décret qui servoit la cupidité des administrateurs de cette compagnie ; que j'attaquai alors ce projet par un seul amendement, dans laquelle lutte je fus soutenu par Robespierre, & l'amendement passa. Il consistoit en ce que la liquidation de la compagnie seroit faite par le gouvernement, & que les scellés apposés ne seroient levés que lorsque le mode de liquidation seroit décrété & organisé. Cambon fit un second amendement ; en conséquence des débats, le projet de Delaunai, amendé & sous-amendé, fut renvoyé à une rédaction nouvelle, pour être de nouveau soumis à la Convention.

3°. Que, quelque temps après, je fus joint, à la séance de la Convention, par Chabot, qui m'emmena à la salle de la Liberté ; là il me remit la nouvelle rédaction du décret, qu'il me dit avoir été faite par la commission. Vois, ajouta-t-il, si tu souscris à ce que le projet soit ainsi pré-

senté à la Convention. Je lus ce projet, & je ne tardai pas à m'appercevoir que, même en admettant mon amendement & celui de Cambon, il étoit conçu de manière à présenter des échappatoires aux administrateurs de la compagnie des Indes, &, tout en lisant, je manifestois à Chabot, par des mots intercalés, mon mécontentement sur ces amphibologies. Alors Chabot se retrancha sur un office d'ami, dont il s'acquittoit pour Delaunai, qui l'en avoit chargé. *Il craint*, ajouta-t-il, *de te venir parler : tu as discuté l'objet avec tant d'amertume, qu'il est comme fâché ; il craint ; enfin, il m'en a prié. Quant à moi*, continue-t-il, *je n'y prends aucun intérêt ; corrige le projet, si tu ne le trouves pas bien.* Effectivement, je pris mon crayon, j'imprimai mon opinion au projet, par de nombreuses corrections ; je retranchai même un article tout entier, que je rédigeai de nouveau en marge, & je le signai au crayon.

Je dois dire que Chabot, non seulement ne forma aucune opposition à mes corrections, mais qu'il sembloit même m'inviter à bien voir si je n'en trouverois pas de nouvelles à faire, me laissant agir, à cet égard, avec un détachement bien prononcé.

4°. Que le lendemain du rapport de la discussion de Delaunai, craignant que dans l'intervalle entre ce moment & celui où on présenteroit la nouvelle rédaction du projet, on ne surprît quelque décret pour faire lever les scellés de la compagnie des Indes, je fis décréter, sur ma motion, que les scellés ne seroient pas levés que le mode de liquidation ne fût décrété & organisé.

5°. Que le lendemain ou le surlendemain du jour où Chabot m'avoit parlé (autant qu'il peut m'en souvenir), Chabot, pour la première & unique fois, vint chez moi ; j'étois au lit ; je le reçus jambes nues ; il me dit : tiens, voilà, mot à mot, le projet tel que tu l'as corrigé. Je te l'apporte à la prière de Delaunai ; signe-le, & je le signai. Je dois observer que Chabot exprima sur cet office encore plus de détachement que la veille, & son indifférence sur ce point, qui alors approchoit de l'air même de l'ennui ; son espèce d'humeur contre la bizarrerie de Delaunai, qui, craignant de conférer avec moi, s'avisoit, disoit-il, de le faire courir : tout cela ne me parut point alors de l'embar-

tas, comme il me semble aujourd'hui que ç'auroit bien pu en être.

J'observe encore que la copie au net du projet de décret étoit & fut reprise par Chabot, sans aucune espèce de rature ;

6°. Qu'après avoir été quelque temps sans voir Delaunai à la Convention, le hasard me fit passer, il y a peu de jours, à côté de lui, en cherchant place à la montagne ; mes yeux venant à rencontrer les siens, & voyant qu'il n'avoit pas l'air si fâché que Chabot me l'avoit dit, je lui dis : eh bien ! *quand présentes-tu le projet de décret ?*

Il me répondit par quelques mots que je n'entendis pas assez pour qu'ils me rendissent un sens déterminé. Cependant je me souviens qu'il commença par dire une chose, & qu'en se reprenant, il voulut m'en dire une autre. Comme je montois, comme je n'attachois pas à sa réponse une grande importance, & que ma demande étoit, à vrai dire, une manière de parler à un collègue que l'on est fâché d'avoir indisposé contre soi, je passai sans réflexion : cependant son air de surprise ne m'échappa pas, & je l'attribuai alors à mon abord, ce qui me fit hâter mon passage ;

7°. Que le projet de décret susdit que j'ai signé en vertu de mon amendement, ainsi que les autres membres de la commission, étoit, comme je l'ai dit, sans ratures, & que je l'ai vu au comité de sûreté générale chargé de ratures, faites de plusieurs encres, & qu'il s'y trouve même des articles entiers biffés & barrés, auxquels d'autres sont substitués en marge, & d'une encre différente du corps du projet ;

Qu'ayant parlé hier à Cambon de cette affaire, il m'a dit que le projet étoit également bien au net & sans ratures quand il l'a signé, que sa signature a été apposée par lui la seconde, & après la mienne ; que c'est Delaunai d'Angers, qui a été faire auprès de lui le même rôle que Chabot avoit fait auprès de moi, & que Delaunai lui avoit dit que c'étoit moi qui avois rédigé le projet, ce qui est faux.

No. II.

Note importante.

Le citoyen Chrétien (1), jacobin, homme très-actif, demeurant & tenant un café, place du Théâtre italien, est un homme qui, malgré le patriotisme qu'il montre, est au moins de la clique des exagérateurs; &, chose positive, il est tout à la faction, &, en particulier, le tout-à-tous de Collot-d'Herbois. Sans rien prononcer sur cet homme, voici les faits: il a tenu & tient, au-dessus de son café, une espèce de club où s'assembloient les Prôli, Desfieux, &c.

Le citoyen de l'Orme, de l'administration de police, (chose étonnante que ce soit à elle qu'on ait remis l'arrestation de Prôli); ce de l'Orme ayant marqué Prôli qui a deux logemens, a fait arrêter son domestique, qui a dit avoir quitté Prôli depuis dix-huit mois. On l'a fouillé; il étoit porteur d'une lettre de Prôli, en date du jour même. Comme le commissaire lisoit la lettre, le domestique la lui a arrachée & l'a déchirée; on a ramassé & réuni les morceaux. Prôli, dans cette lettre, ordonnoit à son domestique de faire lever les scelles d'un de ses appartemens qu'il désignoit, & de s'adresser pour cela à tel & tel membre qu'il désignoit aussi, du comité révolutionnaire de la section de quatre-vingt-douze, pour opérer cette levée de scelles.

Dans le tracas de cette affaire, le citoyen Chrétien, déjà fauflé chez le citoyen de l'Orme, s'y est glissé après l'aventure du domestique, &, sur le propos de cet objet, s'est échappé jusqu'à dire à la femme du citoyen de l'Orme: *Eh bien, mais, je sais où il est Prôli, & on ne le saura pas, & votre mari, ni vous, pas plus que d'autres.*

Fait positif recueilli de l'œil, de l'oreille & en présence.

(1) Il y a deux Chrétien, non parens; celui dont il n'est pas question ici est un patriote éprouvé.

No. III.

Attention, patriotes, attention, & toujours attention.

Je ne ſerois pas un homme libre, ſi je ne diſois pas à Robeſpierre tout ce que j'ai vu & entendu pendant ma détention, le cœur d'un patriote étant le véritable tribunal de la vertu : c'eſt là que je dois, loin de toute foibleſſe, ne rien laiſſer à deſirer ſur ce que j'ai pu non-ſeulement entendre mais comprendre ; & ſi je pouvois lui tranſmettre juſqu'aux geſtes qui ont accompagné les dires des accuſés, je m'acquitterois, au péril même de ma vie, en ſuppoſant que le haſard pourroit faire que quelques hommes dangereux pourroient peut-être (& ce que je ne crois pas), porter une oreille indiſcrète ſur un rapport qui tient à ma vertu qu'on peut ſuppoſer être le fruit de mon imagination ou de mes vengeances, ou de la juſtice éternelle, puiſqu'il n'y a que Dieu & moi qui puiſſions en conſtater la certitude.

Ecoute, Robeſpierre, je ne veux pas te tromper ; j'ai vu la mort de trop près pour en avoir peur. Décide de ma vie ſans crainte, elle eſt à toi, elle eſt à tous les patriotes ; mais, ſauve ma patrie : ſi ma patrie eſt ſauvée, j'aurai aſſez vécu. Si..... Dieu, ferme-moi la paupière. Courage, Robeſpierre, regarde juſqu'au fond de l'ame ceux qui t'entoureront ; ſerre les patriotes contre ton ſein ; entoure-toi de leur vertu & de leur courage, & meurs, s'il le faut, en défendant cette précieuſe liberté qui par-tout a été avilie, par-tout détruite ; ſonge que le vaiſſeau de la liberté eſt en pleine mer, prends garde que les factions ne l'entourent & ne le briſent ; méfie-toi des pirates qui veillent pour en recueillir les débris.

Rapport de ce que j'ai vu & entendu depuis ma détention.

Je n'ai commencé à communiquer avec les détenus, que quand il a fallu que je me préſente au tribunal, là, en déjeûnant, je les ai vus ; mais, de la totalité des accuſés,

je n'y ai reconnu que *Momoro*, comme préſident de ma ſection ; *Ronſin*, pour l'avoir vu une fois ſeulement aux Cordeliers, le ſoir de ſa remiſe en liberté ; *Vincent*, pour l'avoir vu non-ſeulement aux Cordeliers, mais encore à la ſociété populaire de ma ſection, & à ma ſection (car il ſe fouroit par-tout) ; *Hébert*, pour l'avoir vu une fois à la commune où je demandai à parler à Chaumette ſur quelque choſe qui concernoit le comité révolutionnaire de ma ſection, & pour l'avoir vu deux fois aux Cordeliers, & *Ducroquet*, commiſſaire aux accaparemens, lequel étoit de ma ſection. Pour ce qui eſt des autres accuſés, je ne les ai jamais connus, & les ai vus pour la première fois au tribunal.

Je n'ai pu retirer aucun renſeignement de Vincent, parce qu'il s'eſt conſtamment méfié de moi. Depuis ma première entrevue pour le tribunal, juſqu'au moment où j'ai été appelé pour être acquitté, il parloit ſouvent à l'oreille de Momoro & de Ronſin, & fermoit ſon papier lorſque je voulois y regarder.

Pour ce qui eſt de Momoro, il m'a témoigné de l'amitié, beaucoup de reconnoiſſance, m'a plaint, & a certifié de mon innocence, mais ne m'a communiqué aucune choſe qui tînt à une conſpiration, a affecté même de me faire conſerver l'opinion qu'il croyoit que j'avois de lui. Comme je lui ai demandé ce que c'étoit que Pereyra Dubuiſſon, il m'a répondu que c'étoit la faction Prôli, que c'étoit un reſte de la faction de Dumouriez ; que le parti qui lui en vouloit, avoit implanté cette faction dans leur affaire pour les rendre criminels, & préparer une opinion défavorable ſur leur compte, c'eſt-à-dire, ſur lui Momoro, Vincent, Ronſin & Hébert ; que c'étoient des fripons & des voleurs ; que, quant à Laumur, c'étoit un ariſtocrate qu'on avoit auſſi implanté là pour leur donner un air de conjuration ; que l'ariſtocratie leur avoit mis cet homme en avant, & que Weſterman, ſon accuſateur, étoit auſſi coquin que lui, Laumur ; que, ſi on faiſoit bien, on l'arrêteroit auſſi.

Ronſin a conſtamment paru gai, ſans que j'aie pu deviner ſi c'étoit ſa conſcience ou l'effet de ſon empreſſement, juſqu'au moment où il a dit cette phraſe à Momoro :

« Qu'eſt-ce que tu écris, tout cela eſt inutile; ceci eſt un » procès politique; vous avez parlé aux Cordeliers, tandis » qu'il falloit agir; cette franchiſe indiſcrète vous a perdus; » on vous arrête en chemin, & ſur le coup de temps; » vous deviez ſavoir que tôt ou tard les inſtrumens des » révolutions ſont briſés; il vous reſtoit une reſſource, » vous l'avez manquée: cependant, ſoyez tranquilles, » s'adreſſant à Hébert, Vincent & Momoro, le temps nous » vengera; le peuple victimera les juges, & fera juſtice de » notre mort. J'ai un enfant que j'ai adopté, je lui ai in- » culqué les principes d'une liberté illimitée; quand il ſera » grand, il n'oubliera pas la mort injuſte de ſon père » adoptif; il poignardera ceux qui nous auront fait mourir, » & il ne faut pour cela qu'un couteau de deux ſols ». Le jour qu'on lut le journal d'Hébert, il lui dit: tu as verbiagé; ta réponſe étoit bien ſimple; il falloit mettre en parallèle de certains numéros de Marat. Apprêtez-vous à mourir, leur dit-il, je jure que vous ne me verrez pas le toucher.

Hébert n'a rien dit qui portât caractère; il a paru foible, embarraſſé, & la dernière nuit, dans la priſon, a eu des accès de déſeſpoir.

J'oubliois de dire que Ronſin, pourſuivant ſa harangue à Momoro, Hébert & Vincent, leur dit, en faiſant un geſte affirmatif: il y a déjà long-temps que je me ſuis apperçu que vous étiez mirés & ſuivis dans le ſénat par un homme circonſpect, ruſé & dangereux (du moins voilà ce qu'il m'a paru vouloir dire par un terme figuré dont je ne puis me ſouvenir); il vous a ſurpris, parce que vous ne vous êtes pas aſſez méfiés; il faut mourir: &, ſe tournant vers moi l'laboureau, me dit: d'après ce que m'a dit Momoro de toi, tu es un bon garçon; il n'y a rien ici qui te regarde, & je te réponds que tu ſeras remis en liberté. Enſuite, parlant à Hébert qui lui dit qu'il croyoit la liberté perdue, il lui répondit: tu ne ſais ce que tu dis; la liberté ne peut maintenant ſe déterminer; le parti qui nous envoie à la mort, ira à ſon tour, & cela ne ſera pas long.

N° IV.

De la maison d'arrêt, dite les Anglaises de la rue de l'Ourcine, le 10 floréal, an 2 de la République une & indivisible.

Renseignemens donnés par Armand, sur la conspiration de Batz.

J'ai vu ce matin la femme Grandmaison; j'ai passé toute la journée avec elle. Enfin, *elle m'a tout dit : Batz est au Havre, sous le nom de Robert.* Elle a en moi une confiance trop entière pour avoir essayé de me tromper à cet égard. Pour caution de ce fait, *que Batz est au Havre sous le nom de Robert*, j'offre ma tête.

Hier elle m'avoit prié de me charger de faire tenir, par ma femmee, deux lettres qu'elle devoit me remettre aujourd'hui. Elle ne me les a pas données, en me disant que le *gendarme Constant* ne lui avoit pas encore remis la lettre de Batz, qu'il avoit reçue pour elle, & que les deux lettres en question ne devoient être écrites par elle qu'après qu'elle auroit pris connoissance de celle de Batz.

Puisque le gendarme Constant a en son pouvoir la lettre de Batz, je croyois que, pour s'assurer de cette pièce décisive, il falloit arrêter cet homme dès ce soir. Le citoyen Dossonville voit la chose autrement, & il voit mieux que moi : ce seroit sonner l'alarme parmi les conjurés, & c'est par la confiance qu'on leur inspirera avec adresse, qu'on les conduira à l'aveu de toute la trame, & au dénouement complet.

La femme Grandmaison a tellement identifié son sort avec le mien, qu'elle m'a proposé de me soustraire avec elle de la maison-d'arrêt; elle m'a appris que l'argent qui ouvre toutes les portes ne lui manqueroit pas; que sa sœur avoit à elle 160,000 liv; qu'elle les sacrifieroit volontiers pour avoir sa liberté, puisqu'elle avoit à craindre pour sa vie. Je lui ai répondu que, malgré son argent, la chose n'étoit possible que d'une manière, en gagnant par une forte somme, le citoyen Dossonville; je lui a

ajouté que je me chargeois de cette corruption, que j'en viendrois à bout, que je connoissois ses principes secrets; qu'il détestoit le régime républicain, & qu'il saisiroit peut-être l'occasion de sortir des terres de la République avec une aisance assurée, & en rendant au *baron de Batz*, homme puissant dans l'étranger, le service le plus important.

Cette ouverture lui a causé une joie inexprimable; elle vouloit avoir un entretien avec le citoyen Dossonville. Ainsi préparée, il lui fera prendre tel parti qu'il jugera convenable au succès de l'opération. Elle m'a répété dix fois qu'elle ne vivoit & ne vouloit vivre que pour Batz; qu'elle ne vouloit sortir de prison que pour l'aller joindre au Havre.

Je la presse autant que je peux pour qu'elle fasse partir ces deux lettres que ma femme doit remettre à leur adresse; mais elle desire, avant de les écrire, connoître la lettre de Batz que le gendarme Constant tient en son pouvoir. Demain sans doute elle l'aura.

Ainsi, l'opération s'avance vers le dénouement; le comité appercevra, je l'espère, que je n'épargne rien pour servir la chose publique.

Signé, ARMAND.

N°. V.

Rapport écrit de la main de Robespierre, sur la faction de l'étranger.

Aucun peuple ne peut exister sans gouvernement; tout gouvernement suppose l'unité d'action & la direction bien ordonnée des forces physiques & morales du peuple, pour la défense & pour le bonheur de l'Etat. Le gouvernement d'un peuple libre doit avoir deux caractères: il doit être juste & populaire; il doit être ferme & respecté. S'il est tyrannique & obéi, le peuple est esclave; s'il est juste & méprisé, le peuple est nul; il est avili dans la personne de ses mandataires; il devient le jouet & la proie de ses ennemis

La politique des ennemis de notre liberté a dû avoir nécessairement deux objets, de protéger le gouvernement

lorsqu'il fut tyrannique, de le détruire dès le moment où il devenoit populaire. Ces deux routes les conduisoient au même but, à la tyrannie & à la ruine de la France.

Fille de la philosophie & de l'ambition, produit miraculeux du vice & de la vertu, de la perfidie & de la bonne foi, la révolution française ébranle le trône & foudroie les deux ordres privilégiés. Les ambitieux lui tendent la main pour la soutenir, & lui donnent pour base la monstrueuse constitution de 1791. Les amis éclairés de l'humanité réclamoient en secret contre cet ouvrage de la perfidie & de la crédulité, & attendoient le moment où le tyran, à force de crimes, dessilleroit lui-même les yeux du peuple abusé. Dès le mois d'août 1792, il en a comblé la mesure; il tombe de son trône, ensanglanté par le meurtre de cent mille Français; mais une faction nouvelle s'efforce de le relever: le massacre des républicains, la ruine de Paris, la dissolution de la République, la perte de la Conventien nationale, le triomphe des ennemis de la France & le joug odieux d'un tyran étranger, tout étoit préparé. La conspiration se dénoue comme celle de la cour de Louis, la foudre populaire tonne sur les têtes coupables, la lumière sort du sein d'un chaos, la liberté naît des crimes de la tyrannie, la Convention nationale rejette hors de son sein les traîtres qui la travaillent; la puissance & les dangers du peuple français se développent à la fois, Toulon est vendu aux Anglais, Marseille & Bordeaux leur tendent les bras, Lyon déclare la guerre à la République, le Midi menace de se détacher d'elle, les corps administratifs se liguent contre la représentation nationale, la Normandie lève l'étendard de la rebellion, le gouffre de la Vendée, creusé, élargi sans cesse par la trahison, dévore les plus intrépides défenseurs de la liberté; tous nos ports de l'Océan & de la Méditerranée semblent prêts à imiter la trahison de Toulon, tandis que les armées innombrables de tous les despotes de l'Europe prennent possession de nos places fortes, & envahissent de toutes parts notre territoire ouvert par des généraux perfides: tout semble conspirer contre la République; mais la Convention nationale reste debout, pure & libre, enfin digne du peuple français. La constitution républicaine sort de son sein, comme Mi-

nerve du cerveau du père des dieux. Le peuple l'adopte en personne ; il présente d'une main à ses représentans le pacte social adopté par lui ; de l'autre, il présente aux tyrans conjurés le glaive avec lequel il veut les exterminer. Le fédéralisme cache ses cent têtes dans la fange dont il étoit sorti ; Marseille rebelle rentre sous la loi de la République, Bordeaux est réduit, du moins à lui rendre hommage, comme l'hypocrisie à la vertu ; la foudre nationale tonne sur les têtes des rebelles renfermés dans Lyon ; la faction odieuse qui déchiroit le sein de la patrie, se tait devant le peuple qu'elle opprimoit, elle caresse les représentans du peuple contre lesquels elle avoit blasphémé ; Dunkerque est sauvé, & les lâches satellites du tyran de la Grande-Bretagne fuient devant nos phalanges républicaines, malgré l'appui des généraux perfides qui lui avoient vendu nos places fortes & notre armée ; les traîtres sont chassés ou punis ; les ennemis de la République tremblent eux-mêmes de la lenteur de leurs propres succès, après s'être réunis à toutes les forces de l'Europe conjurée.

Et l'Europe conjurée qui, pendant cinq ans, nous a fait la guerre, non-seulement avec ses armées & avec ses trésors, mais avec nos généraux, avec notre or, avec nous-mêmes, est elle-même épouvantée de la lenteur de ses succès, & des causes auxquelles elle les doit.

Tous ces miracles dont vous avez été frappés d'autant moins que vous les avez vous mêmes opérés, sont dus au caractère que vous avez déployé dans les derniers temps, à la régénération que vous avez eu le courage d'opérer dans votre sein & dans le gouvernement.

Quel pourroit donc être aujourd'hui l'objet des machinations de vos ennemis, si ce n'est de détruire le nouveau gouvernement que vous avez créé, & sur-tout de vous dissoudre vous-mêmes ? que dis-je ! n'étoit-ce pas à ce dernier but qu'ils tendoient tous, même avant la glorieuse époque que nous venons de rappeler ? Que vouloient-ils, les tyrans coalisés, si ce n'est la perte de la Convention nationale ? Que vouloit le vil & insolent Dumouriez, lorsqu'il osoit vous menacer, dans ses adresses séditieuses, sous le prétexte de défendre les traîtres que vous renfermiez dans votre sein ? la dissolution de la représentation nationale. Que vouloient ces

traîtres eux-mêmes, lorsqu'ils vous paralysoient, lorsqu'ils vous troubloient, lorsqu'ils vous avilissoient par leurs intrigues éternelles? Combien de fois ne vous déclarèrent-ils pas solemnellement, à cette tribune même, que vous étiez indignes de sauver la patrie? Combien de fois ne proposèrent-ils pas de vous remplacer par vos suppléans, d'aller tenir à Bourges ou à Versailles une assemblée nouvelle? Combien de fois n'osèrent-ils pas, du haut de cette même tribune, appeler à eux des armées fédéralistes, sous le nom de gardes départementales? Combien de fois ne vous demandèrent-ils pas de convequer les assemblées primaires pour nommer de nouveaux représentans, c'est-à-dire, pour se défaire des députés fidèles dont la présence contrarioit leurs projets perfides, & rester seuls, avec les tyrans, maîtres des destinées du peuple français? Il me souvient encore d'un mot remarquable échappé à Brissot, en présence de trente membres au moins de cette assemblée, le jour même où la nouvelle de la révolte de Dumouriez, devenue publique, força le comité de défense générale à délibérer sur les moyens de sauver la patrie. L'opinion de Brissot se réduisit à ce mot: il est clair que la Convention nationale est trop divisée pour triompher des ennemis de la France; il faut qu'elle finisse le plus promptement possible. Quel autre objet pouvoient avoir, & leurs calomnies parricides, & leurs projets d'assassinats contre les défenseurs de la République, & leurs insultes journalières au peuple qui vous entouroit, & à la tribune même de la Convention? Vous avez osé condamner Louis; craignez l'Europe, craignez les rois, craignez les nations irritées; suspendez vous-mêmes l'exécution de votre décret, jusqu'à ce que vous ayez obtenu le consentement des puissances étrangères.

Citoyens, voilà un échantillon du système de perfidie que j'essaie de vous développer; voilà l'esprit de cette secte de tartuffes politiques que je vous dénonce.

Elle n'est point morte, elle ne mourra point avec Brissot & les députés girondins. Le crime survit au scélérat, & la tyrannie ne descend pas au tombeau avec un tyran.

Déja il avoit des successeurs qui, mettant à profit les leçons de leur coupable expérience, ont perfectionné leur

art imposteur, comme ils avoient eux-mêmes enchéri sur celui de leurs devanciers.

Brissot & ses complices employoient à la fois le poison du modérantisme & l'art de l'exagération. Ils tonnoient contre l'anarchie dans la Convention; ils prêchoient la rebellion, & allumoient la guerre civile dans toute la France. Leurs continuateurs ne pouvoient être assez mal-adroits pour arborer l'étendard du modérantisme hypocrite qui les avoit perdus. Leur rôle étoit d'outrer les principes républicains des généreux défenseurs de la liberté, qui avoient terrassé la faction; & ils entreprirent de le jouer. Il ne tint pas à eux que les vainqueurs du brissotisme & de l'anglomanie ne parussent, auprès d'eux, des modérés & des brissotins. Les chefs de la conspiration des tyrans s'étoient flattés qu'après la chûte de la faction dominante, il leur seroit facile de dissoudre le parti populaire de la Convention; leurs agens perfides dont nous parlons, mirent tout en œuvre pour réaliser cet insolent espoir. Deux jours après, un de leurs émissaires, un prêtre impudent, nommé Jacques Roux, vint à la barre de la Convention, insulter à la Convention nationale, & lui reprocher les besoins du peuple, en lui demandant impérieusement des lois extravagantes. Deux autres valets de l'aristocratie; ils se nomment, dit-on, Leclerc & Varlet, guidés par les mêmes meneurs, écrivent avec lui pour exciter le peuple contre la Convention. Le principal but de la faction sembloit être de réaliser toutes les calomnies que la faction girondine prodiguoit depuis long-temps aux représentans du peuple & aux fondateurs de la République. Ils prêchoient en effet le pillage & l'assassinat, au moment même où le peuple avoit rétabli l'ordre en punissant les éternels ennemis de ses droits & de son bonheur. Ils écrivoient au nom de Marat, dont le nom avoit été la base de leurs impostures liberticides, au nom de ce même Marat, qui, peu de jours avant sa mort, avoit dénoncé aux Cordeliers ces vils suppôts des puissances ennemies de la France. C'est en son nom qu'ils accusoient de foiblesse ou de trahison les plus intrépides défenseurs de la cause publique. Aussi-tôt des orateurs mercenaires, & peut-être même, des patriotes aussi ignorans

que fougueux se répandirent dans les clubs populaires, dénoncèrent la Montagne, cherchèrent à pousser le peuple au désespoir; & au mépris du nouveau gouvernement, ils vouloient entraîner la Convention par le torrent de l'opinion populaire, dans des mesures imprudentes & forcées, qui auroient justifié en quelque sorte les blasphèmes de ses lâches ennemis. Ainsi, tandis que les royalistes, girondins & brissotins, déguisés sous le masque du fédéralisme, l'accusoient d'excès & d'anarchie, la faction nouvelle la taxoit de feuillantisme & d'aristocratie, pour élever sur les ruines de la représentation nationale l'empire de toutes les factions, & la puissance des tyrans étrangers, dont ils étoient les vils instrumens. Le club des cordeliers fut le premier théâtre où ils essayèrent de jouer ces scènes scandaleuses. Ils lui surprirent même un arrêté contre-révolutionnaire, sous les dehors du patriotisme exalté. Bientôt la majorité républicaine, détrompée sur le compte des énergumènes hypocrites qui l'agitoient, révoqua l'arrêté & chassa les perfides discoureurs, orateurs, qui le lui avoient dicté. Ils cherchèrent à s'emparer d'une espèce de société tout à fait nouvelle: des femmes rares se sont élevées dans les anciennes républiques à la hauteur des vertus publiques; elles ont su allier la pudeur de leur sexe avec le courage civique qui est un devoir pour le nôtre. La France républicaine, durant les premiers orages de la révolution, a vu multiplier, dans son sein, ces glorieux exemples, dont un seul eût fait l'orgueil d'un autre peuple. Elle a couronné les héroïnes du 5 octobre; elle a vu dans les sociétés populaires les femmes françaises, avides d'entendre, dans la bouche de leurs frères & de leurs époux, les intéressantes leçons du patriotisme qu'elles devoient graver dans l'ame de leurs enfans. La patrie, dans les crises de la liberté, a souri aux généreux efforts de quelques citoyennes intrépides. Les lâches artisans de nos discordes ont méprisé ce genre de mérite; ils ont voulu qu'il existât au milieu de nous, une société permanente de femmes revêtues exclusivement du titre modeste de révolutionnaires, noblement séparées du sexe masculin, comme jadis, dans les mystères de la bonne déesse; ils ont réduit au silence les citoyennes estimables que l'amour du bien public y avoit conduites; ils ont confié le sceptre entre les

mains de quelques Démosthènes femelles, inspirées par ces sylphes anglais & autrichiens. Leur principale occupation est de crier à la famine, de pousser le peuple au désespoir, de dénoncer les imperturbables amis de la liberté. Ce sont elles qui sont venues à la suite des Jacques Roux & des Leclerc, insulter à la Montagne & aux jacobins, gourmander & menacer les représentans du peuple. Elles sont chargées d'apprendre à l'univers que la pudeur est un préjugé, que la distinction des talens & des occupations des deux sexes, n'est autre chose qu'une invention de l'aristocratie; que les hommes doivent abandonner aux femmes la tribune & les siéges du sénat; & tous les clubs masculins doivent ressortir au tribunal des présidentes révolutionnaires. Porcie n'étoit qu'une imbécille, avec sa vertu révérée dans Rome; elle devoit jouer le rôle de Caton: Cornélie ne jouoit qu'un rôle vulgaire, en instruisant ses fils encore enfans, à défendre les droits du peuple; Cornélie devoit monter à la tribune aux harangues: au lieu d'offrir leurs bijoux à la patrie, les femmes romaines devoient gourmander le peuple & dicter des décrets au sénat. Ces intrigantes ne présenteront point, comme les femmes de Sparte, ou comme les mères de famille françaises, leurs enfans à la patrie; elles ne s'écrieront point, en apprenant leur mort glorieuse: je l'avois mis au monde pour servir la patrie; ce mérite est trop vulgaire; elles sont stériles comme le vice; mais en revanche, elles déclameront contre les fondateurs de la république, & calomnieront les représentans du peuple. Tel est le sublime instrument que les agens des ennemis de la patrie tiennent en réserve pour exciter au besoin les troubles, au premier moment d'embarras ou de désastre dont la république seroit menacée. C'est ainsi qu'ils prétendent tourner contre la liberté l'influence & même le patriotisme des femmes; c'est ainsi que, par une affectation d'exagération, ils voudroient ridiculiser les actes civiques qui les ont honorées. Ils veulent rendre ridicule le courage sublime que les Françaises ont montré. Il n'est pas d'institution utile qu'ils ne cherchent à décrier par l'exagération; il n'est pas de principe qu'ils ne cherchent à décrier par exagération. Ils espèrent par-là influencer les femmes, & tourner leur généreuse sensibilité contre la liberté. Ils igno-

rent que la puiſſance des ſociétés populaires n'a d'autre baſe que la raiſon ; que les femmes courageuſes n'ont de l'eſtime publique qu'un noble emploi de leur énergie ; que les défenſeurs de la liberté ne ſont pas auſſi faciles à vaincre que les tyrans ; & qu'au milieu des factions détruites & des trônes renverſés, s'élève une puiſſance unique & ſupérieure à toutes les autres, celle de la raiſon publique & de l'intérêt national.

Ce ſont ces mêmes hommes qui vous ont envoyé à cette barre des pétitionnaires extravagans, guidés par des orateurs extravagans, dont le ton & l'audace incivique ſembloient vous accuſer des maux de la patrie, ouvrage des tyrans qui les ſoudoient ; ce ſont eux qui, au même inſtant, dans les clubs, au conſeil de la Commune, au ſein même de la Convention, cherchoient à arracher des meſures déguiſées ſous l'appât de la popularité, & qui devoient bientôt entraîner des conſéquences auſſi funeſtes qu'imprévues ; ce ſont eux qui continuent d'exciter, chaque jour, ces petites émeutes, dont la liberté eſt fatiguée ; ce ſont eux qui vous calomnient dans les groupes, aux portes des boulangers, au Palais ci-devant royal ; d'autant plus propres à cet emploi odieux que tous les agens des cours de l'Europe, que tous les ſuppôts infâmes de l'ancienne police ſont à leur ſolde, & qu'ils tiennent dans leurs mains les fils de ces viles manœuvres.

Voulez-vous maintenant connoître les noms de quelques-uns de ces chefs d'intrigues ?

On peut mettre au premier rang un ſujet de l'empereur, dont le nom eſt moins intéreſſant que ſon rôle & ſon caractère ; un Autrichien, fils avoué de la maîtreſſe du duc de Kaunitz, d'où le public a cru devoir induire qu'il n'étoit étranger ni au ſang ni aux intérêts du premier miniſtre du deſpote autrichien : cet homme fit d'abord un journal intitulé *le Cosmopolite*, titre qui pourroit paroître aſſez adroitement choiſi par un homme qui, tranſplanté tout-à-coup au milieu de la révolution françaiſe, avoit intérêt de faire oublier ſa naiſſance & ſon pays, & de ne ſe faire regarder que comme le concitoyen de tous les hommes & l'ami de tous les peuples. Cependant cet apôtre de la philantropie univerſelle abandonne le journal, au moment où

il étoit connu, & cède l'entrepriſe & les abonnés au nommé Dulaure, l'un des députés conſpirateurs accuſés par la Convention nationale. Cet homme, qui eſt doué de beaucoup d'eſprit & de connoiſſances, a borné ſa carrière publique à quelques numéros du Coſmopolite; il n'a demandé aucunes fonctions publiques. Il n'a montré ni l'ambition d'un intrigant, ni ce deſir de ſervir la cauſe de la liberté, qui ſembloit naturel à un philoſophe qui préfère au ſéjour de ſon pays le théâtre de la révolution Françaiſe. Cet amour de l'obſcurité, ce déſintéreſſement philoſophique, à ne conſidérer que ces rapports, eſt parmi nous un prodige de déſintéreſſement, de modeſtie, de dévouement à la cauſe du peuple français; & le prodige eſt un autrichien; c'eſt le fils naturel du prince de Kaunitz.

Cependant Prôli, c'eſt ſon nom, eſt ſorti deux ou trois fois de cette étonnante obſcurité pour remplir des commiſſions importantes, & dans toutes, il étoit queſtion des intérêts de l'Autriche. Il ſe rendit dans la Belgique avec une miſſion du miniſtre Lebrun, quand Dumouriez porta la guerre dans cette contrée; il y ſéjourna juſqu'au dénouement des intrigues ſanglantes dont elle fut le théâtre, & il eſt difficile de croire qu'il ait été ſans activité & ſans intérêt. Lebrun, Prôli, Dumouriez, & pour réſultat de tant de trahiſons, la Belgique retournant ſous le joug autrichien : quels rapprochemens à faire! quel vaſte ſujet de réflexions!

Il eſt vrai que, lorſque tout fut conſommé, lorſque Dumouriez eut levé l'étendard de la révolte; lorſqu'il eut outragé & menacé la Convention nationale dans pluſieurs manifeſtes ſéditieux, le modeſte Prôli parut, pour la première fois, à la tribune des Jacobins, avec deux autres perſonnages dont il s'étoit fait accompagner dans ſa miſſion, pour dénoncer Dumouriez aux Jacobins & à la France entière. C'étoit Dubuiſſon, l'un des trois commiſſaires, qui portoit la parole : ils déposèrent, avec appareil, le procès-verbal d'une converſation qu'ils avoient eue avec Dumouriez, où, à travers des lieux communs, beaucoup plus foibles que l'aveu ſolemnel fait par lui de ſes attentats, beaucoup moins énergiques que le maſſacre de nos ſoldats & les déſaſtres de la Belgique, on diſcernoit l'intention de

justifier ses principaux complices, tel que Brissot, par exemple; ils ne laissèrent pas de déclamer, du ton le plus dramatique, leur prétendue dénonciation contre un coupable condamné, & qui se croyoit assez puissant pour égorger tous les défenseurs de la République. Pour rendre leur récit plus touchant, ils déclarèrent formellement, qu'après un si grand trait d'audace, il y avoit beaucoup à parier qu'ils ne seroient plus en vie le lendemain. A qui cependant croira-t-on que leur mort pouvoit être funeste, si ce n'étoit aux ennemis de la République, puisqu'ils cherchoient à faire oublier les preuves authentiques & nationales des crimes de Dumouriez, pour mettre à la place le témoignage équivoque & le récit insignifiant de trois individus aussi suspects que lui-même?

Tel fut cependant le premier titre civique de Prôli & de Dubuisson, le second personnage de cette comédie. Avant cette époque, Dubuisson n'étoit qu'un homme autant décrié sous le rapport de la probité que sous celui du patriotisme; alors il s'introduisit aux Jacobins, fut nommé secrétaire, comme Roland l'avoit été quelques jours avant sa nomination au ministère, s'empara d'une grande influence dans les comités. Prôli gardant toujours la réserve qui convenoit au chef du parti, demeura étranger à la société, & ne la dirigeoit pas moins en tout ce qui étoit du ressort de l'intrigue. Les discussions publiques appartenoient nécessairement à la raison & à la liberté, du moins lorsque des patriotes purs & éclairés pouvoient faire entendre leur voix; mais la faction dominoit dans les comités, dirigeoit à la fois l'administration & la correspondance, & s'emparoit de la tribune lorsque les vrais républicains & les députés montagnards, occupés ailleurs par leurs devoirs civiques, étoient obligés de la leur abandonner.